

Les jeunes sans domicile, entre solidarités privées et publiques

Besoins, enjeux et perspectives.



OBSERVATOIRE
DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

OBSERVATOIRE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT
Septembre 2022

En partenariat avec :

GROUPEMENT DES
POSSIBLES



Direction Départementale de l'Emploi
du Travail et des Solidarités



« **LES JEUNES SANS DOMICILE, ENTRE SOLIDARITES PRIVEES ET PUBLIQUES** » est une étude partenariale, réalisée par l'Observatoire de l'hébergement et du logement, cofinancée par le Département de l'Isère, Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre de la politique « Logement d'abord » associant la DDETS, la Mutualité française de l'Isère, le CCAS de Grenoble et le Groupement des possibles.

REDACTION : Chloë Mollard

MONTAGE ET REALISATION : Anissa Ghiouane, Arthur Lhuissier, Chloë Mollard

RELECTURE ET CONSEIL : René Ballain, Francie Mégevand, Anissa Ghiouane, Claude Bourchanin, Stéphanie Rouanet, Anne-Laure Navarro, Véronique Mangin

MISE-EN-PAGE : Observatoire de l'hébergement et du logement

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 5 |
| I. Objectifs et méthodologie de l'étude | 7 |
| II. Cadrage statistique : portrait des jeunes en Isère | 9 |
| | |
| PARTIE 1. LES JEUNES SANS-DOMICILE, VICTIMES D'UNE POLITIQUE SOCIALE FAMILIALISEE | 14 |
| I. Des parcours de privation de domicile caractérisés par une solidarité parentale faible | 14 |
| 1. Solidarité parentale partielle | 14 |
| 2. Solidarité parentale absente | 15 |
| 3. Solidarité inversée | 16 |
| II. Des transitions difficiles entre le régime de la solidarité privée et celui de la solidarité publique | 17 |
| 1. Parcours d'aide sociale à l'enfance : entre dépendance et défiance face à la solidarité publique | 17 |
| 2. Jeunes en rupture familiale ou en migration : une transition vers la solidarité publique semée d'embûches | 21 |
| Conclusion (Partie 1) | 26 |
| | |
| PARTIE 2 : ABSENCE DE DOMICILE ET D'EMPLOI, LES DEUX FACES D'UNE MEME PIECE POUR LES JEUNES | 27 |
| I. Les effets de la situation résidentielle sur l'insertion professionnelle | 27 |
| 1. Une insertion qui se heurte à la précarisation du marché de l'emploi | 27 |
| 2. Des difficultés d'insertion professionnelle renforcées par la privation de logement personnel | 29 |
| 3. Le logement temporaire comme levier pour l'insertion professionnelle | 30 |
| II. Les effets de la situation professionnelle sur le parcours résidentiel | 33 |
| 1. Malgré des niveaux de loyers adaptés, un parc social qui peine à répondre aux besoins des jeunes | 33 |
| 2. Un parc d'hébergement peu accessible et lui aussi peu adapté aux besoins des jeunes | 36 |
| 3. Face aux difficultés d'accès au logement et à l'hébergement, des solutions chères et précaires | 39 |
| Conclusion (Partie 2.) | 41 |
| | |
| PARTIE 3 : COMMENT MIEUX REpondre AUX BESOINS DES JEUNES SANS-DOMICILE ? | 42 |
| I. Quels dysfonctionnements dans le système de réponses actuel ? | 42 |
| 1. Vienne-Condrieu | 42 |
| 2. Grenoble-Alpes Métropole | 43 |
| II. Les jeunes sans-domicile, un public en attente de réponses immédiates et stables | 44 |
| 1. Apporter des réponses immédiates | 44 |
| 2. Apporter des réponses stables | 45 |
| III. Préconisations pour faciliter la transition des jeunes entre solidarités privée et publique. | 46 |
| 1. Améliorer la coordination entre les champs de l'insertion, de la veille sociale et du logement/hébergement | 46 |
| 2. Créer un système de référents sociaux, capables d'accompagner les jeunes dans le temps | 47 |
| 3. Lever les freins à l'expression des demandes auprès du SIAO | 48 |
| IV. Préconisations pour faciliter l'accès au logement des jeunes | 49 |
| 1. Proposer un revenu minimum aux jeunes de moins de 25 ans sans emploi pour leur permettre d'accéder au logement | 49 |
| 2. Veiller à ce que le logement temporaire soit accessible aux jeunes les plus précaires | 50 |
| 3. Renouveler l'offre de logement temporaire en tenant compte des besoins en intimité et en sécurité des jeunes | 51 |
| 4. Développer une offre Logement d'abord pour les jeunes en Contrat d'Engagement Jeune | 52 |
| V. Préconisation pour maintenir une veille sur les besoins des jeunes et sur leur accès aux droits | 53 |
| | |
| Index : | 54 |
| Bibliographie : | 54 |
| Annexes. | 55 |
| I. Liste des entretiens auprès des jeunes: | 55 |
| II. Liste des entretiens auprès des professionnels | 56 |
| III. Grille utilisée pour les entretiens réalisés auprès des jeunes | 57 |
| IV. Grille utilisée pour les entretiens réalisés auprès des professionnels | 58 |
| V. Synthèse sur les Foyers de jeunes travailleurs | 60 |

Table des encadrés

| | |
|--|----|
| <i>Encadré 1. Les aides financières accessibles aux jeunes de moins de 25 ans : la Garantie jeunes et le contrat jeune majeur</i> | 6 |
| <i>Encadré 2. Les aides financières ponctuelles pour les jeunes.</i> | 6 |
| <i>Encadré 3. Profils des jeunes interrogés dans le cadre de l'étude</i> | 8 |
| <i>Encadré 4. Chiffres clés de cadrage par territoire (chiffres arrondis)</i> | 13 |
| <i>Encadré 5. Les acteurs de l'insertion : porte d'entrée vers le régime de solidarité publique, à ouvrir sur le monde de l'hébergement et du logement</i> | 23 |
| <i>Encadré 6. Les difficultés d'accès à un référent social sur Grenoble-Alpes Métropole et leurs effets sur le parcours des jeunes.</i> | 25 |
| <i>Encadré 7. Les conditions d'accès aux Foyers Jeunes Travailleurs : quelles perspectives pour les jeunes en Garantie jeunes ?</i> | 31 |
| <i>Encadré 8. Les dispositifs Action logement pour l'accès au logement des jeunes et l'aide à la mobilité.</i> | 36 |
| <i>Encadré 9. Auberge de jeunesse, hôtel, Airbnb : face à la rareté des solutions de droit commun, les professionnels de la jeunesse trouvent des alternatives</i> | 40 |
| <i>Encadré 10. Parcours résidentiel d'Hakima, sans domicile depuis 1 an et demi sur Vienne.</i> | 41 |

INTRODUCTION

La jeunesse est définie comme une étape entre l'enfance, qui renvoie au statut de dépendance à la structure familiale, et l'âge adulte, caractérisé entre autres par une autonomie économique (O. Galland). Pour atteindre cette autonomie, T. Chevalier¹ (2017) identifie deux régimes : la citoyenneté sociale et la citoyenneté économique. La première peut être acquise via « les aides publiques et prestations sociales délivrées par l'Etat », la seconde « en obtenant un revenu sur le marché du travail » (Chevalier 2017, p.2). Or en France, les jeunes de moins de 25 ans sont confrontés à une double difficulté dans cette quête d'indépendance socioéconomique. D'une part, pour cette tranche d'âge les prestations sociales sont encore versées aux parents, ou conditionnées à leurs ressources. T. Chevalier (2017) parle ainsi d'une citoyenneté sociale familialisée où « la jeunesse est considérée comme une extension de l'enfance, et par conséquent les jeunes sont traités institutionnellement comme des enfants ». D'autre part, les moins de 25 ans rencontrent aussi des difficultés pour s'insérer par l'emploi compte tenu de la précarisation du marché du travail qui les cantonne, plus que les autres tranches d'âges, à des contrats courts : alors que 16% de la population iséroise active de plus de 15 ans est âgée de moins de 25 ans, ces derniers représentent 36% des salariés en emploi précaire. Face à ces obstacles, l'insertion socioéconomique des jeunes repose essentiellement sur la solidarité familiale, notamment pour être logés et aidés financièrement jusqu'à leur autonomie.

Qu'en est-il cependant des jeunes qui ne peuvent mobiliser ce type de solidarité privée ? Quelles réponses existe-t-il pour les jeunes qui ont connu une rupture familiale, ceux qui ont été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, ou encore, ceux dont la famille n'a ni les ressources sociales, ni les ressources économiques pour accompagner ces transitions vers l'âge adulte et pallier l'instabilité à laquelle leurs enfants sont confrontés sur le marché du travail ?

En France, seules deux allocations couplées à des accompagnements sont prévues pour compenser ces difficultés : la Garantie jeunes (remplacée par le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) en mars 2022) et le contrat jeune majeur, réservé aux jeunes ayant été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Ces aides socioéconomiques sont cependant limitées dans le temps (un an, voire un an et demi pour la première ; jusqu'à trois ans pour la seconde), et conditionnées à l'investissement dont fait preuve le jeune pour s'insérer sur le marché du travail. Tous les jeunes n'y ont donc pas accès. Par ailleurs, la question du logement est traitée différemment par ces deux dispositifs. Le contrat jeune majeur tient compte de cette problématique en adaptant le montant de l'allocation au coût du logement occupé par le jeune, et en réservant des places d'hébergement grâce à des partenariats avec des structures d'hébergement. La Garantie jeunes elle, est axée sur l'insertion professionnelle. La question du logement ne faisant pas partie des sujets traités par les Missions locales, les jeunes qui présentent des difficultés pour accéder au logement ou s'y maintenir, sont donc invités à s'adresser aux partenaires locaux compétents (CLLAJ², assistant social, 115). Par ailleurs, le montant de l'allocation et son fonctionnement, considérés par les bailleurs comme étant trop faible et instable, ne permettent pas au jeune d'accéder à un logement social.

En plus de la Garantie jeunes et du contrat jeune majeur, d'autres aides financières peuvent être mobilisées par les jeunes en difficultés. Cependant, celles-ci sont ponctuelles et visent uniquement à

¹ Tom Chevalier est chargé de recherche CNRS au laboratoire Arènes à Science Po Rennes. Ses recherches portent sur les politiques publiques (politiques sociales, politiques d'éducation, et politiques de l'emploi) en direction des jeunes en Europe, ainsi que sur la pauvreté et le rapport au politique des jeunes. <https://www.sciencespo.fr/centre-etudes-europeennes/fr/chercheur/tom-chevalier.html>

² Comités locaux pour le logement autonome des jeunes

pallier une difficulté économique passagère. Elles peuvent faciliter l'accès et le maintien dans le logement, mais ne suffisent pas en elles-mêmes à assurer un revenu.

Face à ces constats, les acteurs institutionnels et associatifs œuvrant pour le logement des jeunes en Isère s'interrogent sur les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des jeunes les plus précaires. Afin d'alimenter leur réflexion, ils ont souhaité mieux connaître les difficultés et les besoins que rencontrent ces jeunes qui, faute de solidarité familiale et d'accès à la citoyenneté socioéconomique, se trouvent privés de logement personnel.

Encadré 1. Les aides financières accessibles aux jeunes de moins de 25 ans : la Garantie jeunes et le contrat jeune majeur

Les aides financières accessibles aux jeunes de moins de 25 ans : la Garantie jeunes et le contrat jeune majeur

La Garantie jeunes permet aux jeunes de bénéficier d'une allocation mensuelle de 497€ et d'un accompagnement vers l'emploi de 12 mois avec un conseiller de la Mission locale. Ce dispositif repose sur la philosophie Emploi d'abord, qui consiste à mettre les jeunes en situation d'activité sans préalable, via l'obtention de stage ou de contrat de travail. L'objectif est de multiplier les expériences sur le marché du travail pour acquérir des compétences. Le versement de l'allocation est conditionné à l'investissement du jeune dans ce parcours d'insertion. Depuis mars 2022, la Garantie jeunes est remplacée par le Contrat d'Engagement Jeune.

En 2021, 1 792 jeunes ont bénéficié de la Garantie jeunes en Isère, un chiffre en augmentation de 61% par rapport à 2019 (DDETS 2021). Cette évolution est liée à l'augmentation de l'enveloppe allouée à ce dispositif depuis la crise sanitaire et à l'assouplissement des critères d'accès. Elle témoigne cependant d'un réservoir de besoins latents qui n'étaient jusqu'alors, pas pris en charge.

Le contrat jeune majeur est réservé aux jeunes ayant été placés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Il leur permet de bénéficier d'un accompagnement social et d'une allocation jusqu'à leurs 21 ans. Il peut être associé à une place d'hébergement. Le contrat jeune majeur n'est pas délivré de plein droit, mais doit faire l'objet d'une demande motivée par le jeune.

En janvier 2022, le département de l'Isère indiquait que 614 personnes étaient bénéficiaires d'un contrat jeune majeur sur son territoire (source : Département de l'Isère, observatoire départemental de la protection de l'enfance).

Encadré 2. Les aides financières ponctuelles pour les jeunes.

Les aides financières ponctuelles pour les jeunes

Le Fonds d'aide aux jeunes attribue des aides financières individuelles ou de financement de mesures d'accompagnement au travers d'actions collectives. Les actions collectives concernent des actions d'accompagnement innovantes qui ne trouvent pas totalement leurs financements dans les dispositifs de droit commun. Les aides individuelles quant à elles peuvent prendre deux formes :

Le fonds d'aide aux jeunes d'urgence (FAJU) vise à répondre en quelques jours à un besoin urgent, principalement lié à l'alimentation, à l'hébergement ou au transport. Cette aide est mobilisable une fois les dispositifs de droits communs mobilisés, à l'exception des CCAS et des associations caritatives. Le montant maximum de l'aide par demande est de 170€.

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) vise quant à lui à répondre à un besoin spécifique pour aider le jeune dans son insertion socioéconomique (achat de matériel pour pouvoir débiter une formation par exemple). Les demandes sont traitées mensuellement par une commission. Le montant maximum des aides dont peut bénéficier un jeune par année est de 2 500 €.

En 2020, 1 630 demandes individuelles ont été déposées en Isère (Grenoble-Alpes Métropole (GAM) ; Département de l'Isère 2020). La majorité d'entre elles sont émises sur la métropole grenobloise avec 1 130 demandes, soit 67% de l'ensemble des demandes reçues sur le département (suivie de l'Isère Rhodanienne où 165 demandes ont été formulées, soit 10%). Sur le territoire grenoblois, on sait que ces demandes concernaient 699 jeunes. Parmi eux, 441 n'ont mobilisé qu'une seule fois le FAJ/FAJU. Les autres (258 jeunes) ont fait en moyenne 2,7 demandes au cours de l'année. Cette récurrence des demandes, qui concerne 31% des demandeurs, illustre l'importance des difficultés financières rencontrées par ces jeunes, difficultés pour lesquelles une aide ponctuelle n'est pas toujours suffisante.

Action Logement Services accompagne des jeunes salariés qui rencontrent des difficultés pour accéder ou se maintenir dans leur logement. En 2021, parmi les 392 personnes bénéficiaires d'une « aide aux salariés en difficultés », 59 étaient âgées de moins de 30 ans, soit 15% des bénéficiaires.

Par ailleurs, **200 jeunes de moins de 25 ans ont sollicité le service Assistance et Accompagnement d'Action Logement** en 2021, dont une majorité en raison de difficultés financières voire de surendettement (31%). Les autres ont exprimé des besoins liés à des décohabitations ou une rupture familiale (18%), à une perte d'emploi (12%), ou au fait d'avoir un logement inadapté ou d'avoir perdu leur logement (8,5%). Parmi ces 200 jeunes en demande, 61 ont finalement accepté de signer un « Engagement réciproque » et ont ainsi bénéficié d'une mesure d'accompagnement social lié au logement (ASLL) et d'une aide financière.

I. Objectifs et méthodologie de l'étude

L'étude s'intéresse aux jeunes de moins de 25 ans qui sont sans domicile personnel et qui n'ont pas les ressources financières suffisantes pour accéder à un logement autonome et s'y maintenir. L'objectif est de mieux connaître et comprendre leurs besoins, ainsi que l'expérience qu'ils ont eu des différents dispositifs d'accompagnement, de logement et d'hébergement existants, pour ensuite proposer des pistes d'action permettant à ce public d'être autonome, c'est-à-dire de ne plus dépendre des solidarités familiales et interpersonnelles pour accéder au logement et s'y maintenir.

Cette étude propose une analyse basée sur les besoins exprimés par les jeunes et sur leur expérience de transition vers l'âge adulte. A travers 20 entretiens menés auprès de jeunes, le parcours de ces derniers a été retracé pour identifier leurs caractéristiques socioéconomiques, les raisons de leur privation de logement ainsi que les dispositifs qu'ils ont pu mobiliser. L'étude s'est également interrogée sur la place qu'occupait le logement parmi leurs besoins, les impacts que l'absence de logement pouvait avoir sur leur insertion socioéconomique, ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent pour se loger.

Ce travail a été complété par la réalisation de 21 entretiens menés auprès de professionnels de l'insertion, du logement, de l'hébergement et de l'accompagnement social. Il s'agissait ici de s'intéresser aux besoins que ces acteurs recensent au travers de leurs missions, aux ressources qu'ils mobilisent pour y répondre, et aux difficultés auxquelles ils font face, afin de rendre compte du système de réponse local et de ses impacts sur l'accès au logement des jeunes.

Enfin, un travail quantitatif a également été réalisé à partir des données de la statistique publique, du SNE³, du SIAO⁴, de la CAF⁵, et celles issues de l'activité des différents services locaux. L'objectif était de cadrer les besoins en logement et en hébergement exprimés par les jeunes, et d'identifier l'offre accessible à ce public.

³ Système national d'enregistrement de la demande de logement social

⁴ Service intégré d'accueil et d'orientation (demande d'hébergement et de logement adapté)

⁵ Caisse d'allocations familiales

A la demande des commanditaires, cette étude a été menée sur deux territoires : Grenoble-Alpes Métropole et Vienne-Condrieu. Le premier est le territoire urbain le plus dense de l'Isère, où est expérimentée la politique logement d'abord depuis 2018 avec une expérimentation en cours destinée aux jeunes sans ressources. Le second est une agglomération rurale, plus proche de Lyon que de Grenoble. La question du logement y est moins centrale, avec un réseau d'acteur moins dense et peu représenté dans les instances départementales traitant de ce sujet. Les spécificités de ces deux territoires sont mobilisées dans le cadre de l'étude pour analyser les leviers disponibles et les freins auxquels sont confrontés les jeunes pour accéder au logement et acquérir une autonomie socioéconomique.

Encadré 3. Profils des jeunes interrogés dans le cadre de l'étude

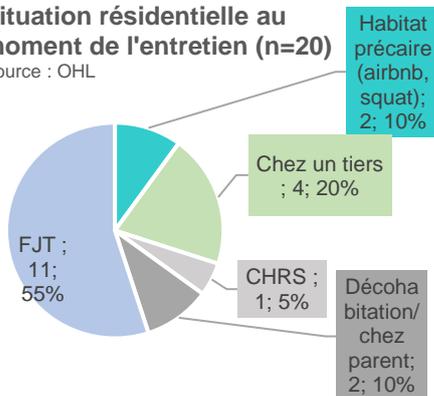
Profils des jeunes interrogés dans le cadre de l'étude

Initialement, 36 entretiens de 45 minutes devaient être réalisés auprès des jeunes. Au cours de l'étude, cet objectif a évolué pour atteindre 20 entretiens d'une heure. A mi-parcours, il a été convenu avec les commanditaires que le temps restant serait redirigé pour réaliser d'autres entretiens auprès de professionnels dans le but d'affiner les préconisations.

Le panel de jeunes à interroger a également évolué au cours du travail. A l'origine, des entretiens devaient être réalisés auprès d'un tiers de bénéficiaires de la Garantie jeunes, un tiers de personnes hébergées en Foyer de jeunes travailleurs (FJT), et un tiers de jeunes sans ressources qui soient en dehors de ces deux dispositifs. Cela était justifié par les besoins des différents commanditaires. Si nous avons pu rencontrer aisément des jeunes en Garantie jeunes et en FJT via l'aide des Missions locales, de la MFI et de la Résidence Habitat Jeunes de Vienne, il a été plus difficile de rencontrer des jeunes hors dispositifs. Ainsi, sur les 20 entretiens, un seul concerne un jeune sans ressources, ni suivi par la Mission locale, ni hébergé en FJT. Il a été rencontré via un professionnel grenoblois qui le connaissait personnellement. Ce panel de jeunes interrogés ne permet pas à cette étude d'aborder les difficultés que rencontrent les étudiants, ceux en situation administrative complexe et/ou ceux présentant des problématiques de santé. Nous notons cependant que ces publics font également partis des préoccupations des professionnels intervenants auprès des jeunes.

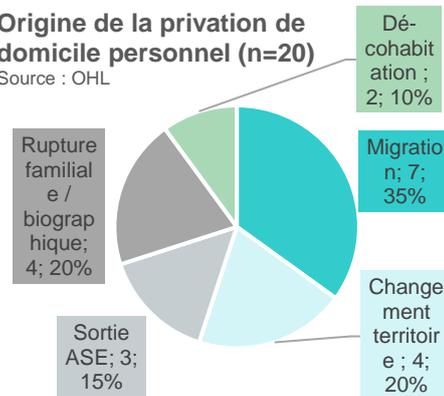
Situation résidentielle au moment de l'entretien (n=20)

Source : OHL



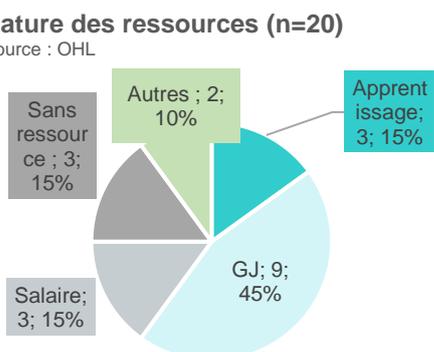
Origine de la privation de domicile personnel (n=20)

Source : OHL



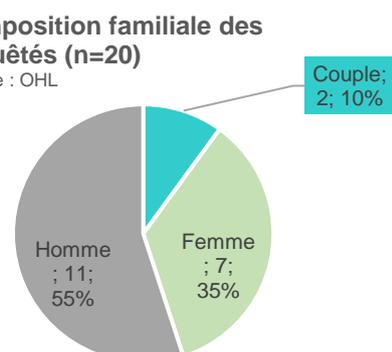
Nature des ressources (n=20)

Source : OHL



Composition familiale des enquêtés (n=20)

Source : OHL



II. Cadrage statistique : portrait des jeunes en Isère

a. Une jeunesse concentrée dans les agglomérations

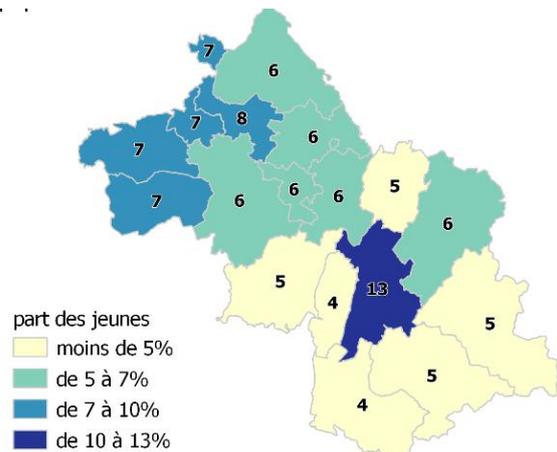
En Isère, la jeunesse se concentre dans les territoires urbains, avec une surreprésentation des 18-24 ans sur la métropole grenobloise. Sur ce territoire, les moins de 25 ans représentent 13% de la population (57 652 jeunes), contre 9% à l'échelle du département (carte 1).

A l'inverse, ils sont sous-représentés dans les territoires ruraux, en particulier ceux au sud de l'Isère. Ces tendances s'expliquent par les mobilités étudiantes des jeunes vers les pôles urbains qui accueillent les universités.

Cela est visible à travers les pyramides des âges (graphiques 1 et 2) : entre 18 et 30 ans, des jeunes quittent l'agglomération de Vienne, en même temps que d'autres se reportent sur la métropole grenobloise. Ces départs liés à la scolarité des jeunes se traduisent par une proportion d'étudiants moins élevée sur Vienne (14% des 20-24 ans, soit 119 jeunes) que sur Grenoble-Alpes Métropole (47% des 20-24 ans, soit 8 202 jeunes).

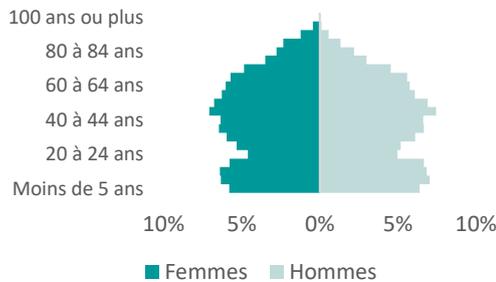
Carte 1 : Part des jeunes (18-24 ans) au sein de la population

Source des données : INSEE 2018
Réalisation : OHL, juillet 2022



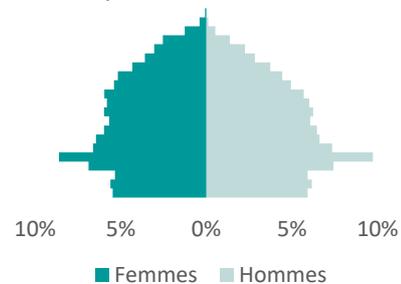
Graphique 1 : Pyramide des âges Vienne-Condrieu

Source des données : insee 2018
Réalisation : OHL, juillet 2022



Graphique 2 : Pyramide des âges Grenoble-Alpes Métropole

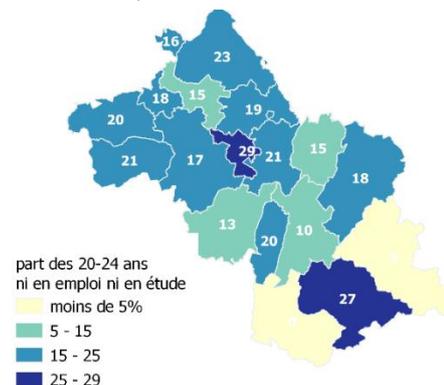
Source des données : insee 2018
Réalisation : OHL, juillet 2022



La concentration d'étudiants dans la métropole grenobloise ne doit toutefois pas nous faire oublier les jeunes qui n'ont pas eu la possibilité de faire des études, ni de quitter leur territoire. A Vienne, ce sont ainsi 20% des 20-24 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études (soit 173 jeunes sur 859) (carte 2). Autant de jeunes potentiellement en difficulté pour acquérir leur autonomie et s'insérer socioéconomiquement.

Carte 2 : Part des jeunes (20-24 ans) ni en emploi ni en études

Source des données : INSEE 2018
Réalisation : OHL, juillet 2022



b. Les jeunes, surreprésentés dans les emplois précaires et les indicateurs de pauvreté

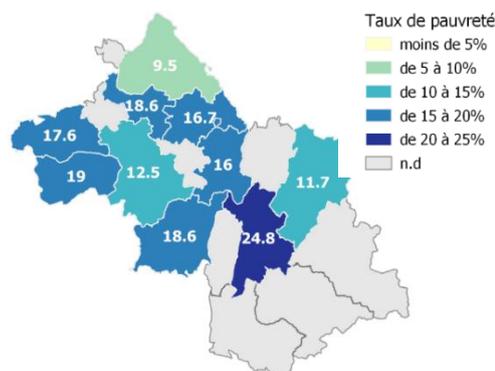
La jeunesse se caractérise par un taux de pauvreté élevé : 19,7% des 18-30 ans sont sous le seuil de pauvreté en Isère, contre 11,3% de la population tous âges confondus⁶ (carte 3). Sur Grenoble-Alpes Métropole, la pauvreté est plus étendue, et concerne un quart des moins de 30 ans (contre 14% tous âges confondus (Insee 2018)).

L'un des éléments permettant d'expliquer ce taux de pauvreté élevé chez les jeunes réside dans les difficultés d'insertion socioéconomique qu'ils rencontrent, notamment en lien avec la précarité de leurs emplois⁷. En effet, en Isère, 57% des salariés âgés de 15 à 24 ans sont concernés par un contrat précaire⁸ (soit près de 27 000 jeunes), contre 16% des salariés tous âges confondus (graphique 3).

Dans ce contexte, l'entrée des jeunes dans la vie active est marquée par une alternance entre des situations d'emploi et de non-emploi. Cette instabilité professionnelle génère des variations dans leurs revenus qu'ils peinent à compenser par d'autres ressources, en particulier s'ils n'ont pas encore ouvert de droits au chômage.

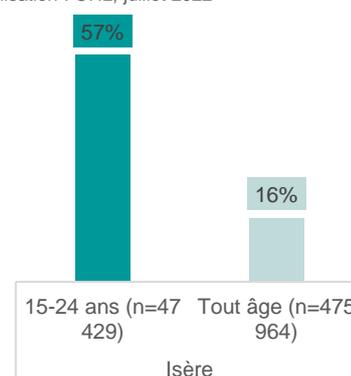
Carte 3 : Taux de pauvreté chez les jeunes (moins de 30 ans) (seuil à 60%)

Source des données : INSEE 2018
Réalisation : OHL, juillet 2022



Graphique 3 : Taux d'emploi précaire en Isère

Sources des données : insee 2018
Réalisation : OHL, juillet 2022



c. Les jeunes et le logement social

Compte tenu du taux de pauvreté élevé des jeunes, les niveaux de loyer que propose le logement social (moins de 5,5€ le m² pour un T1 en PLAI) semblent être plus adaptés à leurs besoins que le parc privé (14.7€ le m² pour un T1 sur le parc privé de l'agglomération grenobloise (OLL⁹ 2020)). Sur Grenoble-Alpes Métropole, on estime ainsi que 90% des moins de 25 ans sont éligibles au logement social, et que 59% sont sous les plafonds PLAI¹⁰ (PLH¹¹ GAM 2017). Néanmoins, ils sont relativement peu nombreux à déposer une demande en ce sens : en 2020 seulement 6 381 ménages âgés de moins de 30 ans étaient enregistrés sur le SNE en Isère, dont 81% pour une première demande (SNE 2020) (alors qu'ils sont à

⁶ Seuil de pauvreté calculé à partir de 60% du revenu médian, soit 1 102€ par mois pour une personne seule (INSEE 2018)

⁷ Notons que les écarts entre le taux de pauvreté des jeunes et des plus âgés s'expliquent aussi par les inégalités de patrimoine selon l'âge.

⁸ Nous reprenons ici la définition des emplois précaires proposées par l'Observatoire des inégalités, comprenant l'apprentissage, l'intérim, les emplois à durée déterminée, et les stages rémunérés en entreprises. Les données sont issues du recensement 2018 de l'INSEE.
https://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=1615&id_rubrique=149&id_groupe=11&id_mot=89

⁹ Observatoire local des loyers

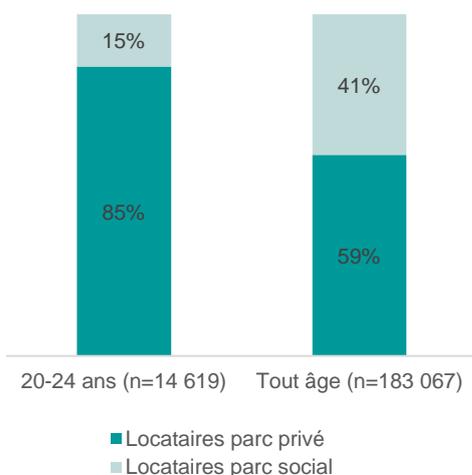
¹⁰ Plafond de ressources pour un logement financé par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)

¹¹ Programme local pour l'habitat

minima 137 000 à pouvoir bénéficier d'un logement PLUS¹²). Les jeunes sont ainsi peu présents sur le parc social : seuls 10% des locataires âgés de moins de 25 ans habitent un logement social en Isère, contre 35% des locataires tous âges confondus (Insee 2018). A l'inverse, ils sont surreprésentés sur le parc privé (85% de 20-24 ans locataires habitent un logement du parc privé) (graphique 4). Ces tendances sont d'autant plus marquées s'agissant des allocataires d'une aide de la CAF liée au logement, où 88% des moins de 25 ans sont locataires du parc privé, contre 49% tous âges confondus (graphique 5).

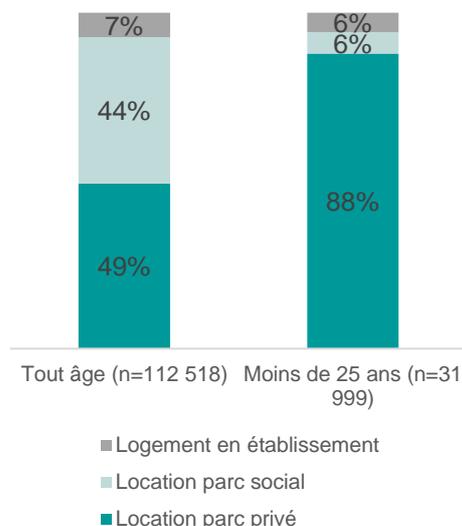
Graphique 4 : Type de parc loué selon l'âge des locataires

Source des données : Insee 2018
Réalisation : OHL, juillet 2022



Graphique 5 : Type de parc habité selon l'âge des allocataires d'une aide au logement

Sources des données : CAF - Isère 2020
Réalisation : OHL, juillet 2022



d. Jeunes en demande d'hébergement

En matière d'hébergement en revanche, les ménages dont le référent est âgé de moins de 25 ans sont surreprésentés : ils constituent 20% des ménages en demande d'hébergement d'insertion et 24% de ceux en demande d'hébergement d'urgence, alors qu'ils ne représentent que 6% des ménages isérois (SIAO 2019¹³). Les jeunes constituent également une proportion importante des demandes exprimées auprès des résidences sociales gérées par Adoma, avec 42% de demandeurs âgés de moins de 30 ans, alors que cette tranche d'âge ne concerne que 12% des ménages isérois (Adoma 2021). Le nombre de jeunes ayant exprimés des demandes auprès des Foyers de jeunes travailleurs n'est quant à lui pas connu à l'échelle de l'Isère¹⁴.

Les besoins exprimés par les moins de 25 ans au SIAO (115 et Insertion) se concentrent sur la métropole grenobloise, où l'on retrouve 68% des ménages en demande d'hébergement d'insertion de l'Isère (4% à Vienne Condrieu) et 86% des ménages ayant appelé le 115 dans l'année (5% à Vienne Condrieu) (SIAO

¹² Ce chiffre correspond au nombre de ménages moins de 30 ans sous les plafonds PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) pour une personne seule (à savoir moins de 20 966€) (Insee 2018). Le nombre réel est probablement supérieur en tenant compte des plafonds pour les couples et couples avec enfants qui sont plus élevés.

¹³ Ménages distincts en demande au moins une fois dans l'année.

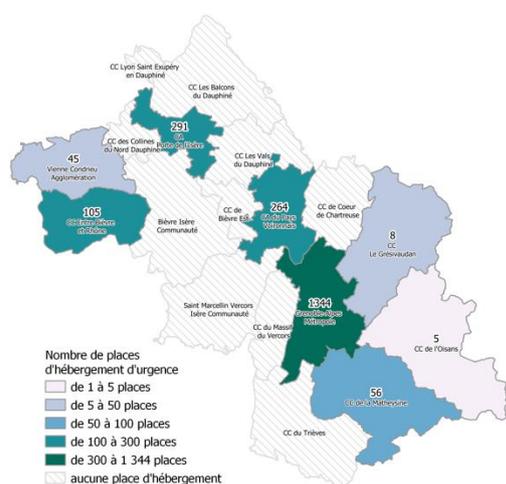
¹⁴ L'Union régionale pour l'habitat des jeunes mène cependant un travail auprès de chaque structure pour consolider les données existantes.

2019). En conséquence, l'offre d'hébergement se répartit différemment selon les territoires : Grenoble-Alpes Métropole concentre 63% des places en hébergement d'insertion¹⁵ et 63% des places d'hébergement d'urgence¹⁶ (SIAO 2019). En ce qui concerne l'hébergement d'urgence, cela conduit à des taux d'orientation plus élevés sur la métropole grenobloise, avec 23% des ménages de moins de 25

ans¹⁷ orientés contre 9% sur Vienne Condrieu (SIAO 2019). Or, il convient de rappeler que l'offre existante sur un territoire et son accessibilité sont des éléments qui peuvent influencer sur l'expression des demandes, et donc renforcer le non-recours sur les territoires les moins équipés (voir partie 2.II.2.)

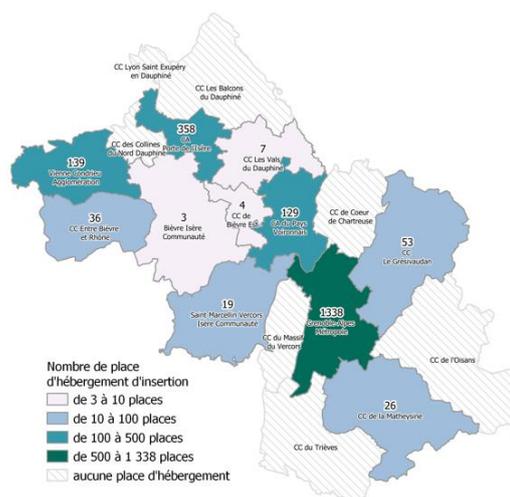
Carte 4 : Nombre de places d'hébergement d'urgence

Source des données : SIAO 2019 - urgence (dispositif hivernal compris)
Réalisation : OHL, juillet 2022



Carte 5 : Nombre de places d'hébergement d'insertion

Source des données : SIAO 2019 – insertion
Réalisation : OHL, juillet 2022



¹⁵ Dont places en IML

¹⁶ Ces données comprennent le dispositif hivernal.

¹⁷ Selon l'âge du référent

Encadré 4. Chiffres clés de cadrage par territoire (chiffres arrondis)

| Isère | Grenoble-Alpes Métropole | Vienne-Condrieu |
|--|--|---|
| Démographie (18-24 ans) (Insee 2018) | | |
| 109 000 personnes (9% de la population) | 57 700 personnes (13% de la population) | 5 000 personnes (7% de la population) |
| Taux de pauvreté (moins de 30 ans) (Insee 2018) | | |
| 19,7% (11,3% tous âges confondus) | 24,8% (14,2% tous âges confondus) | 17,6% (12,1% tous âges confondus) |
| Activité (15-24 ans) (Insee 2018, DDETS 2021) | | |
| 6 900 sans diplôme (14%) | 2 700 sans diplôme (14%) | 450 sans diplôme (15%) |
| 12 900 en étude (42%) | 12 200 en étude (54%) | 200 en étude (20%) |
| 14 000 en emploi (46%) | 8 200 en emploi (36%) | 600 en emploi (60%) |
| 3 700 ni en emploi ni en étude (12%) | 2 200 ni en emploi ni en étude (10%) | 200 ni en emploi ni en étude (20%) |
| 1 800 jeunes en Garantie jeunes (moins de 26 ans) | 960 jeunes en Garantie jeunes (moins de 26 ans) | 190 jeunes en Garantie jeunes (moins de 26 ans) |
| Logement (15-24 ans) (Insee 2018, SNE 2020) | | |
| 14 900 locataires du parc <u>privé</u> (48%) | 10 600 locataires du parc <u>privé</u> (47%) | 600 locataires du parc <u>privé</u> (54%) |
| 2 800 locataires du parc <u>social</u> (9%) | 1 300 locataires du parc <u>social</u> (6%) | 200 locataires du parc <u>social</u> (20%) |
| 2 500 demandes actives de logement social en accès | 1 300 demandes actives de logement social en accès | 160 demandes actives de logement social en accès |
| 37% de taux d'attribution | 28% de taux d'attribution | 39% de taux d'attribution |
| Hébergement (18-24 ans) (SIAO 2019) | | |
| 300 ménages en demande d'hébergement <u>d'insertion</u> | 200 ménages en demande d'hébergement <u>d'insertion</u> | 12 ménages en demande d'hébergement <u>d'insertion</u> |
| 1 000 ménages en demande d'hébergement <u>d'urgence</u> | 850 ménages en demande d'hébergement <u>d'urgence</u> | 45 ménages en demande d'hébergement <u>d'urgence</u> |

PARTIE 1. LES JEUNES SANS-DOMICILE, VICTIMES D'UNE POLITIQUE SOCIALE FAMILIALISEE

La jeunesse, en tant que transition entre l'enfance et l'âge adulte, peut aussi être définie comme le passage du régime de solidarité privée, incarné par la famille, à celui de la solidarité publique, incarné par l'Etat. En France, ce transfert est maintenu tardif par le principe de familialisation de la protection sociale. En conséquence, la majorité des aides auxquelles les jeunes peuvent avoir droit sont soit versées à leurs parents, soit tributaires du niveau de revenu de ces derniers. Ainsi, bien que l'âge de la majorité légale soit fixé à 18 ans, les jeunes restent sous le régime de la solidarité familiale jusqu'à leurs 25 ans. A partir de cet âge, l'obligation alimentaire qui incombe aux parents cesse pour laisser place à la solidarité publique. Celle-ci peut dès lors intervenir auprès des personnes en difficulté à travers le versement du RSA par exemple.

Ce principe de familialisation ne tient pas compte des différents niveaux de solidarité familiale sur lesquels s'appuient les jeunes. Si certains peuvent effectivement être épaulés durant leur jeunesse par leurs parents, d'autres en revanche ne bénéficient ni d'un soutien financier, ni de la possibilité de rester au domicile parental. C'est le cas des jeunes rencontrés pour cette étude qui, souffrant d'un faible niveau de ressources familiales, se trouvent dans un entre-deux : ni tout à fait sous le régime parental, ni tout à fait sous le régime public. Ce défaut d'articulation entre solidarité privée et publique est au cœur des difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à un logement, et s'insérer sur le marché du travail.

Pour comprendre cela, nous proposons de mettre en lumière les différents niveaux de ressources familiales dont disposent les jeunes, avant d'illustrer les difficultés qu'ils rencontrent dans leur transition vers la solidarité publique, et les ressources institutionnelles qu'ils arrivent malgré tout à mobiliser.

I. Des parcours de privation de domicile caractérisés par une solidarité parentale faible

A travers les entretiens réalisés avec les jeunes sans logement personnel, trois régimes de solidarité privés ont été identifiés : la solidarité parentale partielle, la solidarité parentale absente, et la solidarité inversée. L'analyse de ces niveaux de ressources familiales mobilisables par les jeunes fait apparaître de premiers besoins en termes d'aide financière et d'accompagnement.

1. Solidarité parentale partielle

Parmi les 20 jeunes rencontrés, 5 peuvent bénéficier d'une solidarité parentale partielle. Il s'agit de jeunes qui sont toujours en lien avec leurs parents. Cependant, l'aide que ces derniers peuvent apporter est limitée en raison des difficultés qu'eux-mêmes rencontrent, d'un point de vue économique (des parents endettés, souvent bénéficiaires des minima sociaux), mais aussi administratif (difficultés à comprendre le langage administratif, connaissance limitée de leurs droits).

Conscients de ces difficultés, les jeunes ménagent en retour leurs parents en ne les mobilisant que ponctuellement, ne souhaitant ni les « déranger » ni aggraver leur situation. C'est le cas de Doria, hébergée chez un tiers, qui bénéficie de l'aide financière de sa mère, notamment pour payer son

abonnement téléphonique, mais qui évite de la solliciter davantage compte tenu des dettes qu'elle peine à rembourser :

Elle fait ce qu'elle peut, mais elle se met dans le rouge pour nous aider, donc en soit je préfère ne rien demander du tout.

L'autre raison centrale pour laquelle les jeunes évitent de mobiliser l'aide de leurs parents, c'est leur désir d'autonomie. Si certains savent qu'un retour au domicile parental serait possible, celui-ci est souvent perçu comme une régression dans leur parcours d'insertion. Dans ce contexte, compte tenu des moyens limités dont ils disposent pour atteindre l'autonomie, la privation de logement personnel devient une étape dans leur parcours, quand le retour au domicile parental constituerait quant à lui le signe d'un échec.

Je souhaite pas retourner chez ma mère vu que j'en suis parti, et je voudrais pas y retourner derrière. Je suis parti de là-bas c'était pour pouvoir réussir à avoir un appartement, un travail, et y retourner j'aimerais pas forcément.

Arnaud, hébergé chez des tiers depuis plusieurs mois.

Malgré tout, ce lien maintenu avec les parents reste une ressource importante dans le parcours de ces jeunes, ne serait-ce qu'en terme de soutien moral. Ils se distinguent ainsi des jeunes qui ne sont plus en contact avec leur famille.

2. Solidarité parentale absente

Une partie des jeunes rencontrés est quant à elle totalement privée de solidarité parentale. Parmi les entretiens réalisés, cela concerne deux jeunes ayant été placés par l'aide sociale à l'enfance, et deux autres en rupture familiale depuis une année environ. Cette absence de soutien familial est un handicap important dans leur parcours. Elle les conduit à une grande précarité résidentielle faute de relai institutionnel, et implique des passages par la rue lorsque des ressources amicales ne peuvent être mobilisées :

[Le foyer] ils m'ont dit « tu es viré, retourne chez ta mère », bah je suis retourné là-bas, elle m'a dit de sortir. (...) Je suis allé chez ma mère. Elle m'a dit « si je t'ai mis en foyer c'est que je te voulais pas », donc je suis reparti à la rue

Lilian, à la rue 6 ans à la suite à l'arrêt de sa prise en charge par l'ASE.

Cette absence de solidarité a aussi un impact sur la construction psychologique de ces jeunes rejetés de leur cellule familiale et qui ont parfois été confrontés à des violences intrafamiliales. Des besoins d'accompagnement socio-éducatifs forts découlent de cette rupture parentale, à fortiori quand elle intervient durant l'enfance ou l'adolescence. Cela est visible à travers les témoignages des jeunes qui expriment avoir besoin d'un cadre éducatif remplaçant celui généralement fourni via l'éducation parentale, et d'autres qui, sans nommer ce besoin, relatent avec du recul avoir été mis en difficulté par cette absence d'encadrement parental à un âge où ils se considéraient immatures :

[Les éducateurs de prévention spécialisés] sont cash avec moi, du moment où ils me voient faire un truc mal – et en fait c'est ça qui me recadre un petit peu et moi j'aime bien, le fait qu'on me recadre un peu, dès que je fais un truc un peu de travers « ouais Rama là tu fais n'importe quoi là, là il faut te reprendre, il faut faire ci, ça ça ça » et moi je comprends, je suis quelqu'un de très compréhensive ! il faut juste me dire les choses, faut juste me dire les choses c'est tout

Rama, 19 ans, sans logement personnel depuis un an et demi à la suite à une rupture familiale

Vraiment tu prends un gamin, tu le mets en plein milieu de, je sais pas, de Grenoble, et tu lui dis « fais ce que tu veux, tu as le droit de tout faire, aucune limite », voilà ce que j'avais.

Question : tu pensais pas du tout aux conséquences ?

Ah non du tout. J'ai pas appris moi à vivre comme ça. Moi pour moi il y avait pas de notion de danger, pour moi c'était tu appuies sur un bouton, ça donne de l'argent, va t'amuser. Reviens, tu en auras d'autres. Et au bout d'un moment y en avait plus

Lilian, 27 ans, au sujet de l'accès à son compte bancaire et de ses premières semaines passées à la rue à sa sortie d'ASE.

3. Solidarité inversée

D'autres jeunes sont toujours en lien avec leurs parents, mais dans une relation de solidarité inversée : ce sont eux qui sont pourvoyeurs de l'aide familiale. Cette responsabilité impacte leur parcours puisqu'en plus des difficultés qu'ils rencontrent pour réussir leur insertion professionnelle et stabiliser leurs revenus, s'ajoutent des dépenses contraintes, parfois élevées, se faisant au détriment de leurs conditions de vie et de leur accès au logement.

C'est le cas d'Oumar qui a dû repousser sa sortie de FJT pour pouvoir participer aux dépenses médicales de sa mère restée dans son pays d'origine, ou encore de Antoine qui, bien qu'en difficulté pour finir ses fins de mois, a fait le choix de ne pas s'inscrire aux Restos du cœur, afin de laisser sa famille bénéficier de sa part supplémentaire.

Là par exemple je suis à découvert malheureusement, j'ai aucune finance pour manger correctement, et j'ai demandé à un ami de me dépanner 30 euros, j'ai pu faire des courses et tout, mais en fait y a un seul problème qui est survenu c'est qu'il aurait fallu que je garde minimum 5€ pour que je prenne du savon parce que là j'ai plus rien pour me laver

Question : tu sais qu'il y a des associations qui t'en donnent, tu connais ?

[...] Je serais bien allé aux Restos du cœur mais en fait je suis compté chez mes parents. Je leur ai dit de me compter là-bas. Parce que bah financièrement mes parents ils sont pas non plus au top, du coup bah comme ma mère elle va souvent aux Restos du cœur je lui ai dit de me compter parmi eux. [...] Du coup bah ils ont un petit peu plus de nourriture que la normale, du coup c'est parfait moi au moins je les aide d'un côté, et moi je vis de l'autre.

Antoine, 22 ans, en attente du premier versement de sa Garantie jeunes à la suite à l'arrêt de sa prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

En plus d'impacter économiquement le parcours des jeunes, cette solidarité inversée constitue aussi une charge mentale importante face à laquelle ils se retrouvent souvent seuls. C'est le cas de Magid, originaire d'un département d'outre-mer, qui est venu sur l'hexagone dans le but de s'insérer plus facilement sur le marché du travail et pouvoir ensuite héberger sa mère pour lui offrir un meilleur accès aux soins. Cependant, sans ressource familiale mobilisable sur place, son parcours a été semé d'embûches. D'abord passé par l'Epide¹⁸, il a ensuite brièvement intégré l'armée avant de rater un examen et de se retrouver hébergé chez un tiers puis à la rue. Durant ces trois années, Magid a connu

¹⁸ Etablissement pour l'insertion dans l'emploi

une dégradation de sa situation professionnelle et résidentielle qui était d'autant plus difficile à vivre qu'elle signifiait aussi un report de soin pour sa mère et une détérioration de son état de santé :

[Ma mère] elle est malade, du coup j'ai tout fait, c'est pour ça moi j'ai tout fait jusqu'à maintenant, et ça fait déjà trois ans, l'état de ma mère s'aggrave [...] Tout le temps, quand ma mère elle m'appelle c'est comme si elle me fait des adieux en fait, et tout le temps ça me fait pleurer, ça me fait penser, c'est trop dur en fait, avec l'histoire qu'il s'est passé ici, c'est... ça fait beaucoup.

Il apparaît important de prendre en compte ces responsabilités familiales dans le cadre des accompagnements proposés aux jeunes. D'abord pour s'assurer qu'ils aient un interlocuteur avec lequel ils puissent en parler si besoin, et ensuite pour pouvoir anticiper les dépenses économiques que cela peut engendrer et limiter les impacts qu'elles peuvent avoir sur leur parcours d'insertion.

II. Des transitions difficiles entre le régime de la solidarité privée et celui de la solidarité publique

Les jeunes vivent différemment leur passage vers le régime de la solidarité publique selon le rapport qu'ils entretiennent aux institutions, le rapport qu'ils entretiennent à leur famille, et les autres ressources qu'ils peuvent mobiliser (notamment amicales). Nous distinguons ainsi (1) les jeunes ayant été placés par l'aide sociale à l'enfance qui, compte tenu de leur expérience anticipée de la solidarité publique, entretiennent un rapport ambigu avec celle-ci, (2) des autres jeunes rencontrés qui débutent leur quête d'autonomie. Ces deux parcours font apparaître certains ressorts du non-recours, en même temps qu'ils mettent en évidence les failles de l'Etat social.

1. Parcours d'aide sociale à l'enfance : entre dépendance et défiance face à la solidarité publique

Le parcours des jeunes pris en charge par l'ASE¹⁹ se distingue des autres par un passage de la solidarité privée à publique vécu de manière contrainte dans l'enfance/l'adolescence, puis par une seconde transition au moment de la majorité, celle-ci interne au régime de la solidarité publique, consistant en une sortie de l'institution vers le droit commun. La manière dont sont vécues ces deux étapes permettent d'expliquer le rapport que ces jeunes entretiennent aux dispositifs d'accompagnement proposés et les difficultés d'insertion qui en découlent.

Dans le cadre de cette étude, quatre jeunes sur les vingt rencontrés ont été concernés par un parcours d'aide sociale à l'enfance. S'il serait nécessaire d'approfondir les analyses proposées ci-dessous en rencontrant d'autres jeunes, ces premiers entretiens esquissent plusieurs spécificités.

a. Un rapport de défiance, marqué par une transition précoce et contrainte vers le régime de solidarité publique

Le placement par l'ASE est une mesure à visée sociale, décidée par un juge, qui consiste à retirer un mineur de sa famille pour qu'il soit pris en charge par les services de la protection de l'enfance. Dans ce cadre, les besoins du jeune ne relèvent plus de la solidarité familiale, mais de celle de l'Etat, incarnée par les Départements depuis la décentralisation. Dans le cadre de cette étude, cela concerne quatre jeunes. En retraçant leur parcours, on constate que le passage du régime familial au régime institutionnel a été

¹⁹ Aide sociale à l'enfance

difficile à accepter et les a conduits dans un premier temps à rejeter les règles qui leur étaient imposées, ainsi que l'aide qui leur était proposée par les professionnels de l'aide sociale à l'enfance.

Au début j'étais vraiment, j'étais pas concentrée sur moi-même, je faisais un peu n'importe quoi, j'étais souvent en fugue au foyer, j'étais pratiquement jamais présente au foyer, j'étais tout le temps avec des amis à droite à gauche et du coup bah je me concentrais pas sur moi-même.

Rama, placée en foyer à l'âge de 15 ans.

[Mon appartement éducatif] c'était plus un squat qu'autre chose. Y avait du monde tous les jours, que ce soit le jour, la nuit. Ouais c'était, c'était pas vraiment un appartement éducatif. [...] Je vivais vraiment au jour le jour, je passais ma journée dehors avec des amis et je faisais pas grand-chose quoi. [...] Plusieurs fois ils [les éducateurs] m'ont proposé des rendez-vous pour pouvoir qu'on discute, pour pouvoir m'aider, pour pouvoir plein de trucs, et au final ou j'y suis jamais allé, ou quand j'y suis allé j'étais pas du tout investi.

Arnaud, placé à ses 17 ans.

J'écoutais personne. J'étais à la fois extrêmement sage, du coup je faisais très peu de conneries, et pas si sage que ça à des moments quoi. Mais j'écoutais pas beaucoup les éducateurs quoi, du coup par exemple je montais énormément dans les arbres pour pas que les éducateurs viennent, et comme dans les arbres les éducateurs vont pas monter pour pas se faire mal bah moi j'étais au calme là-haut (rire) (...)

Question : mais du coup on t'a quand même proposé de l'aide à un moment donné ?

Oui mais je voulais pas.

Antoine, placé en famille d'accueil puis en foyer à l'âge de 7 ans et atteint d'une dépression les quatre années suivantes.

Dans le cas d'Antoine, cette défiance vis-à-vis des éducateurs s'est apaisée au fil des années. Il a ainsi pu bénéficier de leur aide jusqu'à ses 21 ans. Il est aujourd'hui reconnaissant de l'accompagnement qu'il a reçu au cours de son parcours, et considère que son placement par l'ASE a participé à sa construction personnelle :

Mais après, au fur et à mesure que le temps a passé, j'ai apprécié énormément d'être là-bas, j'ai beaucoup apprécié les éducateurs (...) A l'heure actuelle je suis heureux quand même d'avoir fait tout ce chemin. Oui c'est vrai j'ai été placé, mais à l'heure qu'il est l'homme que je suis c'est grâce à eux.

Pour les autres en revanche, cette défiance s'est maintenue jusqu'à l'arrêt de leur prise en charge, à leurs 18 ans – âge à partir duquel les obligations du Département cessent. C'est à cet âge qu'Arnaud a décidé de partir de l'appartement éducatif qu'il occupait pour habiter en colocation avec une amie, et que les deux autres jeunes (Rama et Lilian) ont été expulsés de leur hébergement. A la suite de ces départs, tous ont ensuite connu un parcours de privation de logement personnel. Cette situation leur a fait réaliser que, faute de solidarité familiale sur laquelle s'appuyer, leur insertion socioéconomique était dépendante de la solidarité publique.

Face à ce constat, les jeunes ont réagi de façons différentes. Arnaud et Rama, placés à leur adolescence, ont dans un premier temps essayé de s'en sortir seuls en ayant recours à de l'hébergement chez un tiers.

Puis, après quelques semaines, Arnaud, qui avait quitté délibérément l'ASE, a recontacté son éducatrice afin d'être aidé, se considérant responsable des difficultés qu'il rencontre :

Au début j'avais toujours un endroit où vivre avec [l'ASE]. Et c'est quand j'ai été en colocation et que ça a commencé à être galère que j'ai compris que j'aurais dû accepter leur aide et pas, et pas ne pas les écouter [...] C'est moi qui ai fait les mauvais choix, plusieurs fois ils [les éducateurs] m'ont proposé des rendez-vous pour pouvoir qu'on discute, pour pouvoir m'aider, pour pouvoir plein de trucs, et au final ou j'y suis jamais allé, ou quand j'y suis allé j'étais pas du tout investi ou, plein de trucs dans le genre [...] J'aurais pu réussir mieux, ça je le sais. Là je pourrais avoir un travail, un vrai appartement, et même le permis, ça je le sais. Et là j'ai pas de travail, pas d'appartement, pas de permis, j'ai rien.

Rama elle, a mis plus de temps avant de solliciter la solidarité publique. C'est après plusieurs mois de grande précarité résidentielle, qu'elle s'oriente vers des éducateurs de prévention spécialisée sur les conseils d'une amie. Durant cette période, elle ne souhaitait plus être en contact avec l'Aide sociale à l'enfance compte tenu de l'expulsion qu'elle avait vécue, dont elle tient en partie responsable ses éducateurs et la structure qui l'hébergeait. Elle considère en effet que son expulsion aurait pu être évitée si elle avait été davantage accompagnée et informée du parcours de privation de logement personnel auquel elle risquait d'être confrontée :

Moi je pense que si on m'aurait fait prendre conscience de la chose d'une manière différente, peut-être que je l'aurais compris et que j'aurais pas perdu mon appartement et que j'aurais pas vécu tout ce que j'ai vécu à la rue [...] ils auraient pu me dire en face en fait, me prendre entre 4 yeux et me dire « tu fais de la merde », en gros me dire « ça c'est pas des choses à faire », et me dire que je risque de finir à la rue parce que ils savaient en fait que j'avais personne, que ma famille était plus derrière moi, que des amis – tu as beau avoir des amis mais tu peux compter sur personne, et eux ils le savent que je pouvais compter sur personne, que vraiment j'étais vraiment seule seule seule, et de là je pense qu'ils auraient pu vraiment insister, parler avec moi et de me dire comment ça allait se passer

Lilian, placé à ses 2 ans, a quant à lui essayé de se défaire de sa dépendance à la solidarité publique en acceptant de vivre sans logement personnel. Il a ainsi passé 6 années à la rue ou chez des tiers, dans différentes villes. Il définit ces années sans domicile comme une période de liberté, qu'il oppose aux règles et contraintes des foyers de l'aide sociale à l'enfance. S'il acceptait l'aide d'associations pour des distributions alimentaires, il refusait en revanche d'être accompagné, craignant d'être réorienté vers des foyers. C'est avec l'aide d'une travailleuse pair²⁰ à Grenoble qu'il a finalement accepté de remobiliser la solidarité publique et d'être accompagné par des professionnels de la prévention spécialisée.

Question : Là tous ces acteurs de la prévention spécialisée [qui t'ont aidé à Grenoble], c'était des acteurs que tu avais déjà rencontrés quand tu étais à la rue à Strasbourg ou - ?

Non. Enfin, oui mais que je refusais de leur parler.

Question : Pourquoi ?

Parce que je voulais ma liberté. Je voulais pas leur parler et qu'ils me disent « bah écoute on t'a trouvé un truc on va te mettre dans un foyer », non, j'étais bien dehors.

²⁰ Les travailleurs pairs sont des personnes qui ont une expérience de vie similaire à celles des personnes auprès desquelles ils interviennent.

Question : Et du coup qu'est-ce qui a changé avec le fait qu'à Grenoble tu acceptes tous ces liens-là et toute cette aide-là ?

Je pense que c'était le contact qu'il y a eu avec la personne, qu'il y a eu par exemple avec Camille. (...) Je sais pas y a eu un lien qui s'est fait, et du coup je me suis dit « tiens, on va peut-être écouter cette personne-là », sauf que moi, Camille je la connaissais pas, je l'ai connue parce qu'elle est venue distribuer le café, mais tous les gens de la rue l'appelaient déjà « la maman de la rue », du coup je me suis dit tiens on va peut-être se fier à cette personne-là, et j'ai fait confiance à cette personne-là qui m'a, qui elle aussi m'a fait confiance

A travers ces transitions, les jeunes ayant été placés par l'ASE ont ainsi construit un rapport ambigu avec la solidarité publique, où s'articulent défiance et dépendance. Dans la suite de leur parcours cette dualité continue à s'exprimer, avec des pratiques de non-recours fortes, et en même temps des ressources institutionnelles importantes qui leur permettent de naviguer plus facilement que les autres au sein du régime de solidarité publique.

b. Un accès facilité à la solidarité publique, mais freiné par des pratiques de non-recours

Les jeunes qui ont été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance témoignent de ressources institutionnelles plus élevées que d'autres jeunes. Cela tient à leur connaissance du champ de la protection de l'enfance et des différents acteurs et structures qui gravitent autour (éducateur spécialisé, assistant social, conseiller emploi). Pour certains d'entre eux, il peut également s'agir de liens concrets avec des professionnels qui, bien que distendus depuis la fin de leur prise en charge, peuvent être réactivés plus tard. L'autre ressource essentielle dont disposent les sortants d'ASE rencontrés est la possibilité qu'ils ont de mobiliser un contrat jeune majeur, et ainsi de bénéficier d'un accompagnement, voire d'une allocation et d'un hébergement. Si cette possibilité reste très partielle, conditionnée notamment à l'âge et au projet d'insertion du jeune, elle constitue une ressource importante pour les jeunes qui peuvent en profiter. C'est le cas d'Antoine qui, quelques mois après son départ de son appartement éducatif, a pu retisser des liens avec les services de l'aide sociale à l'enfance et prévoit de redemander un contrat jeune majeur pour accéder à un hébergement :

Si j'ai besoin d'aide je peux aller les voir [l'ASE] ils peuvent m'aider, mais pour l'instant ils peuvent pas me loger. Je suis en train de voir pour qu'ils me mettent un contrat [jeune majeur] avec logement pour que [nom de structure] ils puissent me loger. J'ai un rendez-vous lundi avec une de mes référentes

Malgré ces ressources institutionnelles, le parcours ASE, marqué par une rupture familiale et un rapport contraint aux institutions, a des impacts sur le souhait des jeunes de mobiliser ou non ces ressources institutionnelles au terme de leur prise en charge. Pour cela, il est important que des liens de confiance soient tissés avec les professionnels. Cela passe d'abord par une approche compréhensive de la personne et de ses besoins. C'est ce qu'explique Rama, en comparant les éducateurs qui l'accompagnaient dans le cadre de son hébergement, avant son expulsion, avec ceux de la prévention spécialisée avec lesquels elle s'est mise en lien lorsqu'elle était sans-domicile :

Les éducateurs de [l'hébergement], ils étaient là seulement en gros pour me dire qu'il faut que je paye mon loyer, pour me dire qu'il faut que j'aille à ce rendez-vous là, en gros – ils donnaient plein de rendez-vous à droite à gauche, « va chercher un stage, va chercher ci », plein de trucs comme ça pour m'occuper parce que du coup je connaissais pas la ville, mais sinon ils prenaient pas le temps de discuter avec moi, de me dire ouais, de me demander ce que je pense, ce que j'ai envie, de là où j'en suis, comment, comment je me sens, si je vais bien, et là-dessus la

différence avec les éducateurs de [prévention spécialisée] c'est d'abord de savoir comment moi je vais, et de ce que j'ai besoin, et ensuite aller vers les trucs pros et tout.

Pour renforcer la confiance attribuée au professionnel, il faut également que l'action de ce dernier soit perçue comme efficace par les jeunes, sous peine qu'ils cessent de recourir à la solidarité publique, et qu'augmente leur défiance vis-à-vis des institutions. C'est ce qu'il s'est passé pour Lilian qui, au début de son parcours de privation de domicile avait sollicité l'aide d'une association pour accéder au logement, avant de finalement tout abandonner faute d'une réponse suffisamment rapide :

Ils m'ont dit « on n'a pas de logement adapté [à ton handicap], mais on va te trouver une solution, reste là en attendant, on sait où tu es » [...] sauf qu'au bout d'un moment j'en ai eu marre d'attendre donc je suis parti, j'ai dit je prends mon sac, ma valise, et je m'en vais

Question : Donc tu as dit stop à tout, d'un coup ?

C'est ça, j'ai tout arrêté, et vraiment – en plus je faisais même des démarches pour avoir l'AAH vis-à-vis de mon handicap, et j'ai tout arrêté, vraiment du jour au lendemain, j'ai même pas prévenu personne, juste j'ai pris ma valise, j'ai prévenu [l'ami qui m'hébergeait] en lui disant « bon bah à la prochaine, on se reverra », je suis parti.

Compte tenu de l'expérience qu'ils ont faite de la solidarité publique, marquée par un premier rapport contraint durant lequel ils n'avaient que très peu de choix, les jeunes ayant été placés par l'aide sociale à l'enfance rencontrés ont besoin, à l'âge adulte, d'un accompagnement social qui tienne davantage compte de leurs besoins. Sans cela, ils recourent peu à la solidarité publique, et sont maintenus dans des situations de précarité résidentielle qui retardent d'autant leur insertion socioéconomique.

2. Jeunes en rupture familiale ou en migration : une transition vers la solidarité publique semée d'embûches

a. Un accès aux droits inégal, dépendant des ressources individuelles que peuvent mobiliser les jeunes

Les jeunes privés de logement personnel à la suite d'une rupture familiale récente, d'un changement de territoire ou d'une migration peinent à accéder au régime de la solidarité privée. Pour partie, ces difficultés sont liées à un niveau de ressources institutionnelles moindre, duquel découle une méconnaissance du fonctionnement et des aides proposées par les institutions et associations.

Face à ces obstacles, certains jeunes peuvent faire appel à des amis, notamment pour obtenir un hébergement chez un tiers. Ceux-là se tournent plus tardivement vers les services et dispositifs publics, a fortiori s'ils n'ont jamais eu à les mobiliser auparavant. C'est par l'intermédiaire d'amis qu'ils finissent par s'orienter vers des structures d'aide, ou directement vers des professionnels du social. C'est le cas de Hakima qui a vécu un an chez une amie, avant d'être mise en lien avec des éducateurs de prévention spécialisée via d'autres amis. Pendant une année, elle n'a recouru à aucun dispositif existant : elle ne connaissait pas le 115, n'a pas mobilisé d'assistante sociale, ni ne s'est rendue à la mission locale.

A l'inverse, les jeunes qui n'ont pas de ressources privées pour faire face à leur absence de logement entreprennent rapidement des démarches pour s'informer et être aidés. Cependant, cette transition vers le régime de la solidarité publique se fera plus ou moins facilement selon leurs capacités à faire valoir leurs besoins. Parmi les jeunes rencontrés, Amar est celui qui dispose du plus de ressources pour accéder à ses droits. A travers son parcours de demandeur d'asile et grâce à l'accompagnement d'associations bénévoles, il a su acquérir une bonne connaissance et compréhension du fonctionnement de la solidarité

publique. En sachant exprimer ses besoins aux bons interlocuteurs, il a pu bénéficier de manière officieuse d'une assistante sociale, ce que ne lui permettait pas son statut administratif et résidentiel.

[A l'occasion d'examens de santé] j'ai fait le test, et ils m'ont dit ils vont me rappeler et me donner les résultats, et quand je suis revenu prendre les résultats la dame qui m'avait accueilli, maintenant je lui ai expliqué ma situation en fait [...] j'ai demandé à voir l'assistante sociale ils m'ont dit l'assistante sociale c'est en fonction de ton hébergement en fait, quand tu as pas d'hébergement tu as pas d'assistante sociale. Et moi quand je suis allé là-bas je lui ai expliqué, j'ai expliqué ma situation, elle m'a dit ouais qu'elle peut essayer de m'aider, de m'accompagner, mais c'est officieusement en fait quoi, c'est pas officiellement quoi parce que c'est pas dans les codes. Maintenant y avait tous les dossiers avec elle, et si je voulais renouveler ma CMU elle m'accompagnait dans ça, et elle faisait des demandes pour moi, et elle faisait des demandes du FAJU, le fond d'aide aux jeunes en fait, chaque deux mois elle essayait de faire une demande pour moi.

D'autres jeunes sont plus en difficultés pour bénéficier du régime de solidarité publique. C'est le cas de Lara, hébergée chez un tiers depuis 7 mois, qui exprime ne plus savoir quoi faire pour recevoir de l'aide. Elle bénéficie d'une assistante sociale, mais peine en revanche à comprendre les démarches qu'elle réalise. Contrairement à Amar, elle ne connaît pas suffisamment ses droits pour faire valoir ses besoins et a le sentiment d'être seule face à ses difficultés.

J'ai fait des appels [au CLLAJ] mais j'ai pas eu de nouvelles derrière. A la Mission locale aussi j'ai pas eu de nouvelle derrière, ils m'ont aidée pour rien, ils m'ont pas aidée du tout, j'étais toute seule dans ma galère en fait. J'ai cherché des gens, j'ai un peu des cousins qui m'ont hébergée, et là je suis hébergée chez un cousin aussi

[Après lui avoir demandé si elle a fait une demande d'hébergement d'insertion, je lui explique de quoi il s'agit]

Moi je veux bien mais je sais pas c'est où faut faire ça, y a personne qui m'aide.

Question : En fait normalement c'est à ton assistante sociale de faire la demande

D'accord. Mais moi je connaissais pas les trucs comme ça, et elle elle est pire que moi (rire) Non mais c'est la vérité. Est-ce que vous pouvez me noter tout ça ? comme ça je vais prendre rendez-vous avec elle

Pour les jeunes les moins dotés en ressources institutionnelles, l'absence d'accompagnement dans leur transition entre le régime de la solidarité familiale et publique peut être source d'inquiétudes, comme en témoigne Pauline, 19 ans, pour qui « le monde des adultes » est un « monde inconnu » :

Question : donc tu aimerais être accompagnée ?

Ah oui oui oui, si je pouvais, oui, parce que je, j'ai pas de connaissance, je suis nulle en tout, je connais pas ça, on va dire le monde d'adulte, je, je le connais pas, parce que on va dire que si ma mère m'avait pas « foutu à la porte » entre guillemets, tout ça je n'en aurais pas besoin, à m'en préoccuper, que là on me jette dans un monde que je ne connais pas. [...] Je me dis comment je vais faire ? genre c'est comme si on me jetait dans un monde inconnu, et ça me fait peur

Pour ces jeunes, le passage de la solidarité familiale à publique se fait donc de manière très inégale. Il dépend à la fois des ressources privées du jeune, utiles pour pallier son absence de logement personnel

et être mis en lien avec des professionnels, et sur ses ressources institutionnelles qui lui permettent entre autres de savoir où, quand et comment exprimer ses besoins pour obtenir de l'aide. Compte tenu de la précarité économique et résidentielle à laquelle sont confrontés les jeunes rencontrés et de ses impacts sur leur insertion socioéconomique, il est primordial de réduire ces inégalités et de faciliter l'accès aux droits de ces publics. Cela doit notamment passer par un rapprochement des champs de la protection de l'enfance, de l'insertion et de l'hébergement/logement.

Encadré 5. Les acteurs de l'insertion : porte d'entrée vers le régime de solidarité publique, à ouvrir sur le monde de l'hébergement et du logement

Les acteurs de l'insertion : porte d'entrée vers le régime de solidarité publique, à ouvrir sur le monde de l'hébergement et du logement

Sur Vienne-Condrieu comme sur Grenoble-Alpes Métropole, la totalité des jeunes que nous avons rencontrés se sont tournés en premier lieu vers les professionnels de la jeunesse et de l'insertion pour adresser leurs besoins en logement et hébergement. Parmi ceux-là, nous avons identifié en particulier les acteurs de la prévention spécialisée (visibles sur l'espace public et pouvant être introduits facilement via les jeunes déjà suivis), les Missions locales (identifiées comme l'interlocuteur privilégié des jeunes sans emploi), et les MJC (implantées dans certains quartiers et déjà fréquentées pour des loisirs). On constate cependant que ces professionnels sont parfois en difficulté pour réorienter ces jeunes vers les acteurs compétents concernant la question du logement et de l'hébergement. Selon les territoires, cela s'explique par :

-Un accès difficile aux services sociaux, pourtant nécessaires pour déposer une demande d'hébergement d'insertion :

*Nous on n'est pas travailleur social, moi je pense qu'il y a vraiment un truc à faire avec les SLS [Services Locaux de Solidarité], fin je sais qu'ils sont débordés mais y a quelque chose à inventer parce que y a vraiment une non réponse, alors là y a vraiment un vide **(Conseillère Mission locale de Grenoble)***

-Une connaissance partielle des dispositifs vers lesquels orienter les jeunes, et plus largement, du fonctionnement du système d'hébergement :

*[Au sujet de l'enregistrement d'une demande en ALT sur le logiciel du SIAO] J'ai regretté, je me suis dit j'aurais mieux fait de dire aux éducateurs qu'ils accompagnent la jeune fille auprès d'une assistante sociale qui doit sûrement mieux maîtriser ça que nous. Les éducateurs ont essayé de le faire mais ils ont dit « c'est hyper complexe on n'y pige rien, est-ce que tu peux t'en charger ? » et effectivement que je m'en suis chargé, j'ai effectivement trouvé ça très complexe (...) mais pour autant, la question de l'hébergement, sur l'année 2020 par exemple, elle s'est posée pour 20 jeunes. Alors par rapport aux 432 accompagnés effectivement c'est à la marge, mais cependant, c'est des situations qui sont très préoccupantes. Je me demande si nous on s'était pas saisis de cette question, vers qui le jeune se serait retourné. (...) D'abord je pense que je maîtrise très mal ce sur quoi ils [le SIAO] peuvent répondre (...) mais nous en prev' on n'a pas du tout l'habitude. **(Responsable de Prévention spécialisée, Vienne-Condrieu)***

-Une offre insuffisante et/ou peu adaptée qui conduit les professionnels à ne pas orienter les jeunes vers l'ensemble des dispositifs existants :

*Nous on sollicite jamais le 115. Parce que forcément on sait que en plus de ne pas avoir un hébergement, le jeune s'il veut être mis à l'abri, il va devoir être déraciné de son territoire. On a, on a zéro réponse sur le territoire viennois, et si on compose le 115 si tant est qu'on arrive à les avoir, on sait que on va avoir une solution sur Bourgoin au mieux, sur Grenoble, mais que en local on n'en aura pas. Et que là, autant pour les jeunes que pour les éducateurs en fait ça compromet l'accompagnement. Par exemple un jeune qui est mis à l'abri sur Grenoble, ça, c'est un déracinement il perd tout son réseau concrètement, et qu'en plus ça va complexifier l'accompagnement **(Equipe de prévention spécialisée, Vienne-Condrieu)***

En conséquence, alors que de nombreux besoins sont recensés par ces professionnels de l'insertion, seule une partie d'entre eux arrive finalement à être exprimée auprès des services chargés de les enregistrer et de les traiter.

b. Une transition vers la solidarité publique empêchée par un manque de coordination entre les secteurs de l'accompagnement : la question de l'accès à un assistant social sur Grenoble

Sur la métropole grenobloise, les jeunes peuvent accéder à un travailleur social via les Services Locaux de Solidarité (SLS) qui regroupent les assistants sociaux du Département. Cependant, ces services disposent de moyens contraints pour répondre aux nombreuses sollicitations. Pour y faire face, c'est le secrétariat médico-social de chaque SLS qui recueille et pré-évalue « au cas par cas » les demandes pour savoir si elles relèvent ou non d'un besoin d'accompagnement social. Ce travail est réalisé en fonction des besoins exprimés par la personne, et des autres ressources dont elle dispose par ailleurs pour trouver des solutions.

Une personne qui se présente en SLS elle est dans un premier temps accueillie et reçue par une secrétaire médico-sociale qui fait une primo évaluation de la demande de la personne, et ce qui est recherché c'est de voir s'il y a un besoin en termes d'accompagnement. Et s'il y a un besoin en termes d'accompagnement effectivement il y aura une orientation auprès d'une assistante sociale. Après y a pas toujours un besoin d'accompagnement, il se peut aussi que le jeune il se présente au SLS et qu'en fonction de sa demande il soit réorienté. Mais ça ça vaut pour les jeunes mais comme ça vaut pour tous les publics. Professionnelle du Service développement social du territoire de l'agglomération grenobloise, Département de l'Isère

Si ce fonctionnement ne concerne pas uniquement les jeunes, ses effets peuvent impacter plus négativement ces derniers. En effet, compte tenu de leur transition en cours vers le régime de solidarité publique, tous n'ont pas encore acquis les compétences utiles pour exprimer leurs besoins de manière à justifier un accompagnement social. En fonction des ressources institutionnelles dont ils disposent, certains jeunes peuvent ainsi être en difficulté pour répondre aux attentes de cette pré-évaluation, et donc se voir réorienter vers d'autres acteurs, ce qui constitue une difficulté de plus dans leur parcours de transition entre solidarité familiale et publique, et donc dans l'accès à leurs droits (à ce sujet, voir encadré n°5).

C'est le cas de Pauline qui, après avoir essayé de solliciter deux SLS, a été invitée à s'adresser à ses parents. Cela renvoie au principe de familialisation. Déjà traduite de manière légale dans le fonctionnement des prestations sociales, on constate que cette logique est également mobilisée à l'échelle locale pour pallier les moyens insuffisants mis en œuvre dans le cadre des politiques sociales. Or, cette pratique sous-estime les difficultés familiales auxquelles peuvent être confrontées les jeunes. Ainsi, alors que Pauline souhaite être plus autonome et ne pas « déranger » son père – chez qui elle est hébergée temporairement à la suite d'une rupture de lien avec sa mère – elle est pourtant contrainte de se tourner vers lui pour réaliser ses démarches administratives, tous les services sociaux appelés considérant qu'à son âge (19 ans), c'est à ses parents de répondre à ses besoins :

J'ai appelé [le SLS] mais elle m'a dit « je suis désolée mais ça va pas être possible vous êtes beaucoup trop jeune pour avoir une assistante sociale, je préfère pas prendre rendez-vous avec vous parce que je vois pas l'utilité » alors j'ai dit « d'accord mais du coup je fais comment pour avoir une assistante sociale ? » elle m'a dit « non mais vous en faites pas vous avez votre papa avec vous, vous avez pas besoin d'une assistante sociale ». « D'accord mais moi je fais comment ? » bah du coup j'ai pas d'assistante. (...) Quand j'habite chez ma mère on me dit débrouillez-vous avec votre mère, quand je suis hébergée chez mon père on me dit bah débrouillez-vous avec votre père, je dis d'accord mais je veux en avoir une à mon nom quand même, je comprends pas, c'est dommage quand même. (...) Et après bah j'ai abandonné parce que, à part ici, là-bas, je vois pas où je peux avoir une assistante sociale, donc je savais pas comment faire.

Ces pratiques posent triplement problème. D'une part, elles ne tiennent pas compte des caractéristiques des jeunes en situation de précarité qui ont peu de ressources familiales. C'est le cas de Pauline qui, bien qu'hébergée chez son père, ne peut pas solliciter ce dernier sur l'ensemble de ses démarches administratives, puisqu'il éprouve lui-même des difficultés en la matière – elle précise plus loin que « [son] papa des fois il connaît pas tous les papiers [...] tout dépend des papiers, si c'est dans ses compétences ». D'autre part, les assistants sociaux disposent de compétences spécifiques, sans lesquels les jeunes ne peuvent pas recourir à leurs droits. Sans leur aide, Pauline ne peut pas déposer de demande d'hébergement d'insertion, bien qu'elle en ait pourtant besoin. Enfin, le témoignage de Pauline démontre également que la multiplication de refus participe à conduire les jeunes à des pratiques de non-recours, et retarde ainsi leur accès aux droits et leur insertion socioéconomique.

Encadré 6. Les difficultés d'accès à un référent social sur Grenoble-Alpes Métropole et leurs effets sur le parcours des jeunes

Les difficultés d'accès à un référent social sur Grenoble-Alpes Métropole et leurs effets sur le parcours des jeunes

Au-delà des jeunes invités à solliciter leurs parents pour répondre à leur besoin en accompagnement social, de nombreux jeunes sont aussi orientés vers d'autres professionnels lorsqu'ils demandent des rendez-vous au SLS : vers le Point accueil jeune (effectivement prévu pour accompagner les jeunes en errance) mais aussi souvent vers la Mission locale et l'écrivain public. Pour les professionnels des SLS, cela s'explique par un souci de cohérence. Ces réorientations visent à ne pas multiplier les accompagnements. Elles se font sur la base d'une évaluation des besoins, réalisée par le secrétariat médico-social des SLS au regard des suivis dont bénéficie déjà le jeune :

On fait un peu au cas par cas je pense, parce que si le jeune il est déjà dans une démarche d'accompagnement social avec d'autres services, il faut être un peu cohérent et voir qui fait quoi et, fin, nous en tout cas sur [nom de la ville] on essaye de pas fermer la porte, parce que l'essentiel c'est que le jeune il puisse être accompagné au mieux, mais il faut pas non plus superposer les accompagnements si ça a pas de sens (assistante sociale, SLS)

Cependant, du point de vue des partenaires qui suivent les jeunes, ces réorientations ne sont pas toujours pertinentes. D'une part elles ne tiennent pas suffisamment compte des compétences de chaque structure. Une conseillère emploi d'une Mission locale grenobloise rappelle ainsi qu'elle et ses collègues ne sont pas travailleurs sociaux, et qu'en l'absence de prise en charge par les SLS, les besoins des jeunes restent sans réponses :

Nous on n'est pas travailleur social, moi je pense qu'il y a vraiment un truc à faire avec les SLS, fin je sais qu'ils sont débordés mais y a quelque chose à inventer parce que y a vraiment une non réponse, alors là y a vraiment un vide, fin ça va pas du tout quoi, c'est un droit quand même quoi, il faut qu'il y ait des mesures d'accompagnement jeune logement en SLS pour ces jeunes (...) le problème c'est que les jeunes qui se retrouvent en difficulté notamment d'hébergement et de logement, ben, peuvent pas s'investir dans l'accompagnement emploi (conseillère emploi, Mission locale)

D'autre part, ces réorientations adressent parfois les jeunes vers des dispositifs sous dimensionnés pour répondre à l'ensemble des besoins, dont un certain nombre a été créé précisément pour pallier le manque de réponses apportées par ailleurs par les SLS. C'est le cas en particulier de l'assistante sociale du CCAS détachée à la Mission locale de Grenoble. Alors que son intervention devait permettre un premier niveau d'accompagnement en urgence, en attendant que les jeunes puissent accéder aux SLS, elle peine aujourd'hui à les orienter vers ces services sociaux de droit commun, ces derniers considérant qu'elle est déjà en charge de l'accompagnement social à réaliser. On identifie ainsi un défaut de coordination entre les SLS et les autres acteurs intervenant dans l'accompagnement des jeunes, basé en partie sur la compréhension que chacun a des missions de l'autre.

J'ai souvent des échanges un peu vifs avec les SLS [de la métropole grenobloise] parce qu'il faut argumenter, dire que la personne est locataire – le dernier échange c'était quand même une dame qui a un logement social, qui est bénéficiaire du RSA, qui a un enfant de moins de 3 ans et qui est enceinte, et qui est isolée. (...) Cette dame-là avait des difficultés financières parce que RSA, j'ai appelé le SLS parce que je voulais qu'elle soit reçue très vite, ils disent « bah il faut évaluer le budget », je dis « j'évalue pas le budget moi, c'est pas mon boulot, vous la recevez, vous faites une évaluation et puis voilà, elle est bénéficiaire du RSA, c'est une compétence du Département, avec des enfants » [...] Pour moi c'est le service social, c'est le SLS [qui doit prendre en charge ce public], du coup je vais pas accompagner cette dame ici à la Mission locale, y a tout un aspect autour de l'enfance etc., c'est pas simple (assistante sociale du CCAS)

De leur côté, les SLS concèdent que la pré-évaluation réalisée par le secrétariat peut passer à côté de certains besoins. Pour pallier cet obstacle, ils invitent les partenaires à appuyer les demandes des jeunes en contactant eux aussi les SLS. Ce fonctionnement reste cependant imparfait aujourd'hui, avec des professionnels qui rencontrent malgré tout des difficultés pour trouver des relais :

Moi y a aussi des jeunes que je suis pas censée accompagner que j'ai reçus bien au-delà de ce que j'aurais dû faire parce que je, le problème c'est que j'ai pas de relai ailleurs, et du coup ça engorge aussi ici, donc avec un rendez-vous à un mois pour un jeune, je suis dans les mêmes délais que les SLS (assistante sociale du CCAS)

Conclusion (Partie 1)

A travers le principe de familialisation des politiques sociales, à l'échelle nationale avec l'ouverture de droit au RSA après 25 ans, et à l'échelle grenobloise avec les difficultés que rencontrent les jeunes pour faire valoir leurs besoins auprès des SLS, l'organisation du régime de solidarité publique renforce les inégalités entre ceux qui disposent de ressources familiales pour s'insérer socioéconomiquement, et ceux qui n'en ont pas. A ces obstacles politiques, s'ajoute par ailleurs un défaut de coordination entre les secteurs de l'insertion et du logement qui nuit au recensement des besoins des jeunes, notamment en matière d'hébergement, et donc aux réponses qui leurs sont apportées. Dans ce contexte, l'accès aux droits des jeunes constitue un parcours du combattant duquel ressortent vainqueurs les jeunes qui disposent du plus de ressources familiales, amicales et institutionnelles. Ainsi, alors que les jeunes en situation de précarité cumulent déjà de nombreuses difficultés (absence de logement personnel, ressources économiques faibles et précaires, difficultés administratives) qui pourraient justifier de donner un caractère prioritaire à leurs demandes, ils sont en réalité plus démunis que les autres pour accéder à leurs droits.

PARTIE 2 : ABSENCE DE DOMICILE ET D'EMPLOI, LES DEUX FACES D'UNE MEME PIECE POUR LES JEUNES

En France, l'insertion par l'emploi est l'axe majoritaire à travers lequel les politiques publiques pensent l'insertion des jeunes. C'est cette logique qui justifie, entre autres, l'inéligibilité des jeunes de moins de 25 ans au RSA, au profit d'un accompagnement vers l'emploi qu'est censée fournir la Garantie jeunes. Pour favoriser cette insertion par l'emploi, des mesures ont également été prises pour abaisser le coût du travail des jeunes afin d'inciter les entreprises à les engager, notamment en développant l'alternance à l'occasion du plan de relance avec « Un jeune une solution ». Pour T. Chevalier, cette politique, associée à une logique éducative produisant de fortes inégalités scolaires en réservant les compétences à certains jeunes seulement, constitue une « stratégie sélective » où les jeunes les moins diplômés sont cantonnés à des emplois précaires.

Dans le cadre de cette politique, la question du logement est essentiellement traitée au regard du statut professionnel de la personne : si elle est salariée du privé, des dispositifs sont proposés via Action logement pour accéder à un logement et s'y maintenir, si elle est fonctionnaire, des logements sociaux lui sont réservés. Qu'en est-il cependant lorsque la personne n'est pas ou plus en activité ?

Depuis 2018, l'Etat et les collectivités locales tentent de répondre à ces besoins via la politique Logement d'abord qui associe accès au logement et mesure d'accompagnement pour les ménages les plus en difficultés, majoritairement sans emploi. Si cette politique expérimentée sur Grenoble-Alpes Métropole a permis au fil des années d'apporter des réponses de qualité à ces ménages, elle rencontre en revanche des difficultés pour inclure les personnes sans emploi âgées de moins de 25 ans, en raison de leur inéligibilité au RSA. En effet, sans ce revenu minimum, l'accès au logement n'est pas possible. Sur la métropole grenobloise, une expérimentation en cours depuis un an et demi tente de dépasser ce frein en allouant un pécule aux jeunes sans ressources afin qu'ils puissent accéder au logement, en plus de les accompagner vers et dans le logement. Cependant ce dispositif reste expérimental et local.

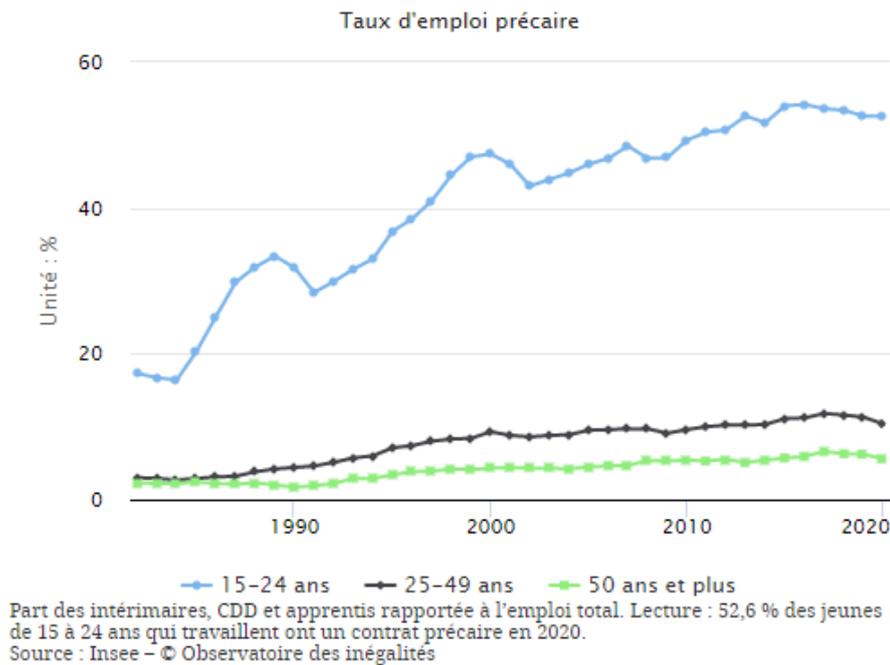
Dans les politiques publiques actuelles, l'accès au logement des jeunes sans-domicile et l'accès à l'emploi des jeunes sans emploi constituent donc deux enjeux qui restent relativement cloisonnés l'un par rapport à l'autre. A travers le parcours des jeunes interrogés dans le cadre de cette étude, on constate pourtant que le logement et l'emploi constituent les deux faces d'une même pièce : l'absence de l'un engendre l'absence de l'autre.

I. Les effets de la situation résidentielle sur l'insertion professionnelle

1. Une insertion qui se heurte à la précarisation du marché de l'emploi

Exceptées deux personnes (l'une récemment régularisée, et l'autre récemment majeure), les jeunes rencontrés dans le cadre de cette étude ont déjà eu plusieurs expériences professionnelles. Celles-ci se caractérisent cependant par des contrats courts (intérim, cdd). Cette particularité s'explique en partie par la précarisation du marché du travail qui touche principalement les moins de 25 ans : en 40 ans, le taux d'emploi précaire des jeunes est passé de 18% à 53% alors qu'il est resté sous la barre des 15% pour les autres tranches d'âge.

Évolution de la précarité selon l'âge



Ce taux d'emploi précaire élevé résulte de la politique d'insertion professionnelle des jeunes qui a diminué le coût du travail pour rendre le marché de l'emploi plus accessible à cette population. Il a ainsi été préféré de multiplier « les exonérations de contributions sociales pour les entreprises qui embauchent des jeunes » et « de développer des emplois atypiques » (Chevalier, 2017, p.7), plutôt que de s'« assurer que chaque jeune dispose d'un certain niveau de compétences qui lui permettront de s'insérer convenablement sur le marché du travail » (Chevalier, 2017, p.5).

La proportion d'emplois précaires occupés par les jeunes interrogés dans le cadre de cette étude s'explique aussi par leur faible niveau de diplôme (CAP, Bac pro, validation d'acquis) qui les éloigne des emplois qualifiés et de qualité. Par ailleurs, en plus d'être peu diplômés les jeunes témoignent d'une orientation scolaire choisie par défaut, si ce n'est imposée. En conséquence, ils sont non seulement insuffisamment diplômés pour s'insérer facilement et durablement sur le marché de l'emploi, mais les diplômes qu'ils possèdent sont de surcroît éloignés des domaines professionnels qui les intéressent.

Face à cette double difficulté, certains s'accommodent du champ professionnel qui leur a été imposé car il leur permet de trouver facilement du travail. C'est le cas de Guillaume qui souhaitait faire des études de commerce, mais qui a été orienté par ses professeurs vers des métiers plus techniques. Il a finalement réalisé un bac pro usinage à la suite duquel il a trouvé un premier emploi en tant qu'intérimaire.

Moi je voulais faire [des études de] commerce, oui après mes profs m'ont dit ben le métier qui aide plus les jeunes pour le travail c'est- ils m'ont proposé les différents métiers, plomberie, et puis usinage, je savais pas trop après ils m'ont expliqué, et j'ai choisi [usinage] j'ai dit bah je vais essayer

D'autres ne mobilisent pas ou peu leur diplôme et cherchent plutôt des emplois non qualifiés, qu'ils considèrent être plus accessibles sur un marché du travail où ils se savent peu avantagés. C'est le cas de Doria qui a accepté un emploi intérimaire en tant que préparatrice de commandes malgré son bac pro vente, avant, elle l'espère, de pouvoir reprendre une formation pour devenir entrepreneuse dans le textile.

J'ai trouvé du travail c'est cool, bon c'est pas trop ce que je veux à vrai dire, mais j'ai pris là où on m'acceptait clairement, soyons honnête

Dans les deux cas, les jeunes occupent des emplois précaires dans lesquels ils sont peu épanouis, et aspirent en parallèle à des vies professionnelles plus ambitieuses : Doria souhaite créer une marque de vêtements, son conjoint passer un diplôme en capitainerie, Antoine veut ouvrir un restaurant, Lara aimerait créer une entreprise de maçonnerie, et Rama désire quant à elle devenir ambulancière. L'ensemble de ces projets, et notamment les formations qu'ils impliquent, est cependant repoussé à plus tard au profit d'un revenu salarié dont ils espèrent qu'il leur permettra de stabiliser leur situation économique et résidentielle.

2. Des difficultés d'insertion professionnelle renforcées par la privation de logement personnel

Au-delà de leur niveau de diplôme faible, l'insertion des jeunes sur le marché du travail est aussi impactée par la précarité de leur situation résidentielle. En effet, la majorité des jeunes rencontrés est hébergée chez des tiers et souffre à la fois d'une absence d'intimité, d'une relation de dépendance vis-à-vis de l'hôte, et du caractère temporaire de cet hébergement qui l'expose au risque de devoir passer une nuit dans la rue. Cette précarité résidentielle place l'accès au logement au centre de leurs besoins, et relègue au second plan les projets professionnels évoqués précédemment : il s'agit de trouver un emploi alimentaire pour accéder au logement, avant d'envisager de reprendre des formations en lien avec leurs projets.

C'est le cas de Doria, 19 ans, qui est hébergée chez son beau-frère depuis son arrivée en Isère. Elle est venue s'installer ici avec son conjoint pour se rapprocher de Lyon et avoir de meilleures opportunités pour lancer son entreprise dans le textile. Cependant, elle repousse ses projets de formation à plus tard et accepte un emploi de préparatrice de commande en intérim pour accéder à un logement, et ensuite pouvoir financer ses formations.

Moi je préfère chaque chose en son temps en fait, je préfère pas trop aller plus vite que la musique, là vraiment la priorité c'est de trouver un logement, et d'avoir assez les moyens pour en payer un surtout, et après, dès que j'aurai les moyens de payer mon logement, que ce soit un foyer ou un petit appartement, là je pourrai économiser, acheter des crayons, et pouvoir faire mon book surtout

Cette stratégie participe cependant à les maintenir dans des emplois peu qualifiés, souvent précaires (intérim, cdd), qui ne suffisent pas toujours à stabiliser leur situation. Compte tenu des difficultés structurelles que rencontrent les jeunes pour accéder au logement (voir partie 2,II,1.), cette période de travail « alimentaire » est souvent amenée à durer plusieurs années, repoussant d'autant plus leurs projets professionnels alors même que ceux-ci leur permettraient pourtant d'acquérir un emploi qualifié, mieux rémunéré, et surtout plus satisfaisant.

3. Le logement temporaire comme levier pour l'insertion professionnelle

A l'inverse, le fait de pouvoir accéder à un hébergement permet au jeune de se stabiliser, et de se projeter à nouveau dans des projets de plus longs termes. Cela est visible à travers les trajectoires de jeunes accueillis en résidence sociale et FJT, tel Antoine qui habite un logement temporaire depuis sa sortie de l'ASE. Il explique que ce logement est non seulement nécessaire à son autonomie, à sa vie sociale et à son bien-être, mais qu'il joue aussi un rôle important dans sa recherche d'emploi, puisque sans celui-ci, il serait contraint de retourner vivre chez ses parents, sur un territoire rural éloigné des opportunités professionnelles de Grenoble.

Grâce à ce logement [Résid'actif] je peux me balader sur Grenoble et trouver un emploi plus facilement. Grâce à mon logement je peux même plus facilement me détendre, pas être stressé pour le temps que j'ai à mettre pour venir dans Grenoble, parce que si je suis sur St Marcelin [chez mes parents] j'ai au moins une demi-heure, une heure de trajet à faire, du coup j'ai moins ce stress-là. Mon logement me permet d'être plus proche de mes amis et tout ça. Mon logement me permet de pouvoir vivre ma vie tout seul, sans l'aide de personne, enfin en gros. Mon logement me permet aussi d'être autonome et que je sais gérer la plupart des choses seul, et surtout mon logement me permet surtout de moi avoir plus confiance en moi-même. Mon logement joue un tout dans ma vie quotidienne. Mon logement c'est ce qui m'aide énormément. Sans mon logement là à l'heure qu'il est, j'aurais énormément de complications à un point inimaginable. Mon logement c'est vraiment le centre de tout, si j'ai plus mon logement sur Grenoble je perds tout. Ça je le sais. Si j'ai plus mon logement sur Grenoble, je perds tout

Antoine, 22 ans, en Garantie jeunes et logé à Résid'Actif, placé par l'ASE durant son enfance.

Les FJT offrent ainsi un premier niveau de stabilité résidentielle dont ont besoin les jeunes pour s'insérer sur le marché du travail, mais aussi un appui administratif précieux qui leur permet de se familiariser avec les démarches liées au logement et à l'emploi. Les jeunes interrogés expliquent ainsi qu'après les premiers mois passés au FJT, ils sont plus autonomes qu'avant pour réaliser leurs démarches courantes (actualisation sur la CAF notamment). En revanche, ils continuent de mobiliser le référent social de la structure lorsqu'ils reçoivent un nouveau papier : soit pour s'assurer qu'ils en ont bien compris le sens et les exigences, soit pour être accompagnés lorsqu'ils n'y arrivent pas seul. Plusieurs jeunes ont ainsi évoqué l'aide dont ils ont eu besoin lors de leur première déclaration d'impôts. Dans un contexte où les SLS sont peu accessibles aux jeunes sur la métropole grenobloise, cet appui administratif proposé sur place est essentiel pour sécuriser le parcours de ces jeunes qui ont des ressources familiales limitées. Une attention particulière doit être portée à ce sujet dans un contexte où les structures de la MFI en particulier disposent de moyens d'accompagnement moindre.

Enfin, les FJT constituent également un levier dans l'insertion des jeunes grâce au faible coût qu'implique leur redevance. Cela permet aux résidents d'épargner une partie de leurs revenus pour préparer leur accès au logement et prévenir de futures difficultés financières. Pour les jeunes qui doivent venir en aide à leur famille, c'est également l'occasion d'envoyer de l'argent sans que cela ne les mette en difficulté. C'est le cas de Gilles qui a prolongé son bail en FJT pour pouvoir aider financièrement sa mère et ensuite économiser de l'argent afin d'être en mesure d'acheter des meubles et de l'électroménager lorsqu'il s'installera dans un logement autonome :

Moi j'ai envie, je veux quitter ici là [le FJT], mais quand j'ai signé mon contrat [de renouvellement de bail] je me suis rendu compte que j'avais pas assez d'épargne de côté. Et, j'ai ma mère en Afrique qui a eu des problèmes de santé, de diabète, qui s'est fait amputer le pied, et le système médical là-bas c'est pas comme ici

Question : Du coup tu avais besoin d'envoyer de l'argent

C'est ça

Question : Donc quand tu as re-signé ton bail c'était bien pour toi de rester au foyer, de pas payer beaucoup de loyer

Voilà, de mettre un peu de côté. Et là même je suis en train de vouloir même, d'attendre un peu plus, mettre un peu de côté, parce que je me suis rendu compte qu'il faut tout acheter [pour un logement], tout tout

Gilles, en CDI suite à un contrat d'apprentissage. En FJT depuis 2 ans et demi.

En revanche, le côté temporaire des foyers jeunes travailleurs peut aussi déstabiliser les jeunes. C'est le cas d'Antoine qui est stressé depuis qu'il a appris qu'il ne pourrait occuper son logement que deux ans. Halima quant à elle sait que des souplesses sont possibles pour rester plus longtemps dans son FJT, mais reconnaît qu'elle n'aurait pas pu s'investir de la même manière dans son projet professionnel si sa durée d'accueil avait par exemple été limitée à un an :

Si par exemple je suis dans un logement auquel c'est juste une durée maximum de 1 an, ça m'aurait beaucoup stressée, et si ça me stresse beaucoup, rien ne marche, rien ne va

Halima, en contrat aidé, entrée récemment en FJT après avoir été hébergée chez un tiers

Pour constituer un levier dans le parcours des jeunes, il est donc important que les dispositifs d'hébergement et d'accompagnement puissent durer aussi longtemps que les jeunes en ressentent le besoin. Cela vaut également pour l'IML²¹ en sous-location, comme en témoigne la situation décrite ci-dessous par une travailleuse sociale, au sujet d'une jeune femme du dispositif Logement d'abord jeunes :

Elle l'expliquait clairement, en disant « mais moi en fait si tu me mets trop la pression je fais n'importe quoi, du coup en fait je panique et là ça devient lunaire ce que je fais », et elle s'en rend compte, et là du coup elle a eu la pression – parce que c'est une jeune fille qui est capable d'aller travailler, capable de tenir son loyer etc, du coup ils se sont dit « oh bah super, elle on va pouvoir faire glisser le bail », sauf que non en fait, là c'est le début de « j'assoie ce qui est en train de se mettre en œuvre pour qu'après on puisse effectivement faire le glissement du bail », mais si on le fait tout de suite le glissement du bail, elle elle a l'impression qu'on l'a lâchée en fait.

Encadré 7. Les conditions d'accès aux Foyers de jeunes travailleurs : quelles perspectives pour les jeunes en Garantie ?

Les conditions d'accès aux Foyers jeunes travailleurs : quelles perspectives pour les jeunes en Garantie jeunes ?

Contrairement à ce qu'indique leur appellation, les Foyers de jeunes travailleurs ne se destinent pas uniquement aux jeunes en emploi. Ils sont également accessibles aux jeunes en recherche d'emploi, ou encore aux étudiants. Les publics devant être accueillis sont définis par la CAF : à minima 65% des places doivent accueillir des jeunes de 18-25 ans en emploi ou en recherche d'emploi. La proportion d'étudiants ou de personnes âgées de 25 à 30 ans est quant à elle limitée à 35% et les publics spécifiques accueillis dans le cadre de partenariats, notamment avec l'Aide sociale à l'enfance, ne peuvent pas représenter plus de 15% des résidents. Au-delà de ces critères communs, chaque structure peut choisir sa politique en matière d'attribution.

²¹ Intermédiation locative

Pour les FJT gérés par la MFI, l'attribution dépend du niveau de revenu du jeune (400€ minimum) et de sa stabilité (visibilité d'au moins 4 mois). Compte tenu de l'évolution des moyens d'accompagnement alloués, un critère d'autonomie s'est récemment ajouté aux conditions d'entrée afin de s'assurer que le jeune n'ait pas des besoins de suivi trop importants, dans un contexte grenoblois où les relais vers les assistants sociaux de secteur sont compliqués. Ainsi, si la Garantie jeunes est une ressource suffisante pour accéder au FJT, les demandes émises par ses bénéficiaires sont étudiées de manière approfondie au regard des besoins particuliers que peut engendrer leur insertion professionnelle et de ses perspectives de sortie qui se dessinent.

*[Les FJT] ils étaient plutôt ouverts, mais bon, il faut vraiment que le jeune il soit, qu'il ait fait de l'intérim durant sa Garantie jeunes, fin voilà qu'il soit inscrit dans une bonne dynamique d'accès à l'emploi déjà, et que du coup en terme de perspectives professionnelles, qu'il soit très proche de l'emploi, parce que ça veut dire que – même s'il fait de l'intérim mais que c'est pas très régulier, qu'il a la Garantie Jeunes en filet de sécurité, ça veut dire qu'à la sortie de la Garantie Jeunes, c'est un jeune qui quand même, a priori il va trouver du boulot (**Référente Logement d'une Mission locale, au sujet des possibilités d'accès aux FJT par les jeunes en GJ**)*

L'instauration de ce critère interroge donc sur les possibilités qu'auront à l'avenir les jeunes les plus en difficultés pour bénéficier d'une place en FJT, alors que ces logements temporaires constituaient jusqu'alors l'une des solutions d'hébergement les plus accessibles pour les jeunes grenoblois en Garantie jeunes, facilitée par des demandes émises en direct (sans avoir à passer par un travailleur social) et un délai de réponse rapide (2 mois) comparé à celui du logement social ou de l'hébergement d'insertion.

Au FJT de Vienne, géré par le CCAS de la ville, c'est avant tout les capacités d'insertion du jeune dans la structure qui déterminent le traitement de sa demande. A cet égard, les dossiers des jeunes en Garantie jeunes font l'objet d'une attention particulière :

Sur la Garantie jeunes, c'est pas le fait qu'ils aient très peu de ressources qui fait qu'on a un peu de mal à prendre les garanties jeunes, c'est sur la stabilité de ces jeunes-là, et je parle de manière très très générale, attention [...] ce sont des dossiers qui sont plus longs, parce qu'on laisse le temps, on essaye de voir, on fait un ou plusieurs entretiens, on essaye de voir si vraiment si c'est quelqu'un qui peut s'inscrire dans la dynamique de la résidence ou pas, même si c'est pas toujours simple à voir en 30 minutes (rire) (Travailleuse sociale du FJT)

Cette étude repose sur le projet professionnel du jeune, en particulier sur « *ce qui a été mis en place pour aller vers ce projet, comment le projet est travaillé* », sachant que le maintien dans le FJT est conditionné au fait que le jeune soit en activité :

C'est une volonté de pas avoir des résidents qui sont sans activité. Voilà. On doit bien vérifier qu'ils viennent sur la résidence parce qu'ils ont un projet. En fait s'ils n'ont plus d'activité à un moment donné, on leur demande de partir. Et c'est pas notre but, donc dès le départ on vérifie qu'ils aient bien quelque chose de suffisamment solide, ou de bien travaillé. (Travailleuse sociale du FJT)

Une place en ALT (allocation logement temporaire) (3 mois, renouvelables une fois) est néanmoins prévue pour permettre à des jeunes plus en difficulté d'accéder au FJT, mais celle-ci est peu mobilisée. Pour l'assistante sociale qui gère les admissions en FJT, cela s'explique par l'écart de temporalité entre d'un côté le besoin urgent des jeunes de trouver un hébergement, et de l'autre, les démarches et délais qu'impliquent une demande au SIAO.

II. Les effets de la situation professionnelle sur le parcours résidentiel

Si l'absence de logement personnel constitue un obstacle à l'insertion professionnelle, l'inverse est aussi vrai. En effet, faute d'un revenu minimum alloué aux jeunes sans emploi, avoir un revenu suffisant pour accéder au logement dépend de l'insertion professionnelle des jeunes. Au-delà de ce critère essentiel, l'accès au logement des jeunes se heurte aussi à l'instabilité de leurs situations professionnelles et aux enjeux de mobilité que cela implique. Pour pallier ces difficultés auxquelles s'ajoute un parc d'hébergement en tension et peu adapté aux besoins des jeunes, c'est vers le parc privé ou vers des solutions précaires et coûteuses de mise à l'abri que les jeunes se tournent.

1. Malgré des niveaux de loyers adaptés, un parc social qui peine à répondre aux besoins des jeunes

Compte tenu des indicateurs de précarité qui placent les jeunes parmi les catégories de la population les plus pauvres (19,7% des moins de 30 ans sont sous le seuil de pauvreté en Isère, contre 11,3% de la population iséroise tous âges confondus (Insee 2018)), le logement social semble être l'offre la plus adaptée à leurs revenus. Pourtant, les jeunes mobilisent peu ce parc : seuls 10% des locataires âgés de moins de 25 ans habitent un logement social en Isère, contre 35% des locataires tous âges confondus (Insee 2018). Pour les jeunes en situation de précarité, ce non-recours s'explique en partie par une incohérence entre d'un côté les besoins et contraintes auxquels ils sont confrontés dans le cadre de leur insertion professionnelle, et de l'autre, la réalité de l'offre de logement social.

a. Un critère de ressources minimum qui exclue les jeunes sans emploi du parc social

Pour les jeunes en situation de précarité, le non-recours au logement social s'explique en premier lieu par la faiblesse et l'instabilité de leurs ressources économiques, incompatibles avec les critères des bailleurs sociaux qui tiennent compte des revenus des trois derniers mois au moment de l'attribution d'un logement. Alors que ce critère économique impacte peu les ménages plus âgés compte tenu de la possibilité qu'ils ont de recourir au RSA, il constitue le principal obstacle au logement des jeunes.

Cette difficulté est connue par tous les jeunes rencontrés et conduit une partie d'entre eux, parfois sur les conseils de professionnels, à attendre de trouver un emploi avant de déposer une demande de logement social. Pourtant, ce critère ne fait pas obstacle au dépôt d'une demande, mais seulement à une attribution de logement. C'est le cas de Lara qui explique avoir constitué un dossier de demande de logement social avec son assistante sociale, mais qui attend d'avoir un contrat de travail pour l'enregistrer :

Question : et là tu l'as pas appelée [ton assistante sociale] depuis que tu n'as plus de logement ?

Non. Parce que il faut que je trouve un travail, il faut que je ramène un contrat pour que je puisse faire une demande, d'appartement et tout.

Question : Ok, donc tu pars du principe qu'il faut que tu travailles d'abord avant ?

Je suis allée la voir, on a fait un dossier, mais elle m'a dit ça sert à rien de l'envoyer puisqu'ils vont pas l'accepter puisque j'ai pas de salaire qui rentre, de salaire fixe en fait.

Côté bailleur, le critère économique reste essentiel pour s'assurer de la capacité du ménage à se maintenir dans le logement, dans un contexte où les demandeurs de logement social sont de plus en plus pauvres et risquent donc d'être en difficulté pour payer leur loyer et les charges locatives (64% des

demandeurs sont sous les plafonds PLAI en 2021 en Isère, contre 62% deux ans plus tôt (SNE 2021)). Aussi, la Garantie jeunes ne constitue pas une ressource suffisamment stable à leurs yeux compte tenu d'une part, de sa temporalité limitée (12 mois, avec possibilité de renouvellement de 6 mois), et d'autre part, des conditions de versement (l'allocation peut être suspendue à tout moment si le jeune ne respecte pas son contrat d'accompagnement avec la Mission locale). Cette exclusion est vécue difficilement par les jeunes privés de domicile personnel qui, pour la plupart, espèrent accéder au logement et à l'emploi via la Garantie jeunes :

Question : Si on reparle du logement, tu identifies quelles difficultés pour accéder à un logement ?

Alors la première difficulté que je rencontre c'est mon salaire qui est minuscule, ça ça peut être une énorme difficulté parce que je touche pas énormément, et en plus comme c'est une allocation, ça ce n'est pas un vrai salaire, c'est quelque chose qu'on peut me couper si je fais n'importe quoi et pour ça il faut avoir confiance en la personne, et je sais que ça – on m'a dit que ça peut être handicapant, j'ai dit « oui mais du coup moi je suis pas comme ça », [ils m'ont dit] « mais les personnes qui sont en face de toi ne peuvent pas savoir réellement si tu es assez motivée pour pouvoir avoir au moins une activité, pour pouvoir toucher ses revenus ». (...) Donc oui ça peut être un énorme point faible, du coup ça c'est quelque chose qui entre guillemets « me fait peur ».

Pauline, 19 ans, entrée en Garantie jeunes il y a un mois, hébergée temporairement chez son père après un conflit avec sa mère.

b. Une insertion marquée par l'instabilité, peu compatible avec la rigidité du logement social

Le non-recours au logement social des jeunes précaires peut aussi s'expliquer par une incompatibilité entre la temporalité du logement social, celle de leurs besoins en logement, et celle de l'insertion sur le marché du travail.

D'une part, alors que les jeunes privés de logement personnel souhaitent trouver une solution rapidement, les délais d'attribution du logement social impliquent quant à eux une attente relativement longue : en Isère, parmi les moins de 30 ans ayant obtenu une attribution en accès en 2021, 41% étaient en demande depuis plus d'un an (55% sur Grenoble-Alpes Métropole (SNE 2021)). Or, durant ce laps de temps, peu d'alternatives existent. Les jeunes restent ainsi cantonnés à des situations de mal-logement et ces dernières compliquent leur insertion professionnelle, qu'il s'agisse de rechercher un emploi, ou de maintenir celui qu'ils occupent, et en retour, mettent en péril leur capacité à accéder au logement.

D'autre part, les jeunes peinent à dépasser la contradiction qui existe entre l'instabilité de leur situation professionnelle et la rigidité du parc social, avec d'un côté des jeunes confrontés à une succession de contrats courts, pouvant engendrer une variation de leurs besoins, et de l'autre, un parc de logement qui implique de la stabilité, dans ses critères et dans son fonctionnement avec des possibilités de mobilité résidentielle réduites (5,4 demandes pour une attribution en mutation, contre 4 en accès (SNE 2021) et une durée moyenne d'occupation du parc de 10,9 ans en Isère (Insee 2018)).

Ainsi, alors que la transition entre l'adolescence et l'âge adulte est faite d'instabilité et d'urgence pour ces jeunes qui avancent sans filet de sécurité, le fonctionnement du logement social s'inscrit lui dans une temporalité beaucoup plus lente et longue. Aussi certains jeunes considèrent que la réponse à leurs besoins réside ailleurs. C'est le cas d'un jeune vivant à l'hôtel qui est venu demander de l'aide à une MJC grenobloise pour trouver un logement et arrêter ses activités illégales, avant de renoncer en prenant

connaissance des délais d'attribution d'un logement social, comme l'explique le professionnel qui l'a reçu :

Certains jeunes ouais c'est une réponse immédiate qu'ils veulent, le jeune qui m'a fait la proposition là de vouloir s'en sortir mais qu'il avait besoin d'un toit, je dis « bah voilà le bailleur social il est là récupère un dossier », mais il me dit « mais moi je peux plus dormir à l'hôtel, j'ai besoin d'avoir un logement adéquat pour pouvoir me relancer », bah je l'ai plus revu. Son dossier il est là, dans ma bannette, je ne l'ai plus revu (...) au final je me suis dit putain j'aurais pas dû lui dire en fait que ça prendrait du temps, mais bon c'est mon naturel c'est comme ça, je vais pas lui vendre du rêve. Mais voilà il pensait que ça pouvait être assez rapide

c. L'emplacement du logement et les besoins de mobilité des jeunes

La mobilité des jeunes est un élément clé pour réduire la tension qui réside entre un logement social qu'il est difficile de quitter faute d'alternative, et une succession de contrats courts localisés plus ou moins loin du domicile. Or, très peu de jeunes rencontrés dans le cadre de cette étude ont le permis de conduire, et presque aucun n'a de véhicule. Leur mobilité repose donc sur les services de transport en commun, et la proximité de ces derniers avec le logement/hébergement recherché. Il s'agit d'un critère important pour les jeunes, mais aussi pour les professionnels qui s'assurent que la localisation de l'habitat ne sera pas un obstacle au maintien de l'emploi, et donc au maintien des ressources du jeune.

Lara a été confrontée à cette difficulté. En Garantie jeunes à la Mission locale de Vienne, elle a déposé une demande pour entrer en Foyer de jeunes travailleurs à Salaise-sur-Sanne (ville située à 25 km, non desservie par le train), faute de solutions sur Vienne. Les professionnels du FJT lui ont indiqué qu'ils pourraient éventuellement l'accueillir mais qu'il était préférable qu'elle trouve une solution qui soit plus proche de sa Mission locale. Après réflexion Lara a considéré que ce logement risquait en effet de compliquer son accompagnement et qu'il était de toute façon trop éloigné des pôles urbains plus propices à l'emploi, bien que cela implique de rester hébergée chez un tiers en attendant de trouver une alternative.

Je les ai appelés [le FJT] mais elle m'a dit il faut appeler Vienne déjà, parce que ça fait un peu loin déjà avec le travail et ce que je cherche et tout, j'ai déjà envoyé tous mes dossiers par mail, tous les papiers qu'il fallait et tout, et ça a été accepté, mais elle m'a dit c'était trop loin, il faut trouver un peu sur Vienne, si je trouve pas je les rappelle eux. (...) Mais c'est trop loin pour moi. En plus à ce qu'il paraît c'est un peu comme la campagne, y a pas les bus comme le centre-ville et tout ça.

Alors que 23% des jeunes ont déjà été amenés à refuser un emploi par manque de logement à proximité (UNCLLAJ 2018), certaines Missions locales ont pris la mesure du rôle que joue la mobilité dans l'insertion des jeunes et l'ont intégrée à leurs accompagnements en proposant un parcours mobilité visant à l'obtention du permis de conduire. Cependant ces parcours sont peu choisis par les jeunes privés de logement personnel, leur priorité étant avant tout de trouver un emploi pour faciliter leur accès au logement.

Précisons enfin que si la mobilité des jeunes constituait déjà un enjeu majeur sur les territoires ruraux, elle est amenée à gagner en importance sur les pôles urbains avec la réforme de l'assurance chômage qui, en renforçant la pression qui pèse sur les demandeurs d'emplois, élargit aussi le périmètre de mobilité domicile-travail (Union nationale des CLLAJ 2021).

Encadré 8. Les dispositifs Action logement pour l'accès au logement des jeunes et l'aide à la mobilité.

Les dispositifs Action logement pour l'accès au logement des jeunes et l'aide à la mobilité

Régis dans le cadre de la convention quinquennale 2018-2022 et de l'avenant du lundi 15 février 2021 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022

Compte tenu des difficultés que rencontrent les jeunes pour accéder au logement et s'insérer sur le marché du travail, Action logement a développé des dispositifs pour faciliter leur parcours résidentiel. Si certains sont réservés aux salariés, d'autres sont ouverts à tous les jeunes indépendamment de leur situation professionnelle. En 2021, 3 115 aides au bénéfice des jeunes de moins de 30 ans (58,5%) ont été engagées.

Loca-pass® : avance sous forme de prêt à taux zéro pour financer le dépôt de garantie demandé par les bailleurs à la signature du bail. Les bénéficiaires sont les jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle ou en recherche d'emploi, et l'ensemble des salariés d'une entreprise du secteur privé non agricole (tout âge). En 2021, 466 aides ont été versées aux moins de 30 ans. Ils représentent 50% des bénéficiaires.

Mobili-pass® : subvention et/ou prêt à taux zéro pour aider les salariés à faire face aux coûts liés à une mobilité géographique (+70km (ou temps de transport supérieur à 1h15) nécessitant un changement de domicile, dans le cadre d'une embauche ou mutation. En 2021, 392 jeunes salariés de moins de 30 ans en ont bénéficié, soit 49% des bénéficiaires.

Mobili-jeune® : subvention permettant de prendre en charge une partie du loyer (entre 10€ et 100€ maximum) chaque mois pour une durée maximale d'un an. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé (ou assimilé). En 2021, 1 826 aides ont été versées.

Garantie Visale : caution locative qui facilite l'accès au logement des ménages qui n'ont pas de garant. Elle s'adresse aux moins de 30 ans (étudiants, alternants). Les salariés d'une entreprise privée âgés de plus de 30 ans peuvent être éligibles selon leurs revenus. La caution Visale peut couvrir jusqu'à 36 impayés de loyers et charges locatives dans le parc locatif privé et 9 impayés de loyers et charges locatives dans le parc locatif social. En 2021, 5 240 contrats de cautionnement Visale ont été signés pour les jeunes de moins de 30 ans. Ils représentent 93% de l'ensemble des contrats signés.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Investissement Volontaire (PIV), une subvention PIV Mobilité spécifique a été ponctuellement dédiée à l'aide à la mobilité. 1 548 subventions ont été versées à des moins de 30 ans. Elles représentent 88% de l'ensemble des subventions versées en faveur de la mobilité des salariés.

En 2022, une nouvelle subvention **Mon Job Mon Logement** permet d'accompagner les jeunes entrants dans l'emploi afin de les aider à se rapprocher de leur lieu de travail ou de formation sous conditions de ressources.

2. Un parc d'hébergement peu accessible et lui aussi peu adapté aux besoins des jeunes

Les structures d'hébergement peuvent constituer une alternative pour les jeunes qui n'arrivent pas à accéder à un logement social en raison de leur instabilité professionnelle et économique. En offrant un lieu de vie suffisamment stable et un accompagnement, elles pourraient servir de levier dans l'insertion

socioéconomique des jeunes qui pâtit des situations résidentielles précaires. On constate cependant qu'elles ne répondent pas aux besoins des jeunes, d'une part parce qu'elles restent trop peu accessibles, et d'autre part, parce que les hébergements qu'elles proposent ne sont pas adaptés aux souhaits de ce public.

a. Des structures d'hébergement trop peu accessibles

En Isère, les jeunes sont surreprésentés parmi les personnes qui formulent des demandes d'hébergement (24% des ménages en demande au 115 et 20% des ménages en demande d'hébergement d'insertion ont un référent âgé de moins de 25 ans, contre 9% de la population iséroise (SIAO 2019, Insee 2018)). Cette proportion témoigne de leur précarité résidentielle et des difficultés qu'ils rencontrent pour accéder au parc social. Cependant, leurs demandes sont peu satisfaites, compte tenu de la tension qui pèse sur le parc d'hébergement en Isère avec, en 2019, 4,5 demandes au 115 pour une orientation, et 1,9 demandes pour une orientation en insertion (SIAO 2019). Concernant l'hébergement d'insertion, les jeunes sont en outre, plus en difficulté que les autres classes d'âge avec seulement 40% d'orientation contre 52% tous âges confondus (SIAO 2019). Sur certains territoires moins dotés en places d'hébergement, comme à Vienne Condrieu, les orientations des jeunes sont encore moins nombreuses, avec seulement 9% des demandes au 115 satisfaites, contre 21% à l'échelle de l'Isère (SIAO 2019).

Cela induit des délais d'orientation relativement longs. Pour y faire face, les jeunes recourent généralement à l'hébergement chez un tiers. Les professionnels qui les accompagnent, quant à eux, formulent plusieurs demandes pour multiplier les chances du jeune d'obtenir une réponse. Dans ce cadre, l'hébergement joue davantage le rôle d'alternative au sans-abrisme et à l'hébergement chez un tiers, que de réponse adaptée aux besoins des jeunes :

Parce que les dossiers SIAO pour accéder à de l'IML, au Logement d'abord, au logement accompagné, fin tous ces dispositifs-là, c'est long l'orientation. Donc si ces jeunes ils peuvent être sur de l'IML, on peut aussi faire le dossier FJT en même temps. Si le jeune il est hébergé à droite à gauche chez des potes et que le FJT lui dit « ok on vous prend », et que ça va plus vite que l'IML, forcément il va prendre le logement en FJT quoi (...) Mais ouais, après c'est toujours une question de délai. J'ai tendance moi à faire ça, d'avoir plusieurs pistes, le SIAO, le FJT, Résid'actif.

Assistante sociale intervenant au sein d'une Mission locale

Au-delà de ces demandes non satisfaites, il convient également de prêter attention aux demandes qui ne sont pas exprimées pour rendre compte des difficultés d'accès à l'hébergement des jeunes. C'est le cas en particulier des demandes d'hébergement d'insertion qui doivent être formulées par un travailleur social, puis actualisées tous les mois par celui-ci. Or, compte tenu des obstacles que rencontrent les jeunes pour accéder à un travailleur social sur la métropole grenobloise, les demandes exprimées sous-estiment l'ampleur des besoins.

b. Un parc d'hébergement d'urgence peu adapté aux besoins des jeunes, source de non-recours

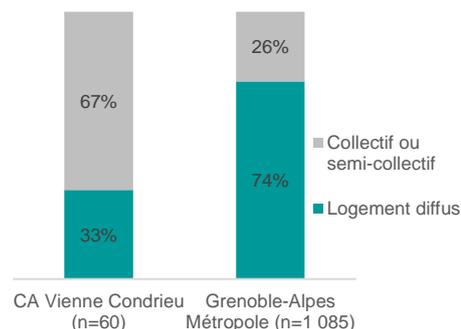
La proportion importante de ménages dont le référent est âgé de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'hébergement (24% au 115, soit 994 ménages, et 20% en insertion, soit 294 ménages) ne doit pas masquer les pratiques de non-recours. Si celles-ci sont difficiles à quantifier, elles apparaissent en revanche clairement à travers les entretiens réalisés auprès des jeunes, comme des professionnels, souvent motivées par une incompatibilité entre les besoins des jeunes et l'offre existante, en particulier concernant l'hébergement d'urgence.

Le principal motif de non-recours évoqué par les jeunes rencontrés réside dans leur crainte d'être hébergés dans une structure collective. Selon eux, ce type d'habitat ne répond pas à leurs besoins en termes de sécurité et d'intimité. Ce motif a notamment été mobilisé par des jeunes femmes rencontrées à Vienne-Condrieu, où 67% des hébergements d'urgence sont collectifs ou semi-collectifs (contre 26% sur la métropole grenobloise).

C'est le cas de Lara, 21 ans, hébergée chez un tiers depuis 7 mois de façon très instable. Bien que cette situation soit inconfortable pour elle, elle n'appelle plus le 115 depuis qu'on lui a proposé un hébergement collectif où elle devait partager sa chambre avec d'autres personnes :

Configuration des places d'hébergement d'urgence

Source des données : SIAO 2019 - places pérennes
Réalisation : OHL, septembre 2022



J'ai appelé déjà le 115 (...) ils m'ont proposé des foyers mais moi ça m'intéresse pas les foyers (...) ils m'ont proposé un foyer, genre, avec une autre personne dans la même chambre, et moi ça me... je sais pas j'ai jamais, fin je veux pas être avec des gens dans la même chambre, ça me... (...) je peux pas, j'ai pas confiance... Je connais pas la personne je peux pas aller dormir dans la même chambre qu'elle, je sais pas, ça me fait peur des choses comme ça.

Pour une autre jeune fille âgée de 19 ans, Hakima, ce n'est pas tant sa sécurité qui est source d'inquiétude – elle considère que ces structures sont « *un minimum encadrées* » – mais plutôt la cohabitation contrainte et l'absence d'intimité que cela implique. Elle explique avoir mal vécu l'année qu'elle a passée hébergée chez les parents d'une amie pour cette même raison, mais que, quitte à choisir, elle préférerait retourner chez son amie plutôt que de devoir cohabiter avec des personnes qu'elle ne connaît pas. Pour elle, l'hébergement collectif est une solution mobilisable en dernier recours uniquement.

Je peux pas vivre en colocation avec des étrangers ou quoi, déjà avec ma copine c'est très difficile, enfin, quand j'étais chez ma copine, j'étais tout le temps enfermée dans ma chambre, j'ai perdu beaucoup de poids par rapport à ça parce que j'arrivais pas à aller dans la cuisine manger ou quoi, donc ça ça aurait été un souci pour moi (...) franchement je pense que je serais plus mal là-bas que chez mon amie. Vu que, fin, je connaissais personne etc. etc., je pense que je serais plus mal là-bas, mais après franchement comme je t'ai dit du coup, si j'ai plus aucune solution j'irai là-bas

Bien que ce motif ait moins été évoqué par les jeunes rencontrés sur la métropole grenobloise, il est aussi valable sur ce territoire, en particulier pour les femmes, compte tenu du nombre insuffisant de structures non-mixtes. Des professionnels de l'accompagnement intervenant auprès des jeunes sans-domicile expliquent ainsi ne plus appeler le 115 pour les jeunes femmes qu'ils accompagnent. A partir de leur expérience, ils considèrent que ces structures les exposeraient à davantage de dangers :

Il y a un risque accru sur les jeunes filles, avec une mise en danger réelle dans ces structures d'hébergement d'urgence, ce qui fait que même nous on n'ose plus les orienter. Ça c'est le gros problème qu'on a eu l'année dernière, parce qu'on a quand même beaucoup de filles, plus de la moitié.

Question : *parce que du coup dans l'hébergement d'urgence, il n'y a pas de centre non-mixte ?*

Y a l'accueil de nuit, où c'est vraiment non mixte, après c'est femme victime de violence, sinon c'est non-mixte la plupart du temps. (...) Et des jeunes de quartiers qui sont en rupture familiale, une jeune fille qui s'engueule avec sa famille par exemple, tu la mets pas en hébergement d'urgence 115, là c'est une proie quoi, là tu la mets en danger si tu fais ça, c'est pas possible. Alors l'hébergement d'urgence on peut pas dire « pour tel profil c'est adapté », parce que c'est un peu rude de dire ça, mais y a quand même des gens qui ont plus de chance d'y survivre que d'autres

Par ailleurs, d'autres jeunes ne recourent pas au 115 parce qu'ils estiment que l'hébergement d'urgence se destine à des personnes plus en difficultés qu'eux et/ou à des personnes souffrant d'addiction avec lesquelles il peut être difficile de cohabiter. Cette représentation est renforcée pour les jeunes qui ont déjà été accueillis au 115. C'est le cas de Doria et son conjoint Victor qui se distinguent des personnes hébergées dans les structures d'hébergement d'urgence, après y avoir vécu plusieurs semaines :

C'est des personnes malades qui ont encore moins de chance que nous, le 115 pour ces gens là, alors que nous dieu merci on n'est pas alcooliques, on n'est pas cokés, et dieu merci on va encore très bien dans notre tête, je sais pas, ça peut pas nous aller en fait

Les derniers motifs de non-recours concernent principalement les jeunes en errance. Ils portent d'une part, sur le nombre insuffisant de structures acceptant les animaux, et d'autre part, sur leur volonté de rompre avec les structures collectives et les accompagnements sociaux qui rappellent les foyers d'Aide sociale à l'enfance dans lesquels une partie d'entre eux a vécu.

3. Face aux difficultés d'accès au logement et à l'hébergement, des solutions chères et précaires

Compte tenu des écarts existants entre d'un côté, les besoins des jeunes précaires et les ressources dont ils disposent, et de l'autre, la réalité du parc social et les exigences des bailleurs, ce public se tourne principalement vers le parc privé pour obtenir un logement : en Isère, 85% des locataires âgés de 20-24 ans habitent le parc privé contre 59% des locataires tous âges confondus.

Bien qu'il s'agisse d'une situation plus coûteuse que le logement social, avec un loyer de 14,7€ le m² pour un T1 sur l'agglomération grenobloise (soit 400€ par mois pour un 27m²), contre moins de 5,5€ le m² pour un PLAÏ (soit 150€ par mois pour un 27m²), le parc privé est préféré en raison de son fonctionnement d'attribution moins rigide. Le jeune se positionne seul sur des logements avec une réponse dans un délai d'une à deux semaines, et peut espérer trouver un bailleur privé qui accepte des ressources précaires sous réserve qu'il ait un garant. C'est le cas de Lilian, bénéficiaire d'une allocation de Service civique, qui est hébergé chez un tiers suite à une rupture conjugale. Conscient qu'il n'aura pas de logement social PMR avant de nombreux mois, il recherche un logement sur le parc privé avec l'aide d'un ami qui accepte de se porter garant.

Ceux qui n'ont pas cette chance mobilisent des solutions alternatives. Non seulement celles-ci sont plus onéreuses que le loyer résiduel que devrait payer le jeune s'il était logé dans un logement social en bénéficiant des APL, mais elles sont surtout plus précaires, n'offrant aucune garantie légale. C'est le cas des jeunes hébergés chez un tiers qui déboursent parfois plus de la moitié de leur Garantie jeunes pour aider l'hôte à payer son loyer, tout en sachant qu'ils peuvent se retrouver à la rue du jour au lendemain. De manière plus anecdotique, certains jeunes sont amenés à payer des coûts excessivement élevés pour se mettre à l'abri en mobilisant des hôtels et Airbnb destinés au tourisme. Ainsi, alors que la Garantie jeunes n'est pas une ressource suffisamment stable pour accéder au logement social, elle permet en revanche aux jeunes de trouver des solutions de mise à l'abri, témoignant de leur capacité à réserver une partie de leur budget à des dépenses liées à l'habitat.

Encadré 9. Auberge de jeunesse, hôtel, Airbnb : face à la rareté des solutions de droit commun, les professionnels de la jeunesse trouvent des alternatives

Auberge de jeunesse, hôtel, Airbnb : face à la rareté des solutions de droit commun, les professionnels de la jeunesse trouvent des alternatives

Face à la rareté des solutions adaptées aux jeunes et disponibles via le 115 et l'hébergement d'insertion, les professionnels qui interviennent auprès de ce public trouvent des alternatives pour mettre à l'abri les jeunes sans-domicile. Comme celles mobilisées par les jeunes, ces solutions sont elles aussi onéreuses et précaires (allant de quelques nuits à quelques mois). En parallèle, on observe que les acteurs de la prévention spécialisée s'emparent de plus en plus de la question du logement, en développant des dispositifs d'hébergements éducatifs. Ils visent principalement à répondre « au manque de supports éducatifs liés au logement pour les éducateurs » (Codase), mais certaines structures entendent aussi apporter à travers ces hébergements, des solutions d'urgence aux jeunes sans-domicile.

Quelques alternatives mobilisées par les professionnels de la jeunesse :

Sur Grenoble, la Cellule de veille jeunes majeurs a créé un fonds pour payer des nuits en auberge de jeunesse aux jeunes sans solution d'hébergement. Des chambres peuvent aussi être mobilisées quelques mois via le centre de formation AFPA, et plus récemment, via les FJT de la MFI. Ces solutions sont généralement mobilisées en attendant qu'une réponse de droit commun soit trouvée.

Les acteurs de la Prévention spécialisée sont aussi amenés à développer un volet d'accompagnement sur la question du logement, devant l'importance grandissante de ce besoin.

-Sur le territoire grenoblois, le Codase a par exemple créé le dispositif HISA – hébergement vers l'insertion sociale et l'autonomie. Il s'agit moins ici d'une solution de mise à l'abri des jeunes sans-domicile, qu'un outil éducatif pour préparer les jeunes au logement. Pour traiter les situations d'urgence, le Codase mobilise plutôt des chambres dans les auberges de jeunesse du territoire, financées en partie via la mobilisation de FAJU – en plus d'appeler le 115.

-Sur Vienne-Condrieu, l'équipe de Prévenir a elle aussi construit un projet d'hébergement, intitulé « Hébergement éducatif passerelle », financé par le Département. Contrairement au dispositif du Codase, il vise à apporter des réponses aux situations d'urgence, en plus d'avoir une visée éducative. En attendant que ce projet se concrétise, Prévenir mobilise des places en hôtel ou des Airbnb pour mettre à l'abri les jeunes qui en avaient besoin. Cela a concerné 5 jeunes en 2021, sur 20 ayant exprimé des besoins en logement. Il s'agissait de solutions temporaires, le temps que des réponses puissent être apportées par le SIAO ou le FJT.

Parcours résidentiel d'Hakima, sans domicile depuis 1 an et demi à Vienne

Hakima est âgée de 19 ans. Elle est mise à la porte du domicile familial à ses 17 ans et demi. Elle vit alors plus d'une année chez la famille d'une amie. Durant cette période, elle occupe plusieurs emplois, dont un non-déclaré lorsqu'elle était encore mineure. Dans un premier temps, elle n'est pas accompagnée par une assistante sociale, et n'a pas connaissance du 115. C'est via une autre amie qu'elle prend finalement contact avec des éducateurs de prévention spécialisée. Grâce à leur aide, elle s'inscrit à la Mission locale pour demander une Garantie jeunes, puis elle est logée temporairement dans un Airbnb financé par le service de prévention spécialisée. Il s'agit d'un studio situé en centre-ville loué 1 600€ par mois. Le coût est d'abord pris en charge par l'association pour une durée de 3 mois, dans le cadre d'une action temporaire de mise à l'abri des jeunes. A l'issue de cette période, Hakima espère obtenir un logement en sous-location via une autre association, mais cela ne se concrétise pas. Cependant la jeune femme ne souhaite pas retourner chez son amie, fatiguée par la situation d'hébergement chez un tiers.

Pendant ces trois mois là j'étais censée aller à [nom d'association] et en fait je me suis complètement fait recal du coup bah... bah voilà je suis restée pendant ces trois mois dans le Airbnb. Et là y a pas longtemps, y a deux semaines et demi c'était la fin du Airbnb, et en fait j'avais pas envie de retourner chez ma copine parce que – fin elle est avec sa maman, voilà franchement c'est... fin c'est gênant en soi d'habiter chez quelqu'un d'autre, d'aller manger, d'utiliser la douche fin voilà (...) quand j'étais chez ma copine, j'étais tout le temps enfermée dans ma chambre, j'ai perdu beaucoup de poids par rapport à ça parce que j'arrivais pas à aller dans la cuisine manger ou quoi

Finalement, elle arrive à négocier avec la personne en charge de louer le Airbnb pour réduire son loyer à 600€ par mois. Bénéficiaire de la Garantie jeunes, elle paye ce studio grâce aux économies d'un précédent emploi dans la construction. Elle signe mensuellement un contrat de location, mais sans que cela lui ouvre des droits aux APL. Elle estime avoir suffisamment d'économie pour rester 5 mois supplémentaires, mais elle ne sait pas combien de temps la propriétaire acceptera que ce fonctionnement dure.

Sans logement personnel depuis 1 an et demi, Hakima est épuisée par l'instabilité résidentielle dans laquelle elle se trouve et souhaite pouvoir trouver « un vrai logement ».

[Ma priorité] c'est de trouver un vrai logement (rire), un vrai logement et un travail. Moi je veux un logement, un logement dans lequel je peux rester sans me dire « olala peut-être que dans deux mois je pars d'ici il faudra que je trouve un autre logement », sans me dire ça, avoir mes meubles (souffle) voilà quoi

Si à l'origine Hakima souhaitait être aidée par la Mission locale pour faire une formation d'aide-soignante, aujourd'hui elle remet ce projet en question, préférant chercher un emploi en CDI afin d'obtenir un logement plus rapidement.

Conclusion (Partie 2.)

L'absence de logement influe sur la place et le sens que les jeunes accordent au travail : bien qu'ils aient à long terme des ambitions professionnelles et de formations, celles-ci sont reportées à plus tard, au profit d'un emploi alimentaire censé faciliter leur accès au logement. Or, en repoussant leurs projets de formation, ces jeunes peu qualifiés sont contraints d'occuper des emplois non qualifiés et précaires compte tenu de la structuration du marché du travail. Ils alternent ainsi entre des périodes de CDD, d'intérim, de stage, souvent entremêlées de périodes sans activité. Au regard des délais d'attente pour accéder au logement social et de l'instabilité de leurs revenus qui ne les placent pas parmi les candidats

les plus privilégiés, la période d'insertion socioéconomique de ces jeunes peut ainsi durer plusieurs années, sans certitude qu'ils aient ensuite les moyens de reprendre les projets mis de côté lors de leur privation de logement personnel.

Compte tenu de la complexité de ces parcours vers le logement, l'hébergement peut constituer un levier important, en proposant une place dans un délai de plusieurs mois (contre parfois plusieurs années sur le parc social), couplée à un accompagnement. Cependant, son accès reste partiel, en raison de la tension à laquelle il fait aussi face, de modalités d'orientation qui fonctionnent mal (en particulier des difficultés d'accès à un travailleur social pour réaliser une demande en insertion), et du non-recours des jeunes, résultant d'une offre qui ne leur assure pas la sécurité et l'intimité dont ils ont besoin. Les foyers de jeunes travailleurs semblent offrir une réponse plus adaptée aux jeunes, avec un délai d'attribution plus court et une image moins stigmatisante. L'accès à ces structures reste cependant conditionné à un revenu minimum et aux capacités d'insertion dont peut faire preuve le jeune.

Plusieurs de ces freins pourraient être levés en pensant ensemble les dispositifs d'insertion vers l'emploi et vers le logement. Pour que cela fonctionne, il reste important de tenir compte des besoins des jeunes, des manières de fonctionner qu'ils ont développées pour faire face aux situations de précarité, et de s'appuyer sur les compétences dont ils ont déjà preuve (priorisation de leurs besoins au regard des moyens dont ils disposent, et gestion d'un budget très faible notamment).

PARTIE 3 : COMMENT MIEUX REpondre AUX BESOINS DES JEUNES SANS-DOMICILE ?

I. Quels dysfonctionnements dans le système de réponses actuel ?

Au-delà du manque de prise en compte par les politiques publiques des difficultés particulières que rencontrent les jeunes en situation de précarité, cette étude menée sur Grenoble-Alpes Métropole et Vienne Condrieu fait également apparaître plusieurs dysfonctionnements dans les systèmes de réponse de ces deux territoires. Il convient d'en prendre la mesure, pour penser des leviers d'action permettant l'accès à l'autonomie socioéconomique des jeunes sans-domicile.

1. Vienne-Condrieu

Sur le territoire viennois, les jeunes peinent à trouver des réponses adaptées à leurs besoins en premier lieu en raison d'une offre en hébergement et logement peu accessible pour les jeunes en difficultés. Un dispositif d'IML destiné aux jeunes existe, mais il est en revanche réservé aux jeunes en emploi. De même, si le FJT peut accueillir des jeunes en Garantie jeunes, il faut que ces derniers aient un projet professionnel avancé. En d'autres termes, il est très difficile pour les jeunes qui rencontrent plusieurs difficultés dans leur insertion socioéconomique d'obtenir une place.

Ici sur Vienne, on a cette tendance à dire que tant qu'on n'a pas de contrat de travail, pour trouver un logement c'est difficile, que ce soit – mais même avec les FJT, même avec Rivhaj, nous c'est la réponse qu'on nous donne, où tant qu'il n'y a pas de contrat de travail y aura pas d'hébergement, donc les jeunes nous on est obligés de leur donner cette réponse-là, et c'est assez compliqué (...) Nous en tant que travailleur social on est très démunis quand un jeune vient nous voir en nous disant je suis à la rue. Parce qu'en fait on n'a aucune solution à leur apporter. Alors y a le CHRS, sur Vienne, sauf que du coup il faut passer par le 115, et on sait très

bien que c'est compliqué, c'est compliqué de les avoir, c'est compliqué d'avoir un hébergement rapide, et le CHRS il a quand même une connotation qui est pas forcément très positive, même auprès des jeunes.

Equipe de prévention spécialisée

9 places en ALT (SIAO 2019) permettent de compenser ces difficultés d'accès au logement, dont une réservée aux jeunes, au sein du FJT de la ville. A l'origine, elles étaient au nombre de trois, mais faute de demandes exprimées auprès du SIAO, deux ont été supprimées. Pourtant, les besoins réels sont bien supérieurs. Comment expliquer qu'ils ne remontent pas auprès du SIAO ? Une partie de la réponse semble résider dans un défaut de coordination entre les acteurs du champ de l'insertion (Mission locales, équipes de Prévention spécialisée), et ceux du monde de l'hébergement et de l'action sociale (SIAO, Maraudes, CCAS). On constate en effet que si les besoins des jeunes s'expriment facilement auprès des premiers, notamment parce qu'ils sont identifiés comme des acteurs de la jeunesse, ils peinent en revanche à remonter jusqu'aux seconds, pourtant compétents pour les recenser et les orienter. Sur le modèle de la Cellule de veille jeunes majeurs mise en place par le CCAS de Grenoble, il pourrait être utile de créer une cellule partenariale qui associe le monde de l'insertion de la jeunesse et celui de la veille sociale pour construire une connaissance commune autour des besoins des jeunes et des réponses mobilisables sur le territoire viennois.

2. Grenoble-Alpes Métropole

Sur la Métropole grenobloise, on retrouve aussi des difficultés liées à l'accessibilité de l'offre en hébergement. Elles apparaissent d'abord dans le décalage entre les besoins exprimés et les réponses existantes, mais se traduisent également par des besoins qui ne sont pas exprimés. Ces derniers résultent de la faible qualité des places proposées (réelle ou supposée), mais aussi des conditions d'accès, notamment concernant l'hébergement d'insertion dont les demandes doivent être prescrites. Or, sur la métropole grenobloise, les professionnels et les personnes isolées indiquent qu'il est difficile d'accéder à un travailleur social pour réaliser cette prescription.

Cette difficulté est liée entre autres aux moyens insuffisants mis en œuvre pour accompagner les ménages fragiles, nombreux sur cette agglomération urbaine qui concentre le taux de pauvreté le plus élevé du département (14% contre 11% en Isère, tous âges confondus (Insee 2018)). Les jeunes sont les premières victimes de ce système de réponse, puisqu'ils sont en pleine transition entre les régimes de solidarité privé et public, et n'ont pas encore acquis les compétences nécessaires pour faire valoir leurs besoins et accéder à leurs droits. Il convient donc d'augmenter les moyens d'accompagnement des services d'accompagnement social et de veiller à ce qu'ils soient accessibles aux jeunes, pour que ces derniers puissent obtenir l'aide nécessaire pour accéder à un hébergement ou à un logement et s'insérer socioéconomiquement.

Précisons que si des liens sont aussi à renforcer entre les champs de l'insertion de la jeunesse et du logement sur la métropole grenobloise, ce territoire bénéficie d'une dynamique partenariale importante autour du logement, renforcée par la mise en œuvre de la politique du Logement d'abord. Cette dynamique constitue une opportunité pour associer les acteurs de l'insertion à la question du logement. Sans eux, la connaissance des besoins des jeunes risquerait de rester partielle, et les réponses développées en faveur de ce public de ne pas atteindre leur cible.

II. Les jeunes sans-domicile, un public en attente de réponses immédiates et stables

1. Apporter des réponses immédiates

a. En termes d'accueil

Compte tenu du faible niveau de ressources familiales qui caractérise les jeunes privés de logement personnel, il est essentiel qu'ils puissent bénéficier dans les meilleurs délais d'une solution d'hébergement ou de logement qui corresponde à leurs besoins, soit un lieu dans lequel ils se sentent en sécurité, bénéficient d'intimité, et puissent accéder aux transports en commun facilement. Plus cette réponse tarde à arriver, plus leur insertion professionnelle est impactée, et plus les pratiques de non-recours sont augmentées, avec un risque de défiance vis-à-vis du système de solidarité publique.

Leviers :

Pour le jeune :

- identifier où et comment formuler une demande
- être en capacité d'exprimer sa demande – implique une confiance dans le système de solidarité publique, qui peut être facilitée en s'appuyant sur les liens déjà tissés avec des professionnels lorsqu'ils existent

Pour le professionnel :

- capacité d'écoute du besoin – implique des rendez-vous dans des délais courts, et un temps d'écoute par rendez-vous suffisant
- capacité de réponse au besoin – implique une connaissance de l'offre, de ses critères, et des besoins du jeune

Du point de vue de l'organisation :

- Avoir une offre en quantité suffisante – pour donner une réponse rapide, et avoir suffisamment de choix afin que la réponse soit adaptée aux besoins exprimés, et non par défaut
- Avoir une offre de qualité satisfaisante, en terme d'autonomie, d'intimité, d'accès aux transports – sinon son absence peut conduire à des refus de la part des jeunes, puis à du non-recours
- Avoir une offre plurielle pour pouvoir s'adapter aux besoins

b. En termes d'accompagnement

Les jeunes expriment également le besoin d'obtenir des réponses réactives en termes d'accompagnement et de conseil. Ils sont aujourd'hui en difficulté pour obtenir cette aide en raison des obstacles qu'ils rencontrent pour bénéficier d'un référent social, puis ensuite en raison des délais d'attente auxquels ils sont confrontés pour obtenir un rendez-vous. Or, compte tenu de la précarité de leur situation professionnelle et résidentielle, ils sont amenés à avoir des besoins immédiats, liés à un changement de situation. Si ces besoins ne sont pas pris en charge à temps, ils peuvent mettre en péril le maintien de leurs droits et ainsi fragiliser davantage l'insertion et les conditions de vie des jeunes.

Leviers :

Pour le jeune :

- identifier où et comment formuler une demande pour être accompagné
- être en capacité d'exprimer sa demande – implique une confiance dans le système de solidarité publique, qui peut être facilitée en s'appuyant sur les liens déjà tissés avec des professionnels lorsqu'ils existent

Pour le professionnel :

- capacité d'écoute du besoin – aujourd'hui empêchée par des délais d'attente de plusieurs semaines, et des critères d'accès qui excluent les jeunes
- capacité de réponse au besoin de manière réactive – essentielle notamment pour réaliser un travail de prévention des ruptures

2. Apporter des réponses stables

a. En termes d'accueil

Non seulement les jeunes ont besoin d'une réponse immédiate pour faire face à leur privation de logement personnel, mais celle-ci doit également être suffisamment stable pour leur permettre de sortir de la précarité résidentielle et ainsi constituer un levier pour leur insertion professionnelle. Des délais de maintien dans l'hébergement trop courts génèrent du stress pour les jeunes, en faisant reposer sur eux des objectifs de réussite dans une temporalité imposée, qui ne correspond pas forcément à la leur.

Leviers :

Du point de vue de l'organisation :

- Développer une offre d'hébergement, couplée à un accompagnement modulable selon les besoins du jeune, sans durée maximale
- Favoriser l'accès au logement des jeunes pour leur offrir une solution pérenne, et adapter l'accompagnement aux besoins des jeunes, sans critère de durée, pour garantir une réponse au gré de l'évolution de leur situation professionnelle, économique et sociale.

b. En termes d'accompagnement

En matière d'accompagnement social, les jeunes ont également besoin de se sentir en sécurité, en sachant qu'ils pourront mobiliser de l'aide lorsqu'ils en ont besoin. Pouvoir entretenir des liens avec un référent social peut permettre de prévenir l'apparition de difficultés et s'adapter à l'évolution de leur situation professionnelle, économique et sociale. Sans cela, la difficulté initiale rencontrée par le jeune peut s'aggraver et créer des ruptures dans son parcours professionnel et résidentiel

Leviers :

Du point de vue de l'organisation

- Donner accès aux jeunes à un acteur référent, mobilisable dès que sa situation évolue et qu'il rencontre des besoins en accompagnement
- Décloisonner les dispositifs qui impliquent à l'heure actuelle de changer d'acteur selon le besoin du jeune et l'étape de son parcours

III. Préconisations pour faciliter la transition des jeunes entre solidarités privée et publique.

1. Améliorer la coordination entre les champs de l'insertion, de la veille sociale et du logement/hébergement

| | |
|--|--|
| Contexte | <p>Dans leur parcours vers le régime de solidarité publique, les jeunes se tournent en premier lieu vers les Missions locales, identifiées comme les structures destinées aux jeunes sans emploi, ainsi que vers des éducateurs de prévention spécialisée, présents sur l'espace public dans certains quartiers. Cependant, ces acteurs appartenant à la sphère de l'insertion sont parfois en difficulté pour répondre aux besoins des jeunes en matière de logement et d'hébergement, et manquent de relai vers lesquels les orienter.</p> <p>Pour favoriser l'accès aux droits des jeunes sans logement personnel, et plus largement, pour faciliter leur autonomie socioéconomique, il apparaît important de décloisonner ces champs d'actions, et de recréer du lien entre l'insertion vers le logement et vers l'emploi.</p> |
| Difficulté identifiée | Expression des besoins auprès d'interlocuteurs qui ne sont pas compétents pour y répondre, et qui peinent à orienter les jeunes vers les professionnels adaptés |
| Conséquences actuelles | <p>Difficultés dans l'accès aux droits, en particulier en matière d'hébergement et de logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes sans domicile personnel qui restent sans solution • Sous-évaluation et méconnaissance des besoins, qui conduit à une inadéquation des réponses |
| Diagnostic du problème | <ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise coordination entre les professionnels qui interviennent auprès des jeunes et les services chargés d'enregistrer, d'instruire et d'orienter les demandes d'hébergement et de logement • Mauvaise connaissance par les professionnels qui interviennent auprès des jeunes du système de réponse en hébergement et en logement |
| Travaux en cours | Travaux réalisés en 2022 entre SLS et Mission locale de Grenoble : création d'un logigramme d'accueil et immersions des professionnels dans les structures pour se rendre compte de leurs missions et publics |
| Pistes d'actions et moyens nécessaires | <p>(1) Rapprocher les champs de l'insertion, de la veille sociale et du logement/hébergement en identifiant les missions et le champ d'intervention de chacun. Ce travail partenarial implique de rendre plus accessibles et visibles les dispositifs d'accès au logement qui se sont multipliés ces dernières années et qui participent à rendre la lecture de ce champ compliqué pour des acteurs extérieurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail associant les SLS, le PAJ, le CLLAJ, les Missions locales, les associations de prévention spécialisée, les MJC, les services de l'aide sociale à l'enfance, les CCAS, co-pilotés par le département, la DDETS et les EPCI pour établir une connaissance partagée des compétences de chacun, et des conditions et voies d'accès aux dispositifs • Cartographier l'organisation du système d'accès à l'hébergement et au logement, et l'actualiser en fonction des évolutions <p>Moyens : travail de coordination Durée de la mise en œuvre : 6 mois à 1 an</p> <p>(2) Sur la base de ce travail de coordination, il peut être opportun de créer des commissions partenariales sur le modèle de la Cellule de Veille Jeunes Majeurs créé par le CCAS de Grenoble. Elles permettraient aux acteurs de l'insertion et de la veille sociale de faire remonter les situations les plus préoccupantes pour lesquelles aucune réponse n'a encore été trouvée, et de travailler de manière partenariale à leur résolution, avec les acteurs de l'hébergement et du logement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place au sein de chaque EPCI des Commissions partenariales de veille chargées d'identifier et de discuter des situations de jeunes les plus préoccupantes • Créer un poste de coordinateur en charge de suivre le traitement des situations entre deux commissions, en faisant le lien avec les acteurs concernés <p>Moyens : 1 ETP de coordinateur par EPCI Prérequis : Avoir au préalable travaillé à une connaissance partagée des champs d'intervention de chacun</p> |

2. Créer un système de référents sociaux, capables d'accompagner les jeunes dans le temps

| | |
|--|---|
| Contexte | <p>Aujourd'hui, l'accès à un travailleur social pose problème sur la métropole grenobloise en raison d'un manque de moyens alloués à l'accompagnement social de secteur et à un défaut de coordination entre les différents professionnels qui interviennent auprès des jeunes. A Grenoble en particulier, les difficultés d'accès aux SLS sont intensifiées par la catégorisation des publics suivis qui exclue les personnes isolées domiciliées au CCAS. Cette situation concernait 636 jeunes en 2020. Ces derniers sont invités à se tourner vers le Point Accueil Jeune qui accompagne les jeunes en errance. Mais cette alternative ne permet pas un suivi des jeunes dans le temps, puisqu'elle est conditionnée à leur situation résidentielle : l'accompagnement s'arrête lorsque les jeunes accèdent à un hébergement.</p> <p>Dans ce contexte, les jeunes peinent à bénéficier d'un accompagnement social. L'offre du territoire ne répond ni à leur besoin de réactivité, avec un premier accès au SLS compliqué et des délais de rendez-vous longs, ni à leur besoin de continuité, avec des suivis limités dans le temps et/ou conditionnés à la situation résidentielle des jeunes. Cela participe aux obstacles qu'ils rencontrent dans leur transition entre solidarités publique et privée, et entretient, si ce n'est renforce, les inégalités d'insertion entre les jeunes qui disposent de ressources individuelles, et les autres.</p> |
| Difficulté identifiée | Difficultés pour accéder à un référent social, et pour bénéficier d'un suivi dans le temps long |
| Conséquences actuelles | <p>Problèmes dans l'accès et le maintien aux droits concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La connaissance de ses droits et devoirs vis-à-vis du régime de solidarité publique • Les démarches administratives pour ouvrir et maintenir des droits • L'accès à un prescripteur pour des aides financières • L'accès à un prescripteur pour formuler une demande d'hébergement d'insertion et une demande de logement via le PALHDI |
| Cause du problème | <ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise coordination entre les SLS et les professionnels qui interviennent auprès des jeunes • Mauvaise compréhension des missions et des compétences de chacun • Moyens d'accompagnement insuffisants pour garantir une réponse immédiate et continue |
| Travaux en cours | |
| Pistes d'actions et moyens nécessaires | <p>Créer un système de référent social qui permette à chaque jeune qui en exprime le besoin d'avoir un interlocuteur privilégié en ce qui concerne l'accès et le maintien à ses droits. Le rôle de ce référent n'est pas de réaliser un accompagnement global, mais de suivre, de faciliter et de sécuriser le parcours des jeunes vers l'autonomie, notamment en jouant le rôle de médiateur entre le jeune et les professionnels qui sont amenés à l'accompagner en matière de soins, d'emploi ou de logement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les moyens d'accompagnement pour permettre à chaque référent social de répondre aux jeunes suivis de manière rapide, continue et souple (avec des moyens d'aller-vers notamment). • Organiser un maillage territorial qui permette au référent social d'orienter facilement les jeunes suivis vers les professionnels pertinents, et d'être identifié comme interlocuteur privilégié lorsque le jeune rencontre des difficultés <p><u>Moyen</u> : postes de référents sociaux <u>Prérequis</u> : Créer un système de référents sociaux implique en amont de redéfinir le cadre d'intervention de chaque structure, ses missions et ses compétences. Celui-ci doit être construit avec l'ensemble des professionnels du territoire afin de créer une connaissance partagée des ressources et orientations possibles.</p> |

3. Lever les freins à l'expression des demandes auprès du SIAO

| | |
|--|--|
| Contexte | De nombreux jeunes sans-domicile rencontrés dans le cadre de l'étude n'ont pas exprimé leurs besoins en hébergement et en logement auprès du SIAO. Ce non-recours s'explique par les représentations négatives que les jeunes peuvent avoir des solutions proposées par le SIAO et par les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à un travailleur social, prérequis sans lequel ils ne peuvent enregistrer de demander d'hébergement d'insertion. Ce non-recours participe à sous-estimer les besoins des jeunes et à sous-dimensionner l'offre d'hébergement. A titre d'exemple, 2 places en ALT ont ainsi été supprimées au FJT de Vienne faute de candidats. |
| Difficulté identifiée | Non-recours au 115 et à l'hébergement d'insertion |
| Conséquences actuelles | <ul style="list-style-type: none"> • Sous-évaluation des besoins et donc des réponses nécessaires • Jeunes sans-domicile qui restent sans solution |
| Cause du problème | <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'accès à prescripteur • Représentations négatives du parc d'hébergement • Parc d'hébergement pas suffisamment adapté aux besoins des jeunes |
| Travaux en cours | <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un répertoire des places d'hébergement par le SIAO • Cartographie de l'offre grenobloise par Action Tank • Construction d'un référentiel des places d'hébergement et de logement accessible aux jeunes par les Missions locales grenobloises, avec l'appui de l'URCLLAJ et du Conseil habitat jeune. |
| Pistes d'actions et moyens nécessaires | <p>(1) Permettre aux personnes de déposer des demandes d'hébergement d'insertion en direct, par internet ou en guichet, pour faciliter l'expression des besoins. Une évaluation sociale peut être réalisée par le SIAO <u>dans un second temps</u> pour caractériser plus finement les besoins en accompagnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un formulaire de demande d'hébergement d'insertion en ligne, sur le modèle de ceux proposés par les FJT et résidences sociales. • Prévoir des guichets d'enregistrement des demandes pour aider les personnes qui seraient en difficulté. Cette compétence pourrait être ajoutée aux guichets déjà prévus pour enregistrer les demandes de logement social. • Créer des postes de travailleurs sociaux au sein du SIAO qui seront en charge d'instruire les demandes et de réaliser l'évaluation des besoins <p><u>Moyen</u> : outils numériques et ETP supplémentaires de travailleurs sociaux</p> <p>(2) Rendre visible l'ensemble de l'offre d'hébergement à travers une plateforme numérique où seraient détaillés à minima le type de places et les conditions d'accès. Cette transparence de l'offre permettrait de déconstruire les représentations négatives qui contribuent au non-recours. Elle constituerait en plus un outil mobilisable par les professionnels pour informer et accompagner les jeunes sans-domicile, et contribuerait de la sorte à rendre plus lisible le système d'hébergement pour les acteurs de l'insertion.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier de manière partenariale les informations à partager dans le cadre de cette plateforme • Réfléchir à un calendrier d'actualisation de l'offre présentée • Recenser l'offre et créer une plateforme de présentation <p><u>Moyen</u> : outils numériques et création d'un ETP sur le recensement et l'actualisation de l'offre</p> |

IV. Préconisations pour faciliter l'accès au logement des jeunes

1. Proposer un revenu minimum aux jeunes de moins de 25 ans sans emploi pour leur permettre d'accéder au logement

| | |
|--|---|
| Contexte | Avec le développement du Logement d'abord, les personnes sans emploi peuvent accéder au logement en bénéficiant du RSA et des APL. Cette possibilité reste cependant fermée aux jeunes de moins de 25 ans. Dès lors, ceux qui n'ont pas de ressources familiales sur lesquelles s'appuyer disposent de peu de solutions pour accéder au logement, si ce n'est celle de trouver un emploi. Pour y arriver, ils peuvent être accompagnés en Garantie jeunes (remplacée par le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) en mars 2022), mais en l'absence de logement les jeunes peinent souvent à s'investir dans ce parcours d'insertion vers l'emploi. Par ailleurs, l'allocation qui leur est versée dans ce cadre n'est pas suffisante pour répondre aux critères des bailleurs sociaux. L'ouverture de droits au RSA permettrait d'apporter une réponse à ces jeunes sans emploi et sans logement, en constituant un levier vers l'insertion socioéconomique. |
| Problématique | Difficultés d'insertion, notamment par le logement, en l'absence de ressource financière |
| Conséquences actuelles | <ul style="list-style-type: none"> • L'absence de ressources financières pour s'insérer : <ul style="list-style-type: none"> ○ empêche l'accès au logement ○ crée une situation d'urgence qui conduit les jeunes à occuper des emplois précaires (parfois illégaux) pour obtenir un revenu, au détriment de leurs projets de formation et d'insertion professionnelle |
| Cause du problème | <ul style="list-style-type: none"> • Familialisation des politiques sociales, qui retarde l'entrée des jeunes dans le régime de solidarité publique |
| Travaux en cours | <ul style="list-style-type: none"> - Contrat d'Engagement Jeune pour les jeunes en rupture - Logement d'abord jeunes |
| Pistes d'actions et moyens nécessaires | <p>Créer un revenu minimum pour les jeunes de moins de 25 ans qui n'ont pas les ressources familiales suffisantes pour s'insérer et accéder à une autonomie socioéconomique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une allocation sur le modèle du RSA, ouverte à tous les jeunes sans revenu qui disposent de faibles ressources familiales, versée jusqu'à leurs 25 ans. • Permettre à ces bénéficiaires d'accéder à un accompagnement Logement d'abord et à un accompagnement par la Mission locale. L'adhésion à ces accompagnements ne doit pas conditionner le bénéfice de l'allocation. <p>Moyen : à estimer selon le nombre de jeunes concernés Durée de la mise en œuvre : 6 mois à 1 an</p> |

2. Veiller à ce que le logement temporaire ait les moyens d'accueillir des jeunes en difficulté, y compris sans emploi

| | |
|--|--|
| Contexte | <p>Les FJT sont fortement mobilisés par les jeunes et les professionnels rencontrés sur la métropole grenobloise en raison de leur accessibilité : demande réalisée sur internet, délai de réponse rapide, et prise en compte de la Garantie jeunes. Compte tenu des moyens restreints dont disposent les structures pour accompagner les jeunes accueillis, elles peuvent parfois être attentives au « degré d'autonomie » des candidats et à la manière dont celui-ci est amené à se traduire en termes de besoins d'accompagnement. Ces pratiques, à l'œuvre sur Vienne comme sur la métropole grenobloise, se font au détriment des jeunes les plus précaires, notamment ceux en Garantie jeunes. Pourtant, les logements temporaires jouent un rôle déterminant auprès de ces publics qui ont peu de ressources mobilisables par ailleurs pour se loger. En proposant un accueil de plusieurs années peu coûteux, les FJT permettent aux jeunes en difficulté de se stabiliser, d'aller au bout de leur formation et de s'insérer professionnellement. Les jeunes interrogés dans le cadre de cette étude expriment par ailleurs avoir gagné en autonomie au sein de ces structures, notamment grâce à l'appui de leur référent social, auprès duquel ils ont pu se familiariser avec le registre de la solidarité publique et les démarches que cela implique.</p> <p>Il convient ainsi de renforcer les moyens dont disposent les FJT pour s'assurer qu'ils puissent accueillir une proportion (à définir) de jeunes en difficulté. Des financements complémentaires en ALT peuvent faciliter l'accompagnement de ces publics, en donnant les moyens aux professionnels d'adapter l'intensité de leur suivi selon l'évolution des besoins des jeunes. Par ailleurs, les FJT n'ont vocation ni à palier le manque de structures spécifiques dédiées à ces jeunes, ni à palier les problématiques d'hébergement d'urgence des jeunes sur le territoire.</p> <p>Précisons que cela ne doit pas remettre en question l'accueil des jeunes plus insérés. Les FJT jouent aussi un rôle important dans leur parcours en apportant une solution de logement temporaire rapide, pratique et peu coûteuse qui facilite leur entrée dans la vie active. Il s'agit donc de maintenir l'accueil d'un public mixte, en veillant à ce que les FJT disposent des moyens nécessaires pour continuer à accueillir les jeunes en difficulté.</p> |
| Problématique | Renforcement d'un critère « d'autonomie » ou « d'insertion » pour accéder aux FJT ce qui exclue les jeunes les plus fragiles |
| Conséquences actuelles | <ul style="list-style-type: none"> • Raréfaction des solutions transitoires vers le logement adapté aux jeunes • Risque d'aggravation de la précarité résidentielle des jeunes qui disposent de peu de ressources familiales, avec des conséquences sur leurs capacités d'insertion |
| Cause du problème | <ul style="list-style-type: none"> • Moyens d'accompagnement insuffisants pour répondre aux besoins des jeunes en voie d'insertion socioéconomique |
| Travaux en cours | - Evolution des FJT comme axe prioritaire du PALHDI 2022 |
| Pistes d'actions et moyens nécessaires | <p>(1) Réaffirmer l'orientation sociale des FJT en leur donnant les moyens d'accueillir et d'accompagner les jeunes en difficulté dans le cadre de leur transition vers le régime de solidarité publique, en particulier ceux qui sont sans emploi, en Contrat d'Engagement Jeune, et qui ne disposent pas (ou peu) de ressources familiales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas faire du travail un prérequis à l'entrée en FJT • Augmenter et pérenniser les moyens d'accompagnement des structures • Développer des places en ALT <p><u>Moyens</u> : augmentation des moyens d'accompagnement</p> |

| | |
|--|---|
| | <p><u>Rappel</u> : le dispositif « Calcule ton toit » de la CAF est mobilisable pour couvrir les impayés des jeunes résidents en FJT et en rupture de ressources, mais n'a pas vocation à se substituer à une absence de revenus à l'entrée.</p> <p>(2) Au regard de la préconisation « créer un système de référents sociaux », tisser un partenariat entre les FJT et les services médico-sociaux du départements (SLS sur GAM) pour organiser un double accompagnement durant la résidence du jeune en FJT avec : un référent social du Département qui veille à l'ouverture et au maintien des droits du jeune (avant, pendant et après le FJT), et un référent au sein du FJT qui accompagne le jeune sur le volet logement et maintient une veille sociale (budget, entretien du logement, préparation de sortie du FJT).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un partenariat entre les services médico-sociaux du Département et les FJT qui définit les missions de chacun dans l'accompagnement des jeunes, avec la coordination du Département de l'Isère <p><u>Moyen</u> : coordination <u>Prérequis</u> : mise en œuvre de la préconisation « Créer un système de référents sociaux »</p> |
|--|---|

3. Renouveler l'offre de logement temporaire en tenant compte des besoins en intimité et en sécurité des jeunes

| | |
|--|--|
| Contexte | Les FJT sont fortement mobilisés par les jeunes et les professionnels rencontrés sur la métropole grenobloise en raison de leur accessibilité : demande réalisée sur internet, délai de réponse rapide, et prise en compte de la Garantie jeunes. Cependant, la qualité de l'offre proposée varie selon les territoires et impacte la capacité des FJT à répondre aux besoins des jeunes. En particulier, les structures anciennes et collectives (avec cuisine et sanitaires partagés) ne sont pas adaptées aux besoins exprimés par les jeunes, ces derniers préférant des logements individuels dans lesquels ils bénéficient d'intimité et se sentent en sécurité. Sur certains territoires, cette inadéquation offre-besoin pousse les jeunes à ne pas recourir aux FJT, et les contraint à rester dans des situations résidentielles précaires et coûteuses (Airbnb, hébergement chez un tiers, hôtel...) De plus, les logements peuvent être peu ou pas rénovés, et ne pas être, par conséquent, au goût du jour. |
| Difficulté identifiée | Faible recours aux FJT qui proposent des chambres avec cuisines et sanitaires collectifs |
| Conséquences actuelles | Non-recours aux FJT collectifs <ul style="list-style-type: none"> • Cantonne les jeunes à des solutions précaires, si aucune autre structure n'est accessible • Crée de la vacance sur certaines structures, faute de candidats |
| Cause du problème | <ul style="list-style-type: none"> • Ancienneté des structures et manque d'investissement dans leur rénovation • Difficultés à trouver des financements pour les réhabilitations |
| Travaux en cours | <ul style="list-style-type: none"> • Evolution des FJT comme axe prioritaire du PALHDI 2022 |
| Pistes d'actions et moyens nécessaires | Encourager la production de nouveaux FJT et la rénovation des anciens afin de développer une offre adaptée aux besoins des jeunes – tenant compte en particulier de leurs besoins en intimité et en sécurité – qui prenne également en compte la question énergétique des bâtiments et celle de leur accessibilité. <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement de logements individuels avec cuisine et sanitaire privés <u>Moyens</u> : investissement financier dans la rénovation et production de FJT avec logements individuels |

4. Développer une offre Logement d'abord pour les jeunes en Contrat d'Engagement Jeune

| | |
|--|---|
| Contexte | <p>Au regard de l'instabilité résidentielle à laquelle sont confrontés les jeunes, tous souhaitent accéder à des solutions pérennes. Les situations de mal logement auxquelles ils font face, notamment en recourant à de l'hébergement chez un tiers, renforce leur souhait d'accéder à des solutions assurant sécurité, autonomie et intimité. La philosophie Logement d'abord constitue donc à priori une perspective idéale, en offrant un accès direct au logement autonome. Associée à un accompagnement modulable selon leurs besoins, elle permet par ailleurs de répondre aux difficultés que rencontrent les jeunes, en s'adaptant à l'évolution de leur situation professionnelle, marquée elle aussi par l'instabilité. Dans les faits cependant, la manière dont cette philosophie se traduit dans le cadre de la politique mise en œuvre sur Grenoble-Alpes Métropole reste peu accessible pour les jeunes. D'abord, en raison de la précarité économique à laquelle ils font face, avec une Garantie jeunes/Contrat d'Engagement Jeune qui pour l'heure n'est pas prise en compte comme un revenu suffisant pour accéder au logement, y compris dans le cadre de la politique Logement d'abord. Ensuite, en raison de la temporalité de l'accompagnement proposé, limité à 1 ou 2 ans selon le financement des mesures, qui peut faire peser une pression importante sur le jeune, et ainsi freiner son parcours d'insertion. Il convient de rappeler que l'insertion sur le marché de l'emploi de ces jeunes est longue et implique une succession de contrats courts, période durant laquelle un suivi peut être nécessaire pour prévenir les situations de rupture. Si le dispositif Logement d'abord jeunes mis en œuvre sur la métropole grenobloise permet de dépasser le premier obstacle, en allouant un pécule aux jeunes sans revenu, il se heurte cependant au second, avec une durée d'accompagnement limitée à deux ans. Pour faire du logement un levier dans l'insertion socioéconomique des jeunes, il convient donc de développer une offre Logement d'abord qui assure un niveau et une durée d'accompagnement suffisants.</p> |
| Difficulté identifiée | Précarité de l'allocation Garantie jeunes/Contrat d'Engagement Jeune qui ne permet pas l'accès au logement, y compris dans le cadre des dispositifs Logement d'abord |
| Conséquences actuelles | <ul style="list-style-type: none"> • Absence de solution en termes de logement pour les jeunes sans emploi, accompagnés dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune • Précarité résidentielle qui impacte l'investissement de ces jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle |
| Cause du problème | <ul style="list-style-type: none"> • Précarité de l'allocation Garantie jeunes/Contrat d'Engagement Jeune • Critères des bailleurs sociaux concernant la solvabilité des ménages |
| Travaux en cours | <ul style="list-style-type: none"> • Logement d'abord jeunes • Projet « Contrat d'Engagement Jeune pour jeunes en rupture » |
| Annexe | Voir dispositif « J'appart » (ASL 42) mis en œuvre par le Département de la Loire |
| Pistes d'actions et moyens nécessaires | <p>Sur le modèle du Logement d'abord Jeunes, développer une offre d'IML accessible aux bénéficiaires du Contrat d'Engagement Jeune.</p> <ul style="list-style-type: none"> • IML sous-location le temps que les jeunes puissent stabiliser leurs ressources • Prévoir une possibilité d'étendre l'IML sous-location au-delà de la durée prévue (1 an et demi) pour permettre au jeune de rester dans son logement et de continuer à bénéficier de son accompagnement aussi longtemps qu'il en éprouve le besoin • Mobiliser le bail-glissant en cas de besoin, si le jeune souhaite rester sur ce logement, sinon privilégier des sorties sur d'autres logements pour garder un stock de logements meublés IML et ainsi faciliter l'entrée de nouveaux jeunes. Cela implique d'avoir un partenariat fort avec les bailleurs sociaux pour faciliter les sorties d'IML • Travailler un partenariat avec la CAF pour pouvoir mobiliser le dispositif « Calcul ton toit » sur de l'IML (initialement prévu pour les FJT) |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Eventuellement trouver un financement d'accompagnement complémentaire pour s'assurer que ce dispositif d'IML sera accessible aux jeunes en CEJ indépendamment de leur présumée « capacité à trouver du travail » - capacité qu'il nous semble difficile d'évaluer dans un contexte où les jeunes sont privés de logement personnel et ont plusieurs besoins d'accompagnement (santé, emploi, démarches administratives) <p><u>Moyens</u> : IML, « Calcule ton toit » (CAF), financement complémentaire</p> <p><u>Difficultés</u> : captation de logement à faible coût</p> |
|--|--|

V. Préconisation pour maintenir une veille sur les besoins des jeunes et sur leur accès aux droits

| | |
|--|--|
| Contexte | Les difficultés que rencontrent les jeunes au cours de leur insertion socioéconomique – freinée par la précarisation du marché de l'emploi, l'inflation du coût du logement, et la familialisation des politiques sociales qui alimente les inégalités entre ceux qui bénéficient d'une solidarité familiale et les autres – font des jeunes un public prioritaire pour les politiques publiques. Pour que celles-ci soient ciblées et adaptées, elles doivent se fonder sur une connaissance objectivée des besoins des jeunes, et sur une compréhension fine de leurs parcours et de leurs attentes. Or aujourd'hui cette connaissance est partielle. D'une part, si de nombreuses données sont produites par les professionnels qui interviennent auprès des jeunes, celles-ci ne sont jamais agrégées et analysées conjointement. D'autre part, aucun outil d'observation n'existe à ce jour pour recenser les besoins non exprimés. |
| Problématique | Faible connaissance des besoins des jeunes et compréhension insuffisante de leur parcours et de leurs attentes |
| Conséquences actuelles | <ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse des politiques publiques à destination des jeunes, en particulier concernant le logement • Angle mort sur les jeunes qui ne recourent pas ou qui n'accèdent pas à leurs droits |
| Cause du problème | <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'observation spécifique sur les jeunes |
| Travaux en cours | Dans le cadre de la politique Logement d'abord, un projet d'observation partenariale est en cours, initié par GAM et la DDETS, avec un accompagnement d'Action Tank. En revanche, il ne se focalise pas sur les jeunes. |
| Pistes d'actions et moyens nécessaires | <p>Créer une observation annuelle et partenariale sur les besoins et les parcours des jeunes, incluant un axe sur le logement, associant les professionnels qui produisent des données sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des indicateurs, pour produire un tableau de bord à actualiser tous les ans pour suivre l'évolution des besoins : <ul style="list-style-type: none"> ○ à partir des données déjà produites (CEJ, FAJ, FAJU, URHAJ, FJT, SIAO, SNE...) ○ en ajoutant des indicateurs commun dans les systèmes de recueil de données des structures • Faire une analyse thématique par an à partir d'entretiens menés auprès des jeunes pour mieux comprendre leurs difficultés et leurs attentes • Organiser un suivi partenarial de cette observation <p><u>Moyens</u> : 0,5 ETP pour animer le partenariat, recueillir et traiter les données</p> |

Index :

ALT : Allocation logement temporaire

ASE : Aide sociale à l'enfance

ASLL : Accompagnement social lié au logement

CAF : Caisse d'allocation familiale

CEJ : Contrat d'engagement jeune

EPIDE : Etablissement pour l'insertion dans l'emploi

FAJ : Fonds d'aide aux jeunes

FAJU : Fonds d'aide aux jeunes d'urgence

FJT : Foyer de jeunes travailleurs

GAM : Grenoble-Alpes Métropole

IML : Intermédiation locative

OLL : Observatoire local des loyers

PALHDI : Plan d'action pour l'accès au logement et l'hébergement des personnes défavorisées en Isère

SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation

SLS : Service local de solidarité

SNE : Système national d'enregistrement

Bibliographie :

Chevalier, T. (2017), *Les jeunes, ces citoyens de seconde zone*, La vie des idées. <https://laviedesidees.fr/Les-jeunes-ces-citoyens-de-seconde-zone.html>

Galland, O. (2007). *Les âges de la jeunesse*. Dans O. Galland (Ed.), *Les jeunes*. Repères (coll.). La Découverte

Grenoble-Alpes Métropole (2017), Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2022. <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/268-le-programme-local-de-l-habitat-2017-2022.htm>

UNCLLAJ (2021), *Jeunesse en transition, jeunesse en installation : quel recours au logement social?* <https://bit.ly/3FJgJiN>

UNCLLAJ (2014), *Accès au logement des jeunes, un enjeu pour l'avenir des territoires*. https://uncllaj.org/wp-content/uploads/2018/11/Enquete_UNCLLAJ_Finale_web.pdf

Annexes.

I. Liste des entretiens auprès des jeunes:

| Nom d'emprunt | Territoire | Type de ressource | Situation résidentielle | Origine de la privation logement/parcours | Composition |
|-----------------------|------------|---|---------------------------|---|--------------|
| Pauline | GAM | GJ (début) | Hébergé chez parent | Rupture familiale | Femme isolée |
| Amar | GAM | GJ (fin) | Squat | Migration | Homme isolé |
| Antoine | GAM | GJ (début) | Résid'Actif | Sortie ASE | Homme isolé |
| Halima | GAM | GJ (prologée) | FJT | Changement territoire | Femme isolée |
| Emilie | GAM | GJ (fin) | Dé-cohabitation | Dé-cohabitation | Femme isolée |
| Alpha | GAM | Apprentissage | FJT | Migration / ASE | Homme isolé |
| Adil | GAM | Sans ressource (arrêt récent contrat travail) | FJT | Migration / ASE | Homme isolé |
| Oumar | GAM | Apprentissage | FJT | Migration / ASE | Homme isolé |
| Zeyna | GAM | Salaire conjoint | FJT | Changement territoire | Couple |
| Gille | GAM | Salaire | FJT | Migration / ASE | Homme isolé |
| Mélodie | GAM | Salaire - invalidité | FJT | Changement territoire | Femme isolée |
| Issa | GAM | Apprentissage | FJT | Migration / ASE | Homme isolé |
| Lilian | GAM | Service civique | Hébergé chez un/des tiers | Séparation | Homme isolé |
| Guillaume | GAM | Sans ressource (arrêt récent contrat travail) | FJT | Migration | Homme isolé |
| Hakima | Vienne | GJ (milieu) | Airbnb | Rupture familiale | Femme isolée |
| Lara | Vienne | GJ (fin) | Hébergé chez un/des tiers | Rupture familiale | Femme isolée |
| Doria et son conjoint | Vienne | GJ (début) | Hébergé chez un/des tiers | Changement territoire | Couple |
| Rama | Vienne | EPHID + Contrat jeune majeure | FJT + EPHID | Sortie ASE | Femme isolée |
| Arnaud | Vienne | GJ | Hébergé chez un/des tiers | Sortie ASE | Homme isolé |
| Magid | Vienne | Sans ressource (projet CEJ) | CHRS | Migration | Homme isolé |

II. Liste des entretiens auprès des professionnels

| Territoire | Objet | Structure | Date |
|--------------|------------------|---------------------------------------|----------------|
| Vienne agglo | ENTRETIEN | CCAS de Vienne / arche du 27 | 25-janv |
| Vienne agglo | ENTRETIEN | ML Vienne | 07-févr |
| Vienne agglo | ENTRETIEN | PREVENIR | 11-févr |
| Vienne agglo | ENTRETIEN | RIVhaj | en cours |
| Vienne agglo | ENTRETIEN | <i>Résidence Habitat Jeune (CCAS)</i> | <i>06-mai</i> |
| Vienne agglo | ENTRETIEN | <i>Alpha 3A</i> | <i>06-mai</i> |
| Vienne agglo | ENTRETIEN | <i>ADVIVO</i> | <i>13-juin</i> |
| GAM | ENTRETIEN | ML Grenoble | 09-févr |
| GAM | ENTRETIEN | PAJ | 11-janv |
| GAM | ENTRETIEN | APASE | 04-janv |
| GAM | ENTRETIEN | CODASE | 25-janv |
| GAM | ENTRETIEN | Foyer jeune travail (MFI) | 28-janv |
| GAM | ENTRETIEN | CCAS Grenoble | 31-janv |
| GAM | ENTRETIEN | MJC Anatole France | 13-janv |
| GAM | <i>ENTRETIEN</i> | <i>CHJ (MFI)</i> | <i>23-mai</i> |
| GAM | OBSERVATION | Groupe travail données URCLAJ-ML G | <i>21-janv</i> |
| GAM | OBSERVATION | Cellule de veille jeunes majeurs | <i>11-févr</i> |
| GAM | OBSERVATION | Copil Cohérence jeunes | <i>03-févr</i> |
| GAM | <i>ENTRETIEN</i> | CD38 - action sociale et SLS | <i>17-juin</i> |
| Isère | ENTRETIEN | DDETS - emploi jeunes | 13-janv |
| Isère | <i>ENTRETIEN</i> | <i>SIAO</i> | <i>25-avr</i> |
| Isère | <i>ENTRETIEN</i> | Action logement | <i>09-juin</i> |
| Isère | <i>ENTRETIEN</i> | <i>CAF</i> | <i>17-mai</i> |
| Autre | <i>ENTRETIEN</i> | <i>ASL42</i> | <i>04-juil</i> |

III. Grille utilisée pour les entretiens réalisés auprès des jeunes

Éléments à recueillir dans le cadre de l'entretien :

Profil

- Age
- Composition familiale
- Ressources sociales (amis, familles, liens, réseaux de solidarité)
- Ressources institutionnelles (connaissance des acteurs, des dispositifs, des droits)
- Ressources symbolique (comment les autres le perçoivent)

Territoire – à mettre ensuite en perspective avec les caractéristiques objectives du territoire

- Ancienneté sur le territoire
- Attachés sur le territoire (amis, famille, travail, formation, centres d'intérêts)

Parcours et dispositifs :

- Etudier les enchaînements entre dispositifs, hébergement-logement, et regarder ce qui favorise un accès et maintien au logement
- Si ruptures de parcours : qu'est-ce qui a manqué, qu'est-ce qui peut être amélioré
- Rapport aux institutions, au travail social, au logement, emploi etc.

Logement :

- Quelle place occupe le logement dans ses besoins ? et évolution de place du logement.
- Quels besoins concrets en logement ?

Structures de la grille : questions visant à retracer le parcours du jeune à partir de l'acteur prescripteur (depuis la GJ, ou depuis le FJT, ou depuis l'accompagnement en prévention spécialisée etc.) et la place qu'occupe le logement dans ses besoins.

Grille d'entretien :

Est-ce que tu peux me raconter ton parcours, qu'est-ce que tu as fait avant d'aller à la Mission Locale/d'être en FJT/ de commencer ton accompagnement ?

- Parcours scolaire/professionnel
- Parcours résidentiel
- Relation familiales / amicales
- Dans ton parcours, quelle est l'étape qui t'a semblé être la plus difficile ? Quelle aide as-tu mobilisée (association, proche, 115) ? A quel moment aurait souhaité recevoir plus d'aide ? (relance sur le logement)

Pourquoi tu es allé à la Mission locale / entrée en FJT / commencé un accompagnement ?

- Pour répondre à quel besoin ? Quelles étaient tes attentes ? (relance sur le logement)
- Comment as-tu connu la mission locale/FJT/association ?

- Tu as fait appel à d'autres personnes/dispositifs avant la mission locale/FJT/association ?
 - o Lesquels ?
 - o Connus comment ?
 - o Dans quel contexte ?
 - o Avec quelles attentes ?
 - o Réussite/échec ?

Comment se passe ton accompagnement à la Mission Locale / en FJT ?

- Est-ce que tu peux m'expliquer en quoi consiste la Garantie jeunes/la vie en FJT ?
- Avant d'aller à la Mission locale, tu voulais... et aujourd'hui, où en es-tu ? est-ce que ton projet avance ? (relance sur le logement)
 - o Quelle aide ?
 - o Quelles difficultés ?
 - o Si évolution du projet, pourquoi ?

Aujourd'hui pour toi, qu'est-ce qui est le plus important ? quelle est la priorité dans les projets ?

- Quelle est la situation actuelle (logement, ressource, santé, vie sociale, mobilité)
- Quelle place occupe le logement ?
 - o Et quels besoins en logement : typologie, localisation, mobilité, loyer
- Qu'est-ce que tu identifies comme leviers / obstacles pour y arriver ?
- Est-ce que tu penses avoir les informations, les ressources suffisantes ?
- As-tu des projets à plus long terme ?

IV. Grille utilisée pour les entretiens réalisés auprès des professionnels

Rappel objectifs de l'entretien

- Mieux connaître les missions et le public suivi
- Identifier les difficultés auxquelles les jeunes suivis sont confrontés, en particulier ceux privés de logement personnel ou en qui risquent de l'être
- Voir s'il serait pertinent de réaliser des entretiens auprès de certains jeunes suivis

Grille d'entretien

1) Activité

- Quelles sont vos missions ?
- Quel est le public cible
 - o Quels critères, quelle orientation ?
 - o Quels profils ?
 - Contexte décohabitation (quand, pourquoi, avec quelles ressources)
 - Situation résidentielle
 - Situation emploi
 - Situation familiale
 - o Quelle situation d'accompagnement pour ces jeunes ? (mission locale, paj, GJ ?)
- Quel autre public identifié mais non accompagné ?

2) Besoins des jeunes

- Quels sont les besoins exprimés par les jeunes que vous accompagnez
 - o Quelle hiérarchie des besoins ?
 - o Quelle place occupe le logement ?
- Quelle connaissance du parcours hébergement/logement ?

3) Limite des réponses

- Qu'est-ce que vous mettez en place pour y répondre ?
 - o Place du FJT dans la réponse aux besoins
- Quels sont les leviers ?
- Quelles sont les limites des solutions existantes ?
- Quelles difficultés rencontrez-vous ?
- Quelles propositions d'amélioration ?

4) Evolution

- Quelles évolutions avez-vous observé concernant les profils du public suivi/ leurs besoins et/ou les réponses apportées
 - o Au fil des années / Depuis le Covid
 - o Comment l'expliquer ?
 - o Avec quels impacts ?

5) Jeunes à rencontrer pour des entretiens

- Quels jeunes cibler pour des entretiens ?
- Comment les identifier ?

V. Synthèse sur les Foyers de jeunes travailleurs

| | |
|--|-----------|
| <i>Introduction :</i> | <u>61</u> |
| <i>Le rôle des FJT dans le parcours des jeunes</i> | <u>63</u> |
| « Coup de pouce » dans le parcours d’insertion : les FJT comme alternative au logement | <u>63</u> |
| Pour les structures, un objectif de mixité teinté d’enjeux budgétaires | <u>66</u> |
| <i>Les FJT de demain : alertes et perspectives</i> | <u>67</u> |
| Quel avenir pour le collectif ? | <u>67</u> |
| Où commence et où s’arrête la fonction sociale des FJT ? | <u>68</u> |
| <i>Conclusion</i> | <u>69</u> |

Introduction :

Fruit d'une organisation communautaire tournée vers la morale au début du 20^{em} siècle, les FJT sont ensuite devenus un outil social visant à compenser les effets de la crise du logement et de la précarisation de la jeunesse, en s'institutionnalisant à la fin des Trente glorieuses. Avec ce nouveau rôle, le public cible des FJT s'est élargi pour englober les jeunes sans emploi dans un contexte de hausse du chômage, ainsi que ceux qui étaient « inadaptés ou menacés d'inadaptation » (circulaire de 1977). Si la fonction sociale des FJT s'est ainsi affirmée au fil des transformations socioéconomiques, elle a surtout évolué selon le degré de prise en compte par l'Etat des enjeux de la jeunesse – dont découlent les moyens alloués à la production de foyer et à l'accompagnement des jeunes.

Aujourd'hui, l'intensification des besoins socioéconomiques des jeunes, et les transformations des secteurs de l'hébergement et du logement²² ouvrent un nouveau cycle de réflexion sur le rôle que doivent jouer les FJT dans le parcours des jeunes, et sur les moyens financiers qu'il implique.

Cette recherche d'équilibre entre utilité sociale et coût économique a donné lieu à plusieurs travaux d'études à la demande du ministère du Logement²³ mais aussi du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse²⁴. Cet enjeu d'équilibre est partagé à l'échelle locale par la DDETS et le département qui ont co-signé un courrier en novembre 2020, alertant sur la fragilité du modèle économique de ces structures et appelant les gestionnaires à engager une réflexion partenariale concernant l'évolution de leurs missions, sur la base du « niveau d'accompagnement à l'autonomie des jeunes que les partenaires souhaiteraient voir se développer, et le coût estimé que cela représenterait à la place ». La question de l'évolution des FJT a également été intégrée au PALHDI 2022-2028²⁵.

Pour alimenter ces réflexions en cours, une attention particulière a été portée sur la question des FJT dans le cadre de l'étude réalisée par l'Observatoire de l'hébergement et du logement au sujet des jeunes sans-domicile en Isère²⁶. Cette note est issue de ce travail. Elle vise à compléter le rapport de cette étude²⁷, en approfondissant le rôle que jouent les FJT dans le parcours vers l'autonomie des jeunes sans domicile, et en interrogeant la pertinence de l'offre proposée par ces structures au regard des besoins exprimés par ce public. Il ne s'agit pas d'un travail exhaustif capable de rendre compte de l'ensemble des enjeux qui traversent les FJT, ni de trancher sur la question de l'équilibre à trouver entre utilité sociale et coût financier, mais plutôt d'un éclairage sous l'angle des besoins des jeunes visant à alimenter les réflexions en cours.

Quels sont les usages des FJT par les jeunes et quels rôles jouent-ils dans leur parcours d'insertion ? Quelles sont les perspectives d'évolution des FJT au regard des besoins des jeunes ?

Cette note s'appuie sur les mêmes données que l'étude, mais mobilise principalement les entretiens réalisés auprès des jeunes en FJT (10), et ceux réalisés auprès des professionnels de la Résidence Habitat Jeunes à Vienne et des structures de la MFI à Grenoble (3). Elle se fonde également sur les travaux réalisés à l'échelle nationale, en particulier l'étude de « Habiter en foyer jeune travailleur » réalisée par l'INJEP (Bene, Couronné 2021). En revanche, peu de données quantitatives sont accessibles pour rendre compte des besoins exprimés auprès des FJT et du nombre de jeunes effectivement accueillis. Bien que ces données soient produites par les structures, elles ne sont pas systématiquement compilées. L'URHAJ réalise une mission en ce sens tous les ans auprès de toutes les structures du département. Cependant, certaines demandent restent sans réponse, rendant ce recueil de données imparfait, notamment en ce qui concerne les publics accueillis.

²² Au regard notamment du développement de la politique Logement d'abord et de la place centrale qu'y joue le SIAO en tant que « clé de voute du Service public de la rue au logement » (Instruction du gouvernement du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO)

²³ Rapport « Evaluation et pistes d'évolutions pour les foyers jeunes travailleurs » - CGÉDD 2022

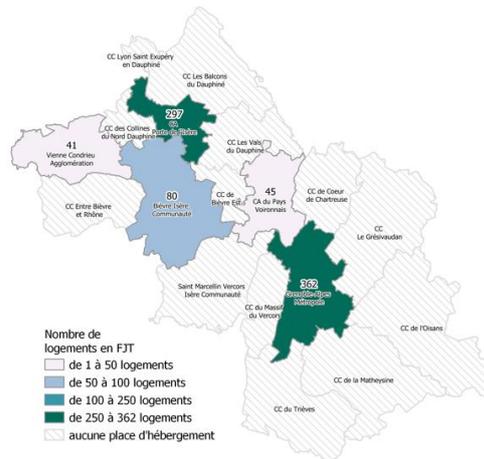
²⁴ Etude « Habiter en foyers jeunes travailleurs » - INJEP 2021.

²⁵ Précisons que contrairement aux autres thématiques du PALHDI liées à l'hébergement, la question des FJT n'a pas

été incluse dans les travaux partenariaux « Trajectoire 2022-2024 » pilotés par l'Etat, pour respecter son co-pilotage avec le département.

²⁶ Cofinancée par la métropole grenobloise (en association avec l'Etat dans le cadre des crédits Logement d'abord), le département de l'Isère, la MFI (principal gestionnaire des FJT de l'Isère), le CCAS de Grenoble et le Groupement des possibles.

²⁷ Renvoi vers l'étude



Source des données : URAHJ 2020

Réalisation : Observatoire de l'hébergement et du logement, juillet 2022

Les FJT, d'hier à aujourd'hui

L'expression « Foyer jeunes travailleurs » (FJT) est employée pour la première fois par le mouvement Jeunesse ouvrière chrétienne, dans la première moitié du 20^e siècle. A cette période, des solutions d'hébergement se développent à destination des jeunes afin de les préserver des « dangers » de l'urbanisation et éviter qu'ils ne deviennent eux même une « classe dangereuse » (Bene, Couronné 2021). Ces hébergements à destination des jeunes se structurent ensuite au début des Trente Glorieuses avec la création de l'Union des foyers jeunes travailleurs (UFJT). L'objectif était d'inscrire les problématiques du logement et des jeunes à l'agenda politique, dans un contexte d'après-guerre où ils restaient des sujets de second plan pour l'Etat.

En associant les différentes structures, l'UFJT arrive ainsi à impulser la création de nouveaux foyers, obtient le droit de sous-louer et gérer des logements possédés par des offices HLM, et encourage la professionnalisation des équipes, jusqu'alors bénévoles (Bene, Couronné 2021). Les Foyers jeunes travailleurs s'institutionnalisent finalement avec la circulaire de 1971 qui donne du poids à leur fonction socio-éducative, revendiquée par l'UFJT, en les définissant comme des « établissements à vocation sociale, dont l'utilité en matière d'hébergement est incontestable, mais qui doit être complétée par une action éducative et socioculturelle favorisant la formation professionnelle, la promotion et

l'insertion sociale des jeunes résidents »* (Bene, Couronné 2021).

Cette définition évolue à la fin des années 70 : dans un contexte de massification scolaire, de croissance du chômage, et de précarisation de l'emploi, les besoins en logement abordable des jeunes explosent et pour y répondre, l'Etat accroît le rôle que doivent jouer les FJT. Ainsi, en 1977, une nouvelle circulaire appelle les structures à intervenir dans l'accompagnement des jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en précisant qu'elles doivent « accueillir simultanément des jeunes normalement insérés dans la société et des jeunes inadaptés ou menacés d'inadaptation »**.

Mais les années suivantes, alors que les besoins continuent à augmenter sous la précarisation de l'emploi, le nombre de FJT diminue sous l'effet de la loi Barre (passant de 600 en 1964 à 470 en 1991 (Gaspard, 1995)). A cet effectif de places en baisse, les FJT sont aussi en difficulté pour répondre aux besoins des jeunes en raison de leur vétusté, avec une offre dont l'architecture n'est plus adaptée à ce public souhaitant dorénavant habiter des studios équipés plutôt que des chambres avec cuisines et sanitaires partagés. Un chantier de réhabilitation des foyers est finalement lancé par l'UFJT au début des années 90 (Bene, Couronné 2021). A cette période, les FJT acquièrent le statut de résidences sociales en 1994, réaffirmant le rôle qu'ils doivent jouer auprès des publics fragiles qui n'arrivent pas à accéder au logement autonome en raison de difficultés socioéconomiques.

*Circulaire du secrétariat d'État à l'action sociale no14 du 18 mai 1971 relative au FJT.

**Circulaire du ministère des affaires sociales no30 du 11 mai 1977

Le rôle des FJT dans le parcours des jeunes

Contrairement à ce qu'indique leur appellation, les Foyers de jeunes travailleurs ne se destinent plus uniquement aux jeunes qui travaillent. En acquérant le statut de résidence sociale, ils se sont aussi ouverts aux jeunes qui présentent des difficultés socioéconomiques et qui ne sont pas encore (ou plus) en emploi. Aujourd'hui, les publics devant être accueillis sont définis par la CAF dans le cadre de la prestation de service qui est versée aux structures pour réaliser leur accompagnement socio-éducatif, avec *a minima* 65% des places devant servir aux jeunes de 18-25 ans en emploi, en apprentissage ou en recherche d'emploi. La proportion d'étudiants ou de personnes âgées de 25 à 30 ans est quant à elle limitée à 35% et les publics spécifiques accueillis dans le cadre de partenariats, notamment avec l'Aide sociale à l'enfance, ne peuvent pas représenter plus de 15% des résidents.

Derrière ces critères généraux, l'étude de l'INJEP (Bene, Couronné 2021) a permis de distinguer deux publics, en même temps que deux fonctions jouées par les FJT : les jeunes en emploi ou en apprentissage pour lesquels les FJT constituent un « coup de pouce » dans leur parcours d'insertion, et les jeunes en difficulté, sans-domicile, qui mobilisent les FJT en réponse à une « urgence sociale ». L'étude que nous avons réalisée sur Grenoble-Alpes Métropole et Vienne-Condrieu confirme la pertinence de cette catégorisation. Nous proposons donc de repartir de celle-ci pour mieux comprendre et mesurer le rôle que jouent les FJT dans le parcours des jeunes.

« Coup de pouce » dans le parcours d'insertion : les FJT comme alternative au logement

Malgré l'ouverture des FJT à des publics sans emploi, la majorité des résidents demeurent des jeunes travailleurs et apprentis. Présentant peu de difficultés socioéconomiques, ils n'ont pas besoin d'un accompagnement social, même si un appui administratif est parfois utile. Au regard des situations décrites par les professionnels de ces structures, il s'agit principalement de jeunes qui arrivent sur l'agglomération dans le cadre d'un emploi ou d'un apprentissage, et pour lesquels les FJT offrent un sas avant une éventuelle installation plus durable sur le territoire.

Un sas avant une éventuelle installation sur le territoire

Disposant d'un salaire et ne présentant pas de besoins d'accompagnement, ces jeunes pourraient accéder directement au logement, y compris sur le parc privé. Cependant, compte tenu des délais parfois courts dont ils disposent pour s'installer sur le territoire, et/ou du caractère temporaire de leur déménagement (dans le cadre d'un stage notamment), **ils sont à la recherche d'une solution rapide et pratique afin de pouvoir débiter leur activité sereinement**. Les FJT permettent de répondre à ce besoin, avec un temps d'attente entre la demande et l'entrée dans la structure pouvant être inférieure à une semaine, et à la clé, une chambre ou un logement meublé. Leur départ est également facilité avec un préavis réduit (d'une semaine dans certaines structures) qui permet de limiter les doubles loyers.

Qui on a beaucoup de jeunes de ce profil-là, qui viennent un peu au dernier moment parce qu'ils ont trouvé ce contrat d'apprentissage, ou alors ils ont trouvé ce contrat en CDD ou en CDI, et il faut qu'ils commencent dans deux semaines et il faut absolument qu'ils aient un logement. C'est des candidatures assez simples donc elles passent très rapidement

(Travailleuse sociale d'un FJT).

Une solution temporaire dont les jeunes tirent parti pour faciliter leur insertion

Les FJT ont aussi l'avantage de proposer un habitat à faible coût, avec un système de redevance abordable qui ouvre droit aux aides au logement de la CAF. Pour ces jeunes, que J. Bene et J. Couronné (2021) décrivent comme appartenant aux franges les plus stabilisées de la classe populaire, les FJT sont une solution idéale pour se constituer une épargne, en vue d'accéder à un logement de qualité ensuite, voire d'accéder à la propriété. Ainsi, **en plus d'être un tremplin vers le logement, les FJT jouent aussi ici un rôle dans l'ascension sociale de ces jeunes en leur donnant les moyens de compenser la faiblesse de leur capital économique initial**.

Question : [au sujet d'un jeune en CDI résident en FJT] pourquoi il s'est pas orienté vers le logement directement ?

Pour économiser. C'est quelqu'un en plus qui vivait sur Lyon dans un hôtel, donc il avait qu'une hâte en plus d'entrer dans un foyer type jeune travailleur pour pouvoir mettre de l'argent de côté et pouvoir ensuite s'acheter directement une maison
(Travailleuse sociale d'un FJT).

Dans cette optique, ces jeunes sont plus enclins que d'autres à accepter les places de moindre qualité qui ont l'avantage d'être les moins onéreuses. Le FJT revêt ici la forme d'un investissement personnel dans lequel le jeune consent à sacrifier son confort au profit de bénéfices économiques. **Cet usage est rendu possible par les perspectives de sortie vers le logement dont disposent déjà les jeunes à l'entrée.** Le caractère temporaire de l'accueil en FJT correspond donc ici pleinement à leurs besoins, là où il peut être source d'inquiétude pour les jeunes sans-domicile qui mobilisent ces foyers pour répondre à une urgence sociale.

- ➔ Les FJT répondent à un besoin temporaire induit par les périodes transitoires et par la mobilité géographique qu'implique l'entrée dans la vie active en France. Pour ces jeunes apprentis ou en emploi, les FJT constituent une alternative au logement, en présentant des avantages en termes de prix et de praticité, en même temps qu'un tremplin vers le logement en leur permettant de constituer une épargne en vue d'une installation future.

Portrait de Zeyna et Abdel

Zeyna et son conjoint Abdel sont des étudiants étrangers en école d'ingénieur. Ils ont vécu 4 ans dans un logement privé dans le sud-ouest de la France, avant de déménager sur Grenoble dans le cadre du stage de fin d'étude d'Abdel. Ils ont opté pour un FJT en raison du prix de la redevance (530€). Si dans le sud ils avaient tous les deux un job étudiant, leurs ressources allaient en effet diminuer à Grenoble : Zeyna devait finir son cursus scolaire à distance et ne prévoyait pas de retrouver un emploi, et Abdel n'aurait plus le temps de travailler en dehors de son stage. Ils disposent à deux de 1 100 euros par mois, amputés en partie par les frais de scolarité que Zeyna continue de rembourser.

Au-delà du prix de la redevance, le couple a également été satisfait par la rapidité avec laquelle il a pu obtenir une place en FJT, sachant que Abdel a obtenu son stage quelques semaines seulement avant le début de celui-ci.

On a postulé pour tous les logements sociaux [comprendre FJT], et on a eu une réponse très très rapidement, le temps qu'on fasse le dossier et tout, (...) ils savaient qu'on devait déménager le plus tôt possible pour

que mon conjoint commence son stage, ils ont tout fait pour qu'on puisse entrer, même deux jours avant le mois de décembre, comme ça on peut tout mettre en place avant le début de stage

Zeyna précise en revanche qu'ils n'ont pas besoin d'accompagnement social. Ayant vécu 4 ans en logement, le couple est autonome pour réaliser ses démarches administratives.

Concernant tout ce qui est administratif c'est vrai que moi et mon conjoint on a l'habitude de faire ça tout seul, parce qu'on a vécu – bah on est là en France depuis 5 ans, on a pris l'habitude de faire tout, nos paperasses, et tout, tout seul, donc on a pas eu d'accompagnement de ce côté-là

Au moment de l'entretien (avril 2022), Abdel avait signé un CDI à Grenoble et Zeyna était à la recherche d'un emploi payé plus de 28 000€ par an pour pouvoir renouveler son titre de séjour. Malgré les moyens financiers dont ils disposent à présent avec l'embauche d'Abdel, ils envisagent de rester en FJT quelques mois encore, le temps de rembourser les frais de scolarité de Zeyna. Si pour l'heure « *le confort dans le logement [n'est pas leur] priorité* », ils prévoient ensuite de trouver un logement sur le parc privé dans lequel ils pourront s'investir en « *l'aménageant à [leur] manière* ».

Moi j'ai encore mes échéances de l'école, je vais les finir en juin je pense, et heu, notre priorité c'est pas le confort dans le logement, c'est plutôt de finir tout ce qu'on a à faire, et je suis sûre que si mes recherches [d'emploi] aboutissent on va changer parce que déjà, pour laisser à d'autres personnes la possibilité d'en profiter si ils sont plus dans le besoin, et aussi parce que on sait qu'on veut notre logement qu'on va aménager à notre manière. Parce que c'est vrai que [le FJT] c'est pas en fait notre appartement de rêve quoi (rire)

Réponse à une « urgence sociale » : les FJT comme solution d'hébergement

Les jeunes qui mobilisent les FJT en réponse à une privation de domicile se caractérisent par la faiblesse, si ce n'est l'absence, de solidarité familiale dont ils disposent pour s'insérer dans l'âge adulte (en raison d'une rupture familiale, et/ou de la précarité économique de leurs parents qui ne permet pas de les aider). Compte tenu de la familialisation des politiques sociales, ils se retrouvent bloqués entre le régime de solidarité privée, duquel ils bénéficient peu (ou ne bénéficient plus), et le régime de solidarité publique auquel ils peinent à avoir accès. Pas encore insérés professionnellement, ces jeunes disposent de ressources trop faibles pour accéder au logement. A travers l'étude réalisée auprès de ce public, les FJT se sont révélés être mobilisés ou envisagés par ces jeunes et les professionnels qui les accompagnent, en tant qu'alternative aux hébergements du SIAO.

Une solution d'hébergement alternative

Sur la métropole grenobloise, les FJT constituent l'une des solutions les plus mobilisées par les jeunes sans-domicile. Cela s'explique d'abord par le processus d'expression des demandes qui ne nécessite pas de passer par un travailleur social (les jeunes peuvent s'inscrire en ligne de manière autonome). Le délai de réponse des FJT, de deux mois environ, est également plus adapté aux situations urgentes que ne l'est celui généralement observé dans le cadre des orientations par le SIAO. Enfin, les FJT bénéficient, aux yeux des jeunes, d'une image plus valorisante que les structures d'hébergement d'urgence et d'insertion, ces dernières étant perçues comme des centres destinés aux « sdf » auxquels ils ne s'identifient pas.

En vrai on va pas se mentir, le 115 c'est pas pour des gens comme nous, nous on est pauvre, on a pas d'argent, mais, on est quand même pas dans les mêmes situations que ces gens-là (...) c'est des personnes malades qui ont encore moins de chance que nous, le 115 c'est pour ces gens-là, alors que nous dieu merci on est pas alcoolique, on est pas coké, et dieu merci on va encore très bien dans notre tête, je sais pas, ça peut pas nous aller en fait (...), alors que si on trouve un petit FJT, on peut avoir nos aides, on peut toucher nos APL (...) en plus dans un FJT on peut être accompagné, les gens sont là et tout pour nous quoi, donc c'est cool aussi

(Doria, en couple, hébergée chez un tiers à Vienne)

Une transition vers le régime de la solidarité publique, plus ou moins longue

En proposant un accompagnement socio-éducatif sur place, les FJT facilitent la transition des jeunes vers le régime de solidarité publique. Ils sont aidés pour ouvrir leurs droits, et apprennent à réaliser seuls leurs démarches administratives. Cet apprentissage réalisé au fil de l'hébergement, avec la souplesse que permet la présence d'un travailleur social sur place, constitue un levier vers l'autonomie des jeunes.

Mais moi mon éducatrice on se voit pas trop, on se voit pour signer le contrat ouais. Parce que après elle m'avait expliqué, bon après je savais que c'était pas trop compliqué, elle me dit « fais comme ça comme ça », bon moi je comprends et la prochaine fois je vais pas redemander « oui la dernière fois on avait » non, moi j'essaye un peu de – parce que on apprend à être un petit plus autonome, donc j'essaye de faire de moi-même, pas tout le temps venir demander, demander

(Gille, ancien MNA, hébergé en FJT depuis 1 an et demi)

Cependant, la durée de l'accueil, en théorie limitée à 2 ans, n'est pas toujours suffisante pour qu'ils parachèvent cette transition et accèdent à l'autonomie. Cela s'explique par les difficultés que peuvent rencontrer les jeunes pour s'insérer durablement sur le marché de l'emploi, à fortiori s'ils ont dû traiter plusieurs problématiques socioéconomiques avant de commencer à travailler leur insertion professionnelle. Il est important de rappeler que **pour les jeunes les plus en difficulté, une durée d'accueil et d'accompagnement trop restreinte peut être source d'inquiétude en faisant peser sur eux une pression supplémentaire qui nuira à leur insertion.** Ainsi, contrairement aux jeunes qui entrent en FJT en ayant déjà en tête des perspectives de sortie, le caractère temporaire de ces structures est davantage subi par ceux qui les mobilisent pour répondre à une urgence sociale.

Oui j'aurais aimé un truc un peu plus stable, parce que si par exemple je suis dans un logement auquel c'est juste une durée maximum de 1 an, ça m'aurait beaucoup stressé, et si ça me stresse beaucoup, rien ne marche, rien ne va.

(Halima, en Garantie jeunes depuis plus d'un an et en FJT depuis 5 mois)

➔ Les FJT jouent un rôle crucial dans le parcours de ces jeunes en leur permettant de stabiliser leur situation résidentielle à faible coût, et de bénéficier d'un accompagnement dans leur

transition vers le régime de solidarité publique. Dans un contexte où les places d'hébergement d'urgence et d'insertion sont peu accessibles et peu adaptées aux jeunes, les FJT figurent ainsi parmi les solutions les plus mobilisées par les jeunes sans-domicile. Une attention doit cependant être portée à la durée d'accueil des jeunes les plus en difficulté : une souplesse est nécessaire pour qu'ils aient le temps de s'insérer et se projeter sereinement dans un logement.

Portrait de Halima

Halima est arrivée à Grenoble pour réaliser un BTS, à la suite de son baccalauréat obtenu à Mayotte. Avant son départ, elle a réalisé une demande de logement étudiant, mais une fois à Grenoble, elle s'est aperçue que celle-ci n'avait jamais été enregistrée, de même que sa demande de bourse. Sans logement et sans ressource, elle est hébergée par d'autres étudiants, puis par une de ses professeurs. Celle-ci l'aide à obtenir un logement sur le parc privé en se portant garante. Après le premier confinement, Halima souhaite cependant arrêter son BTS qui ne lui plaît plus. Elle quitte son logement au début de l'été 2020 et part vivre un temps chez une cousine en Bretagne où elle travaille auprès de personnes âgées. Elle revient ensuite à Grenoble où elle est hébergée chez une autre cousine. Elle débute une Garantie Jeunes en octobre 2020, et mobilise son allocation pour payer une partie des factures et du loyer de sa cousine. Après plusieurs mois, elle fait des démarches pour accéder à un logement sur le parc privé, estimant que cela lui reviendra moins cher que l'hébergement chez sa cousine. Cependant, son dossier est systématiquement refusé faute de CDI.

C'est via la Mission locale qu'elle entend finalement parler des FJT, après un an d'hébergement chez un tiers. Elle postule sur internet et entre deux mois plus tard :

J'ai fait les démarches pour un logement pour jeune travailleur, c'était au mois de novembre [2021], j'ai commencé à faire l'inscription sur internet, j'ai envoyé tous les documents tout était bon. Et chez ma cousine je devais l'aider mais ça me revenait trop cher, et du coup moi je me suis dit oui il me faut un logement au plus vite. [Ne pas avoir de logement] ça m'avait beaucoup stressé déjà quand j'étais chez ma cousine, moi je suis une personne j'aime bien habiter toute seule, et être autonome, vraiment beaucoup, beaucoup j'aime bien être autonome, parce que c'est là que je peux

beaucoup m'organiser, faire pleins de choses, ça peut aussi m'aider à faire des économies, à m'arranger.

Au moment de l'entretien, elle réside en FJT depuis 5 mois. Tout se passe bien. Sur place elle bénéficie à la fois des distributions alimentaires et d'un accompagnement social pour réaliser ses démarches administratives. Elle apprécie également la dimension collective du foyer, où elle a pu rencontrer d'autres jeunes et se faire des amis, après avoir souffert d'isolement lorsqu'elle était hébergée chez sa cousine. En parallèle, elle a pu prolonger de 6 mois sa Garantie jeune, et trouver un contrat aidé dans une association. Pour l'heure, elle ne se projette pas sur sa sortie de FJT. Elle sait qu'accéder au logement est compliqué et ne souhaite pas y penser pour l'instant.

Pour le moment je pense pas du tout à quand je vais partir du foyer parce que ça serait hyper difficile déjà de trouver un logement, parce que j'ai un ami à moi là-bas ça fait déjà 4 mois qu'il est à la recherche d'un logement et ça marche pas donc du coup pour le moment je pense, je partirai du logement quand j'aurai un bon travail avec un bon salaire, parce que à chaque fois on fait une demande de logement ouais il nous dit « il faut que ton salaire il soit 3 fois le loyer », donc pour le moment avec mon salaire que j'ai là, je pense pas du tout à quitter le logement là, j'attends d'abord

Pour les structures, un objectif de mixité teinté d'enjeux budgétaires

Alors que l'accueil simultané de ces deux publics répond aux objectifs de mixité des FJT, son maintien est aujourd'hui mis en difficulté par les moyens dont disposent les structures pour accompagner correctement les plus fragiles. En effet, devant la hausse des besoins en accompagnement et la faiblesse des moyens alloués à cette tâche, l'accès aux FJT est de plus en plus restreint pour les jeunes qui cherchent à répondre à une urgence sociale. Cela se traduit par la mise en place d'un critère d'autonomie à l'entrée, si ce n'est d'un critère d'activité professionnelle, excluant les jeunes présentant des difficultés socioéconomiques.

Etant donné qu'on a quand même moins de force vive et moins de possibilités d'accompagnement c'est vrai qu'on va être un petit peu plus vigilant à une mixité de jeunes qui seront accueillis au niveau des foyers de jeunes travailleurs, pour qu'il y ait un petit plus d'autonomie, voilà une prise en charge un peu moins importante on va dire.

(Directrice d'un FJT à Grenoble)

Cette évolution constitue une alerte importante car elle tend à fermer la porte aux jeunes dont le parcours d'insertion est le plus dépendant des FJT, dans un contexte où l'hébergement d'urgence et d'insertion ne permet pas de répondre aux besoins de ces jeunes.

Les FJT de demain : alertes et perspectives

Aujourd'hui deux enjeux doivent être saisis et questionnés pour permettre aux FJT d'évoluer dans le sens des besoins des jeunes.

Le premier réside dans l'évolution de la dimension collective prônée par les FJT. Inscrite dans leur modèle depuis leur création, celle-ci perd aujourd'hui de sa vigueur dans un contexte d'individualisation des modes d'habitat. La vie collective au sein des FJT répond-elle encore aux besoins des jeunes ?

Le deuxième enjeu porte sur l'utilité sociale des FJT, remise en question par des moyens d'accompagnement qui permettent de moins en moins l'accueil des jeunes présentant des difficultés d'insertion. Quels publics pour les FJT de demain ?

Quel avenir pour le collectif ?

Au moment de l'institutionnalisation des FJT, l'UFJT (devenue UNHAJ) a milité pour que soit pris en compte la fonction socio-éducative des structures. Aujourd'hui celle-ci est définie par la circulaire précisant les critères de délivrance de la Prestation de service par la CAF. Elle s'articule autour de 3 enjeux : l'accompagnement vers l'autonomie, l'implication des jeunes dans la vie de la structure, et le vivre-ensemble. Ils impliquent notamment des temps d'animation collective, la création de conseils de vie sociale, ou des activités visant à lutter contre l'isolement. La dimension collective qui réside dans ces objectifs est cependant de plus en plus difficile à réaliser avec l'individualisation des modes de vie, renforcée par la crise sanitaire.

Intimité et sécurité : des besoins prioritaires qui transforment l'architecture des FJT et font passer le collectif au second plan

Les FJT se caractérisent par la dimension collective de leur architecture avec à l'origine des chambres individuelles ou partagées, et une cuisine et des sanitaires en commun. Depuis les rénovations initiées dans les années 90 et la prise en compte de l'évolution des besoins des jeunes, certaines structures se sont transformées et proposent aujourd'hui des studios voire des T2 dans lesquels les résidents peuvent profiter d'une cuisine et de sanitaires privés. C'est principalement cette offre qui attire **les jeunes sans-domicile**. En effet, ces derniers **aspirent à un logement dans lequel ils puissent bénéficier d'intimité et se sentir en sécurité, après un parcours de précarité résidentielle qui les a privés de la satisfaction de ces deux besoins.**

Cependant, l'essor de ces structures composées de logements individuels, avec des espaces partagés réduits à des usages facultatifs, a compliqué l'animation d'une vie collective. Les professionnels reconnaissent être en difficulté aujourd'hui pour mobiliser les jeunes sachant qu'ils sont moins visibles qu'avant et plus isolés les uns des autres. Si des activités collectives sont proposées, elles peinent à attirer les jeunes.

Au regard des entretiens réalisés auprès des jeunes sans-domicile ou en FJT, **l'intérêt porté à la dimension collective semble dépendre du réseau social dont disposent par ailleurs les jeunes.** En ce sens, elle attire davantage les jeunes qui ont peu de ressources familiales et amicales sur le territoire.

J'ai pas envie de me retrouver dans un bâtiment où je suis – j'ai envie de me retrouver dans un environnement où je trouve des jeunes comme moi, ça me permettrait de me motiver, parce que à l'EPIDE c'est ce qui me permettait d'avancer, quand je me réveillais, je me disais « ah, on est tous là », parce que comme je suis seul je n'ai pas de famille, c'est un peu compliqué, (...) parce que comme j'ai personne ici, je connais personne, je suis tout le temps enfermé en fait

(Magid, en hébergement d'urgence après avoir dû quitter un hébergement chez un tiers)

Il convient cependant de réfléchir avec ces jeunes à la forme qu'ils souhaitent donner au collectif afin qu'ils aient envie de se saisir des temps et des espaces proposés.

Des dynamiques collectives fragilisées par la crise sanitaire

Précisons par ailleurs que la vie collective sur les FJT a été fortement impactée par la crise sanitaire. Si sur certaines structures des dynamiques collectives forte existaient auparavant, y compris sur celles comprenant des logements privés, elles ont été mises à mal par les confinements successifs.

Les jeunes disposant de plus de ressources ont pu compenser cette abaissement de la vie collective en redynamisant leur réseau social en dehors des structures.

Bah c'est vrai que là y a plus de vie, depuis qu'il y a eu le covid y a plus de vie, mais avant franchement c'est, je me dis que j'ai connu le foyer dans le bon moment. C'est vrai que la banque alimentaire ça a été un moment super, avec les filles on se retrouvait beaucoup en bas, on parlait ensemble. C'était vraiment un moment convivial, donc ouais ça faisait rencontrer des personnes. Comme c'est mort là, on va dire la plupart maintenant [des jeunes arrivés] depuis 2020 je les connais pas. (...) C'est vrai que maintenant je connais plus grand monde, puis de toute façon maintenant j'ai ma coloc, elle elle connaît du monde, elle invite pas mal de personnes de l'extérieur du foyer donc ça va

(Mélodie, en FJT depuis plusieurs années)

D'autres en revanche ont vu leur isolement se renforcer avec les différents confinements et la hausse du travail à distance. Les professionnels peinent pour l'heure à rattacher ces jeunes aux activités collectives proposées par la structure.

Des jeunes qui sont isolés, qui s'isolent aussi, beaucoup de jeux vidéo, cannabis, j'ai envie de dire, dû au Covid je ne sais pas, mais en tout cas, suite au Covid, et suite aux différents confinements on a vu des personnes qui ont baissé les bras en fait, qui ont baissé les bras et qui n'ont plus eu envie de sortir de chez eux

Question : les activités, les temps collectifs proposés ça permet de répondre un peu à ça ou pas ?

Malheureusement non. L'objectif bien sûr c'est que ça réponde à ça, mais dans les faits ils viennent pas, c'est très compliqué. Déjà de les rencontrer, de les croiser, d'arriver à leur parler etc., mais alors d'arriver à les faire venir sur un temps collectif c'est très difficile

(Travailleuse sociale en FJT)

➔ Si l'individualisation des modes d'habitat a fait reculer la dimension collective dans les FJT, les jeunes qui disposent d'un réseau amical et familial faible en dehors de la structure souhaitent retrouver cette dimension collective. Un travail à part entière mérite d'être mené sur cette question pour identifier les leviers utiles à la redynamisation d'une vie collective qui soit adaptée aux modes de vie des jeunes.

Où commence et où s'arrête la fonction sociale des FJT ?

A la lumière de l'étude réalisée auprès des jeunes sans-domicile, le point de vigilance principal concernant les FJT porte sur leur capacité à accueillir les jeunes les plus en difficulté. Cette alerte relève principalement de l'inadéquation entre les moyens d'accompagnement alloués aux structures et les besoins constatés. Mais elle nous invite également à interroger la souplesse dont disposent les structures dans la définition de leurs conditions d'accès, peu favorable à la prise en compte des jeunes les plus fragiles.

Des conditions d'accès différentes selon les structures, défavorables aux jeunes les plus fragiles.

Différentes circulaires ont rappelé le rôle que devaient jouer les FJT dans le parcours d'insertion des jeunes en difficultés socioéconomiques. Cependant, aucune ne définit clairement ce public. Dans les pratiques, on constate notamment des différences dans le traitement des demandes issues des bénéficiaires de la Garantie Jeunes, acceptées plus ou moins facilement selon les structures : si pour certaines, le bénéfice de l'allocation suffit, d'autres attendent du jeune qu'il justifie d'un projet professionnel avancé s'il souhaite pouvoir entrer en FJT. Une condition d'activité professionnelle peut également être établie, quand bien même le montant de la Garantie Jeunes peut couvrir le prix de la redevance. Ces critères excluent de fait les jeunes les plus fragiles, compte tenu des impacts de la privation de logement personnel sur l'insertion professionnelle.

Non seulement ce public n'est pas défini, mais il ne fait pas non plus l'objet de quotas. En effet, les critères de la CAF ne distinguent pas les jeunes en emploi de ceux sans emploi. Ils sont considérés ensemble comme le public « socle » des FJT, mais rien n'oblige les structures à accueillir effectivement des jeunes en difficulté.

Selon les orientations qui seront prises quant au rôle que doivent jouer les FJT auprès des jeunes sans-domicile, il pourrait être utile de retravailler la définition des publics prévue par la CAF pour s'assurer que ces structures continuent d'apporter des réponses à ces jeunes, tout en poursuivant l'accueil des jeunes les plus insérés dans un souci de mixité.

Des moyens d'accompagnement qui mettent en péril l'accueil des jeunes en difficulté

Pour que les structures puissent continuer (ou recommencer) à accueillir les jeunes en difficulté socioéconomiques, y compris ceux qui ne sont pas en emploi, il est nécessaire de revaloriser les moyens prévus pour accompagner ces jeunes. Cela implique de ré-évaluer le nombre d'ETP de travailleurs sociaux nécessaires pour accompagner les jeunes sur place, mais aussi de garantir l'accès des résidents à un travailleur social en dehors des structures, en consolidant un partenariat avec les SLS au sein desquels ils peinent aujourd'hui à être reçu en raison de l'accompagnement prévu au sein des FJT. Attention toutefois à ce que cette articulation avec l'extérieur demeure un appui complémentaire : l'accompagnement réalisé sur place doit rester central, au regard de la souplesse d'accompagnement qu'il permet et de son rôle de veille sociale.

Je pense qu'il y a une vraie plus-value à avoir une présence sur place, pour pouvoir rencontrer les jeunes dans leur cadre de vie, recevoir les jeunes en fin de journée, y a un échange aussi parfois informel qui est aussi très aidant pour eux, voilà après une journée de boulot ou de formation on prend un temps pour échanger, discuter, parfois c'est aussi, on a une certaine veille sociale – bon bah celui-là on le sent pas très bien, on sent qu'il y a une dégradation au niveau de son apparence, ou qu'il a maigri, ou on le sent nerveux, voilà je trouve que cette veille sociale de proximité est vraiment aidante

(Directrice de FJT)

➔ **Compte tenu du rôle que jouent les FJT dans le parcours d'insertion des jeunes sans-domicile et sans emploi, il nous semble important que des moyens supplémentaires soient fournis pour que ces structures puissent continuer à accueillir ce public. Cela passe cependant par une réflexion sur la fonction sociale que l'on souhaite attribuer aux FJT : à quels jeunes se destinent ces structures aujourd'hui, et où s'arrête le travail socio-éducatif prévu en interne ?**

Conclusion

Si l'étude réalisée ne nous permet pas d'analyser la situation des jeunes à la sortie des FJT, les besoins exprimés à l'entrée et au sein des structures indiquent le rôle qu'elles continuent à jouer dans le parcours d'insertion des jeunes issus des classes populaires. Ceux appartenant aux tranches les plus stables y voient un moyen de sécuriser leur entrée dans l'âge adulte, au regard notamment de ses avantages économiques. Les jeunes appartenant aux franges les plus précaires mobilisent quant à eux les FJT pour répondre à leur privation de domicile personnel dans un contexte où peu d'autres alternatives sont possibles. S'ils bénéficient d'un accompagnement adapté et d'une souplesse concernant la durée de leur résidence, les FJT se révèlent être un levier vers leur insertion : ils permettent de stabiliser leur situation résidentielle, de faciliter leur transition vers le régime de solidarité publique et favorisent ainsi leur insertion professionnelle.

L'attrait pour les FJT varie cependant selon les conditions d'habitat proposées par les structures, et selon le rapport que les jeunes entretiennent avec la temporalité des FJT. Ceux qui mobilisent les foyers comme un « coup de pouce », comme une étape dans leur parcours, sont peu exigeant sur les conditions de vie proposées dans le foyer puisque leur situation socioéconomique leur permet de partir quand ils le souhaitent vers des solutions de meilleure qualité. Les seconds en revanche entrent en FJT sans perspective de sortie à court terme. Les foyers sont davantage perçus comme une solution à leur privation de domicile, que comme une étape dans leur trajectoire résidentielle. Dès lors, ces jeunes prêtent attention aux conditions de vie proposées, en particulier au regard de leurs besoins en intimité et en sécurité, intensifiés par leur parcours de précarité résidentielle. L'évolution des structures avec le développement de logements individuels répond en ce sens à leurs attentes.

L'évolution des moyens d'accompagnement dont disposent les FJT et ses effets sur l'accueil des jeunes sans-domicile et sans emploi constituent cependant une alerte importante. Il convient de redéfinir la fonction sociale des FJT, ses objectifs et ses moyens, afin de s'assurer que ce public puisse accéder à ces structures aux côtés des jeunes les plus insérés, dans un contexte où peu d'alternatives lui sont proposées.

L'Observatoire de l'Hébergement et du Logement (OHL)

L'Observatoire de l'Hébergement et du Logement (OHL) est une cellule d'étude et d'observation qui intervient dans le champ de l'analyse de la précarité et des difficultés de logement. Elle fait partie de l'ensemble « Un Toit Pour Tous » qui rassemble une association œuvrant contre le mal logement, une agence immobilière à vocation sociale : Territoire AIVS®, et une société foncière : Un Toit Pour Tous Développement.



POUR EN SAVOIR PLUS

OBSERVATOIRE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT

17b avenue Salvador Allende,
38 130 Echirolles



CONTACT

✉ observatoire@untoitpourtous.org

☎ 04 76 22 66 05 / 07 84 03 92 89

LES JEUNES SANS DOMICILE, ENTRE SOLIDARITES PRIVEES ET PUBLIQUES – Besoins, enjeux et perspectives

Mieux comprendre la situation que vivent les jeunes de moins de 25 ans sans ressources et sans domicile, et dégager des solutions pour leur permettre de disposer d'un logement autonome, tels sont les deux grands objectifs visés par cette étude.

Que deviennent les jeunes qui ne peuvent mobiliser la solidarité familiale privée ? Les dispositifs publics de soutien dédiés à cet âge de la vie sont-ils suffisants pour prendre le relai ?

En répondant à ces deux questions, ce travail – qui se situe au croisement des politiques du logement et de l'action sociale – vient directement interroger la politique du Logement d'abord que la Métropole grenobloise a décliné de façon expérimentale dans une version « jeunes », ainsi que les dispositifs qui permettent d'accompagner ces derniers vers l'emploi.